



INTERNET
HAUTE PERFORMANCE

INTÉGRATEUR
RÉSEAUX & TÉLÉCOMS

INGÉNIERIE
INFORMATIQUE

RADIOCOMMUNICATION &
SÉCURITÉ ÉLECTRONIQUE

OFIS

IT. Services. People. You trust.

LA SEMAINE AFRICAINE



66^{ème} année

lasemaineafricaine.net

N° 3831 du Mardi 23 Octobre 2018 - 66^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 579.39.75 - 04.105.20.77 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Un Dimanche en paroisse

Notre-Dame des Victoires de Pounga

(Diocèse de Pointe-Noire)



La façade principale de l'église (P.13)

Commémoration

Mgr Ernest Kombo: dix ans déjà

Il y a 10 ans le 22 octobre 2008, était rappelé à Dieu Mgr Ernest Kombo, évêque d'Owando, ancien président du présidium de la Conférence nationale



souveraine, ancien président du Conseil supérieur de la République. Plusieurs activités ont été organisées dans le cadre des festivités marquant cette commémoration. Le point culminant a été la messe célébrée lundi 22 octobre 2018 en la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville par Mgr Anatole Milan-dou, archevêque de Brazzaville et concélébrée par NN.SS. Yves Marie Monot et Urbain Ngassongo, respectivement, évêques de Ouesso et de Gamba. Nous y reviendrons.

Editorial

Congolais grâce à la route

A propos des négociations avec le FMI «Tous les espoirs sont permis», déclare Clément Mouamba

(P.3)

Occupation et acquisition des terres

Surtout éviter le piège de la confusion!

(P.6)



Le ministre Pierre Mabiala

Centre Hospitalier et Universitaire de Brazzaville (CHU-B)

Le spectre de la grève plane toujours!

(P.3)

Election présidentielle au Cameroun

Victoire sans surprise de Paul Biya
(P.9)

Football/ Championnat national de Ligue 1

L'AS Otohô fête **officiellement** son premier titre de champion



(P.23)

REPUBLIQUE DU CONGO

PROJET DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES POUR L'EMPLOYABILITE (PDCE)
SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET

**EN VUE DE RECRUTEMENT D'UN COMPTABLE DU PROJET DE
DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES POUR L'EMPLOYABILITE (PDCE)**

N° de référence: CG-SC-CI-003/PDCE/2018/IDA 5302

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) afin de couvrir le coût du Projet de Développement des Compétences pour l'Employabilité (PDCE) et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le recrutement d'un comptable dudit projet.

2. Les services de consultant («Services») consistent à:

- Élaborer le budget du Projet avec le concours des autres responsables et le remettre aux autorités hiérarchiques compétentes pour approbation;
- Établir les tableaux de trésorerie du budget;
- Contrôler et approuver l'éligibilité des dépenses à effectuer par bon de commande et par bon d'achat par caisse;
- Suivre l'exécution du budget et en rendre compte à l'autorité hiérarchique;
- Assurer la présentation des rapprochements budgétaires mensuels, trimestriels, semestriels, et annuels;
- Assister les auditeurs internes et externes dans leur mission;
- Établir les DRF et les chèques y relatifs;
- Participer, de concert avec le RAF, à la mise en œuvre des recommandations des audits et celles des missions de supervision spécifiques à la gestion comptable et financière;
- Appliquer toutes instructions administratives relatives au service comptable;
- Effectuer de manière ponctuelle des contrôles financiers des activités du Projet;
- Rédiger les rapports financiers du Projet;
- Établir les plans de trésorerie du Projet: centralisation de tous les besoins financiers de chaque composante;
- Assurer la mise à disposition des fonds selon le chronogramme approuvé pour chaque Section (tiers);
- Effectuer régulièrement les états de rapprochements bancaires et les contrôles de caisse;

- Assurer la gestion et la garde des chèquiers du Projet;
- Assurer la tenue de la comptabilité selon les principes comptables généralement admis;
- Suivre le rythme des décaissements auprès de la Banque et en rendre compte au RAF et au Coordonnateur des difficultés rencontrées;
- Gérer les accusés de réception des Agences d'exécution et des autres responsables des composantes;
- Arrêter les comptes annuels du Projet en vue de procéder aux inventaires (dévolus et proposés au RAF);
- Inviter les auditeurs, en accord avec le RAF et le Directeur, à la mission de certification des comptes financiers;
- Élaborer les différents états de paiement;
- Préparer les salaires du personnel sur autorisation du Directeur du projet;
- Préparer les chèques en vue de les présenter à la signature du Directeur avec tous les justificatifs;
- Établir l'échéancier de paiement des fournisseurs et créiteurs divers avec affichage au tableau d'annonces mural;
- Régler les fournisseurs et tiers en suivant les procédures de décaissement indiquées.

3. L'Unité de Gestion du Projet (UGP/PDCE) invite les consultants («Consultants Individuels») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services.

Les critères pour la sélection sont:

- Niveau d'études au moins égale à Bac+ 2 en Comptabilité ou gestion;
- Expérience exigée: 3 ans au moins de pratique comptable en cabinet d'expertise comptable ou d'audit ou dans une entreprise, un projet ou programme ou dans une administration publique;
- Une bonne connaissance des logiciels de gestion comptable;
- Une bonne connaissance des logiciels de gestion comptable adaptée aux projets de développement et en particulier TOMPRO, logiciel utilisé par le PDCE serait un atout.

Les Consultants doivent inclure dans leur manifestation d'intérêt:

- Une lettre de motivation;
- Un CV détaillé;
- Copie certifiées des diplômes et attestations;
- Les références d'au moins deux employeurs (de préférence les superviseurs directs);
- Un casier judiciaire;
- Un certificat de nationalité.

4. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des «Directives: Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID», édition de janvier 2011, révisé en juillet 2014, («Directives de Consultants»), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

5. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de référence complets, à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes: du lundi au vendredi de 09h à 14h.

6. Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par facsimilé ou par courrier électronique au plus tard le 31 octobre 2018 à 14h00 (heure locale) avec mention «Avis de recrutement d'un comptable du PDCE».

Secrétariat PDCE

**A l'attention du Coordonnateur
Unité de Gestion du Projet (UGP/PDCE)
Adresse: 177, rue Soweto-Quartier
Ex-Télévision-Bacongo
Tél.: (00242) 06 667 22 29/05 551 25 52/
06 951 36 62/06 650 40 22
Email: congo.pdce@yahoo.fr**

**Le Coordonnateur du PDCE,
OKOMBI Auxence Léonard**

LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique
Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE -

Président:

Mgr Miguel Angel OLAVERRI,
Evêque de Pointe-Noire
Vice-Président
Mgr Anatole MILANDOU
Archevêque de Brazzaville

Directeur de Publication / Rédacteur en chef:

Albert S. MIANZOUKOUTA

Rédacteurs en chef adjoints:

Véran Carrhol YANGA (Secrétaire de rédaction)
Tel: (242) 06.668.24.72 / 01 116 63 33

Aristide Ghislain NGOUMA
(Responsable page internationale)
Tel: (242) 05 500 77 77 / 06 610 77 77
Cyr Arnel YABBAT NGO
(Responsable pages nationales)
Tel : (242) 05 500 77 68 / 06 661 98 43

Infographisme:

Atelier: La Semaine Africaine
Service Commercial:
Brazzaville:
Tel.: 06.889.98.99 / 05.528.03.94
Pointe-Noire:

Direction: Tel:05 557.02.03 / 06 985.41.79
Service commercial: 05 553 16 93 / 06 671 44 05

E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr
Site Internet: lasemaineafricaine.net

1^{ère} PME Congolaise de Livraison Express depuis 1992.

G'BOX SERVICES
Une Nouvelle équipe qui vous offre :

- + De Dynamisme
- + De Réactivité
- + De Sécurité
- + De Satisfaction clients

NOTRE FORCE, NOTRE RÉSEAU

- + De 14 agences dans tout le territoire national

Service Clients :
Direction générale Brazzaville : Centre ville en face de la mairie centrale.
Agence Pointe noire : Centre ville Rond point kassai en face du Centre Culturel Français.
Contact: 2017@gxinternational.net - www.gxinternational.net
(+242) 05 550 10 73 - (+242) 05 301 02 38

Nos Partenaires: UPS, WCA, GTC, etc.

Séminaires de formation en management et en informatique
Trainis: créateur de performance, accélérateur de carrière !

Module	Date de session	Durée	Horaires	Lieu	Tarif HT (FCFA)
Formations after-work (en informatique)					
Réaliser des présentations captivantes & professionnelles avec Prezi	15 - 17 Octobre 2018	3 jours	16h00 - 19h00	Brazzaville	75 000
Mindmapping : conception de cartes mentales ou cartes des idées	22 - 24 Octobre 2018	3 jours		Brazzaville	75 000
Excel 2016 : Tableaux Croisés Dynamiques & fonctions "SI"	22 - 24 Octobre 2018	3 jours		Brazzaville	75 000
Séminaires de formation en management					
Supply Chain Management : logistique, achat, approvisionnement	05 - 09 Novembre 2018	5 jours	09h00 - 14h00	Pointe Noire (Hôtel Elais)	750 000
Techniques de passation de marchés	05 - 09 Novembre 2018	5 jours		Bangui (RCA)	750 000
Gestion du risque opérationnel inhérent aux activités bancaires	19 - 23 Novembre 2018	5 jours		Brazzaville (Hôtel Ledger)	750 000

Contacts - Tel: (242) 06 623 59 77 / 05 319 13 98 Email: congo@trainis.com 09, Av. de la Mfoa, Imm. Yombo, 1er étage - Brazzaville, Congo www.trainis.com

A propos des négociations avec le FMI

«Tous les espoirs sont permis», déclare Clément Mouamba

Une rencontre des élus des deux chambres du Parlement, membres de la majorité présidentielle, avec le premier Clément Mouamba, a eu lieu jeudi 18 octobre 2018 au Palais des congrès à Brazzaville. Celle-ci s'est déroulée à huis-clos. A la sortie de cette rencontre, le premier ministre s'est prêté à la presse.

Pour lui, la lutte contre les antivaleurs reste de mise puisqu'elle concerne la bonne gouvernance des ressources financières. Parlant de la loi de finances 2019, le premier ministre a exhorté les parlementaires de la majorité présidentielle à veiller à sa bonne application sur le terrain. «Nous avons abordé toutes les questions qui touchent de la nation. La session budgétaire vient de s'ouvrir, ce budget en examen donne le ton à la sortie programmée de la crise. Je leur ai dit que ce budget traite notre Plan national de déve-

loppement qui court jusqu'en 2022. Dans l'exécution de ce budget dit de crise, le pays a l'obligation de maximiser les recettes, minimiser les dépenses publiques et bien gérer les rares ressources que l'Etat va lever», a précisé le chef du Gouvernement.

Sur les négociations avec le Fonds monétaire international (FMI), Clément Mouamba a rassuré: «Le Congo parviendra à conclure cet accord tant attendu. Nous pensons que cet accord sera signé dans les brefs délais car le travail se fait. Nous sommes revenus sur nos rapports avec le FMI,



Clément Mouamba

qui continue à se poursuivre à des conditions responsables. On pense bien arriver à un accord, je ne peux pas donner un délai, le travail se fait. Et tous les espoirs sont permis». S'agissant de la dette avec les traders, «les pourparlers se poursuivent.

Sur ce point, nous avons pris l'option de vendre le pétrole nous-mêmes et mettre cet argent dans un compte séquestre à la banque centrale», a indiqué Clément Mouamba.

Pascal AZAD DOKO

Centre Hospitalier et Universitaire de Brazzaville (CHU-B)

Le spectre de la grève plane toujours!

Réunie en assemblée générale, la Fédération nationale des agents de la santé et des affaires sociales (FENASAAS), l'un des trois syndicats que compte le Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville (CHU-B), a lancé un préavis de grève. Des négociations s'étaient engagés du 9 au 11 octobre 2018 entre le Gouvernement représenté par Mme Jacqueline Lydia Mikolo, ministre de la Santé, et cette Fédération autour de 15 points de revendications.

Parmi eux les faiblesses du dialogue social entre les directions générales de certains établissements sanitaires (CHU-B, Laboratoire national de santé public, Centre national de transfusion sanguine, central d'achat de médicaments essentiels et de produits de santé, l'hôpital général de Loandjili, d'Owando et de Dolisie) et les partenaires sociaux, la gouvernance dans certains établissements sanitaires. L'administration dit avoir pris acte des revendications des syndicalistes et demande aux directions générales des établissements sous tutelle de rouvrir immédiatement le dialogue social avec les partenaires sociaux.

Les deux parties ont recommandé la concomitance de la paie des salaires des structures à budget de transfert avec celle des fonctionnaires de l'Etat, le reversement direct des cotisations sociales dans les Caisses nationales de sécurité sociale (CNSS), l'apurement de tous les arriérés de salaires dans tout le secteur de la santé.

Par ailleurs, l'administration a informé les partenaires sociaux sur la mise en œuvre des recommandations de l'audit du CHU-B et de son projet d'établissement hospitalier, de l'annulation des notes prises en dehors de la réglementation en vigueur en ce qui concerne le laboratoire national de santé publique, du projet d'uniformi-



Le CHU-B

sation des conventions collectives des hôpitaux généraux. Un comité paritaire chargé de la mise en œuvre et du suivi des conclusions et recommandations de cette concertation a été mis en place.

Du côté de Centre national de transfusion sanguine (CNTS), la grève observée a été suspendue le 19 octobre dernier. «Nous avons décidé de la suspension de la grève. Ce que nous avons gagné est valable pour toutes les structures de santé à budget de transfert. Mais le plus important est la réouverture du dialogue social avec l'Etat», a expliqué Vivien Mbossa, délégué de la FENA-

SAAS auprès du CNTS.

La suspension de la grève a été décidée au terme des négociations entre le Gouvernement et les syndicats qui ont obtenu de l'Etat le reversement direct de leurs cotisations sociales à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS). «Certes, le combat est rude. En négociations, on ne gagne pas tout et on ne perd pas tout aussi. Nous allons continuer à travailler pour obtenir plus», a indiqué Albert Nianga, secrétaire général de la FENASAAS.

KAUD

«Octobre-rose»

Tous mobilisés contre les cancers du sein et du col de l'utérus

Maladie rarement rencontrée dans les familles dans les années 60, le cancer devient une source de tristesse, de pleurs et de lamentations. Il dévaste et occasionne beaucoup de souffrances individuelles, familiales et alimente à une grande proportion la mortalité générale de la population congolaise. Devant ce drame, la communauté internationale avait retenu octobre

comme mois de sensibilisation à cette maladie. C'est ainsi que le 9 de ce mois d'octobre, la ministre de la Santé Jacqueline Lydia Mikolo, a lancé officiellement la campagne «Octobre rose» consacrée à la sensibilisation pour le dépistage du cancer du sein féminin, afin d'attirer une plus grande attention sur la maladie.

Lancée pour la première fois en

1985 aux Etats-Unis, la campagne de sensibilisation sur le dépistage du cancer du sein est en train de gagner le monde entier. «Lorsque le cancer du sein est dépisté à un stade précoce, et si le diagnostic et un traitement appropriés sont disponibles, il y a de fortes chances qu'il puisse être soigné. A l'inverse, s'il est dépisté tardivement, il est fréquent que le traitement curatif ne

soit plus possible», a fait remarquer Ray Mankélé, représentant par intérim de l'OMS-Congo. Pour lui, les décès dus au cancer du sein ont lieu dans les pays à revenu intermédiaire, où la plupart des femmes atteintes de ce cancer sont diagnostiquées très tardivement du fait essentiellement de l'absence d'informer sur le dépistage précoce et de l'accès insuffisant aux services de san-

Editorial

Congolais grâce à la route

Le désenclavement est une réalité dont on peut mesurer les effets chaque jour. De Sembé à Pointe-Noire, de Sibiti à Brazzaville, les distances ne s'évaluent plus désormais en jours comme avant, mais en heures. Et c'est une bonne chose même s'il reste, ici et là, des zones qui peinent encore à joindre les grands axes routiers du pays, et à écouler leurs productions, surtout agricoles. On peut aujourd'hui «monter» à Pokola, en partant de Brazzaville, et revenir au point de départ dans les délais qu'on se donne pour cela. Et c'est à juste titre que le Gouvernement se voit pousser des ambitions de zone touristique pour le Congo.

Mais il y a un «mais». Ces belles routes qui nous font voyager agréablement d'Owando à Mokéko, sont des artères-reflets de notre volonté à bien faire. Ou de notre insouciance. Libre circulation des biens et des personnes: l'expression n'est pas qu'un ensemble de mots. C'est une donne qui devrait s'imposer dans les normes du respect de la personne. Jusqu'ici, il n'en est rien! Le long de ces axes désormais libérés des bouchons officiels et officieux, surtout dans la partie infestée par les séides d'une rébellion dont on continue de rechercher la définition et les motivations, des obstacles subsistent.

Ne seraient-ce que ces contrôles fastidieux aux péages. Ou ces arrêts imposés manu militari par des écogardes à la recherche de gibiers, en cette période de chasse pourtant ouverte. Le tout se terminant par des négociations à l'abri des regards et qui coûteraient, chuchoté-on, de 500 à 1000F par «infraction», sans délivrance d'un quelconque reçu! La pierre d'achoppement pour un tourisme qui valorise les trésors fauniques de notre pays est assurément là. Dans la garantie que ceux qui viendront visiter pourront se déplacer librement vers les sites et ne pas encourir les foudres d'une police curieusement peu tatillonne dès lors qu'on donnera l'impression de pouvoir régler par son portefeuille. Avec discrétion.

Les mesures de sécurité sont faites pour garantir la quiétude de ceux qui voyagent. Mais cette quiétude inclut de ne pas être importuné par des formalités au-delà de l'entendement. Payer une taxe au péage est normale, mais pas subir des menaces et des intimidations. Un de nos lecteurs le dit avec ses mots: «Congolais chez moi, je n'entends pas être traité en intrus».

Comme souvent, nous faisons peu attention aux choses qui changent autour de nous, parfois en bien. Nous avons pris une telle propension à tout critiquer, et sans doute y avons-nous été «encouragés» par l'affligeante tendance des politiques à dire et à ne pas faire, à faire et à ne penser qu'à eux et à leurs proches. Brazzaville et Pointe-Noire, villes miroirs de notre réalité, subissent le contrecoup du désenclavement que connaît le Congo. Le Chemin de fer Congo-Océan a été longtemps une colonne vertébrale de l'économie, sa prise en otage par l'aventurier du Pool, a fait pousser des solutions alternatives. Qui fonctionnent.

Désormais le Congolais se pense en Congolais. Fini le temps où le chemin de fer était l'exclusivité des seuls «landalai» (riverains de la voie): la route est à tous, le chemin de fer aussi.

Albert S. MIANZOUKOUTA

té. La campagne dénommée «Octobre-rose» est organisée pour la première fois en République du Congo. «Nous souhaitons que cette initiative soit pérennisée et qu'elle puisse toucher l'ensemble du territoire national, car le cancer du sein n'est pas une question spécifique à Brazzaville ou Pointe-Noire, mais touche également les femmes dans les agglomérations les plus touchées du pays. Certains peuvent être les femmes dans nos villages qui ont consulté des guérisseurs, des féticheurs et même des agents de santé pour des douleurs mammaires, mais sans jamais trouver de réponse», a expliqué Ray Mankélé. Dans le cadre de cette campagne, il est également associé le cancer du col de l'utérus,

devenu un véritable fléau. En effet, les données du registre des cancers de Brazzaville renseignent que de 2014 à 2015, 1447 Congolais étaient atteints de cette maladie. En 2016, 612 nouveaux cas ont été répertoriés parmi lesquels 18 ont été découverts trop tard. Parmi ces cas, les cancers du sein représentent 48% et du col de l'utérus 33%. A signaler que la ministre de la Santé a réceptionné dans le cadre de cette campagne mondiale, le 19 octobre dernier, les médicaments anticancéreux destinés à lutter contre les cancers du sein et du col de l'utérus. «Après le dépistage, les patients doivent être traités gratuitement», a fait remarquer Jacqueline Lydia Mikolo.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Département du Pool

Les États-Unis annoncent une assistance de 1,7 milliards de CFA

L'ambassade des États-Unis en République du Congo annonce la mise en œuvre d'un don de 1,7 milliards de CFA (\$3 millions dollars américain) en faveur des populations du Pool. À ce jour le Gouvernement américain a fourni plus de 4,5 milliards de CFA (\$8 millions dollars américain) en aide humanitaire pour la région du Pool depuis le début du conflit. Ce nouveau don finalisé en août dernier, permet la réalisation des travaux d'entraide communautaire, notamment le dégageant des pistes rurales envahies par la végétation, ou la réhabilitation des étangs piscicoles abandonnés au plus fort de la crise. Le projet permet d'améliorer l'accès aux marchés dans les zones enclavées et de relancer la production dans ces zones. Le don est géré par le Programme Alimentaire Mondial (PAM), qui travaille en partenariat avec le Ministère des Affaires Sociales et les ONG.

Les évaluations démontrent que la situation alimentaire reste précaire en particulier dans les 'pays de Mpangala', zone située à l'Ouest du département du Pool. En raison des séquelles du conflit, une majorité de la population reste soumise à l'insécurité alimentaire, et les agriculteurs ont besoin d'un appui pour reprendre leurs activités. En effet, une récente étude de ACTED dans la zone a démontré que plus de 85% des ménages de la zone ont recours à des stratégies néfastes pour s'alimenter, telles la consommation d'aliments moins coûteux ou moins préférés, ou la réduction des quantités lors des repas. Cette nouvelle contribution américaine vient répondre à ces besoins.

Le Gouvernement américain était le premier à répondre à la demande d'assistance humanitaire du Gouvernement congolais pour les déplacés du Pool. L'année passée, près de 6,500 (six mille cinq cent) personnes dans la Bouenza ayant fui les violences dans le Pool avaient pu être assistées. Cette année encore, les États-Unis ont assisté, à travers un financement de l'USAID, environ 9000 ménages déplacés à Mindouli affectés par le conflit du Pool. Et grâce à cette nouvelle



L'ambassadeur Todd Haskell lors de la visite des déplacés du Pool à Loutété dans la Bouenza



Piste rurale en cours de réhabilitation Moukonkoto-Missié-Missié (District de Mindouli).

contribution, le Gouvernement américain manifeste sa volonté d'accompagner la consolidation de la paix dans le département du Pool, et de renforcer ses relations avec la République du Congo. «Ce type d'assistance humanitaire n'est possible que grâce aux efforts de paix des parties en conflit dans le Pool. Les États-Unis seront toujours aux côtés de la communauté internationale et du Gouvernement congolais pour accompagner cette population, et nous comptons sur la franche collaboration de nos partenaires tel que le PAM.» l'ambassadeur des États-Unis Todd Haskell. «Maintenant qu'elles rentrent chez elles, nous tenons à aider les populations à retrouver une vie normale. Ce projet vient renforcer les efforts du Gouvernement en faveur de la paix, condition du rétablissement durable de la sécurité alimentaire dans le dé-

partement du Pool» a déclaré le Représentant du PAM au Congo, Jean-Martin Bauer. Les activités du programme sur le terrain ont débuté en ce mois d'Octobre. Notamment avec la réhabilitation d'une piste rurale de 7km reliant le village enclavé de Moukonkoto à la route nationale numéro un au niveau de Missié-Missié, non loin de Mindouli. Environ 150 travailleurs sont engagés dans les activités de la réalisation de cette piste. Cette dernière permettra aux producteurs maraîchers et de légumineuse de Monkonkoto d'accéder directement à la route nationale et d'éviter un détour d'une trentaine de kilomètres dans des conditions difficiles. La piste permettra également aux camionnettes d'accéder directement à la zone et de faciliter l'évacuation des produits agricoles vers le marché à partir de 8 villages auparavant enclavés.

Education non formelle

Des réformes attendues dans le volet rescolarisation

La rentrée pédaogo-andragogique concernant la rescolarisation des enfants décrochés et l'alphabétisation des adultes a eu lieu lundi 15 octobre 2018 sur toute l'étendue du territoire national. Ayant visité quelques centres à Brazzaville, le ministre de l'Enseignement primaire, Anatole Collinet Makosso, estime que l'éducation non formelle devrait être étendue au collège et au lycée, afin de relever le niveau de certains élèves en difficulté.

le ministre de l'Enseignement primaire. Les cours de rescolarisation qui ne se limitaient qu'au primaire vont être élargis au secondaire. Aussi, le ministre estime que la moitié des élèves inscrits au circuit formel ne possèdent pas le niveau requis. Par conséquent, ils mériteraient d'être en rescolarisation. «Les enfants admis à la rescolarisation ne restent pas ad vitam aeternam, on les

Il s'agit des centres de rescolarisation et d'alphabétisation d'Angola Libre et Loango marine dans le 1^{er} arrondissement Makélékélé, de l'école primaire de Ngamakosso dans le 6^e arrondissement Talangai et le centre d'alphabétisation Maman Elombé situé dans l'enceinte de la paroisse Notre Dame des victoires à Ouenzé.

Partout, les apprenants ont répondu présents, comme l'ont fait, il y a près de trois semaines, ceux inscrits au cycle formel. Certains établissements ont même accueilli des enfants autochtones. Les cours ont normalement débuté, malgré le déficit en matériel didactique ou en personnel enseignant. Situation devenue particulièrement inquiétante dans l'ensemble du système éducatif congolais.

Cette année, un accent particulier a été mis sur le volet rescolarisation, lequel reçoit des enfants ayant décroché l'école, subi une déscolarisation ou présentant des difficultés spécifiques dans leur scolarité. «Au travers de la rescolarisation nous prenons en charge, dès le début, des enfants présentant des difficultés scolaires pour ne pas faire courir



Dans une salle de classe à Loango Marine

à l'enfant le risque de décrocher. Parce qu'un enfant en difficulté scolaire n'est pas sûr qu'il puisse poursuivre normalement son cycle. Il sera obligé à un moment donné soit par honte, soit par gêne d'abandonner», a indiqué

remet à niveau et ils ont la possibilité de retrouver le cycle formel. C'est cette réorganisation, cette grande réforme que nous voulons faire», a-t-il annoncé.

Germaine NGALA

Communiqué

Le Ministère de la Communication et des médias et le Conseil supérieur de la liberté de communication organisent du 25 au 28 octobre 2018 à l'hôtel Radisson blu à Brazzaville, sous le patronage du premier ministre, chef du Gouvernement Clément Mouamba, les assises de la presse congolaise, sous le thème: «La presse congolaise, vingt-six ans après les Etats généraux: bilan, enjeux et perspectives à l'ère du numérique».

Les Assises de la presse congolaise: c'est le diagnostic et les défis de la presse à l'ère de la diffusion et de l'économie numérique, l'assainissement du paysage médiatique, la relecture des lois qui régissent le domaine de l'information et de la communication et les défis de la régulation et d'autorégulation des nouveaux médias.

Les Assises de la presse congolaise, ensemble refondons la presse pour la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit, car, il n'y a point de démocratie sans liberté de la presse, il n'y a pas d'Etat de droit sans indépendance véritable des journalistes.

Le Conseil supérieur de la liberté de communication

PARCELLE A VENDRE AU QUARTIER MOUTABALA (MFILOU-NGAMABA) CONTACT: Tél: 06 944 07 44

tuant les gorilles ou les chimpanzés. C'est une méthode qui permet d'avoir des plants sains, vigoureux, résistant aux maladies et avoir des milliers de plants en un temps record. Aujourd'hui, les membres de la communauté peuvent produire des milliers et des milliers de plants sans notre présence. Nous sommes une petite association, mais qui contribue à travers ses activités à améliorer la vie de nos communautés rurales. Nous avons le pôle recherche scientifique. Ce pôle travaille d'arrache-pied sur le terrain et dans les foyers. Le dernier pôle qu'on appelle Gouvernance locale consiste à intégrer les acteurs de la société civile, minière, les autorités politiques et les élus locaux. Tous ensemble, doivent s'asseoir autour d'une table pour identifier les problèmes qui minent le district de Kakamoeka, pour qu'ensemble on puisse sortir après discussion un plan de développement du district. Voilà, en résumé, notre travail dans ce district. **Auriez-vous un souhait ?* ***... Nous faisons beaucoup avec peu de moyens. Je profite de l'occasion que vous me donnez pour lancer un appel à tous ceux qui aiment les gorilles et les chimpanzés, tous ceux qui militent pour la conservation de la biodiversité de nous venir en aide. Nous avons une page facebook où nous publions toutes nos activités, ainsi que nos besoins.*

Noëlie BOUANGA

Environnement

ESI-Congo pour la protection de la biodiversité

ESI-Congo est une association de protection de la biodiversité. Elle travaille dans la forêt du Mayombe, où on trouve encore des gorilles et des chimpanzés, une richesse naturelle du Congo. Malheureusement, de nombreuses menaces pèsent sur la survie de ces grands singes: la chasse illégale et son corollaire, la vente de la viande de chasse, la déforestation qui entraîne avec elle, et de manière irréversible, la destruction de l'habitat naturel des grands singes et animaux, le changement climatique. Crépin Fouta-Toutou, responsable du pôle appui au développement communautaire de ladite association, s'est prêté à nos questions.

Monsieur Crépin, qu'est-ce que vous faites exactement dans le Mayombe? ***ESI-Congo est une association qui milite pour la protection de la biodiversité. En ce moment précis, nous sommes en train de développer un projet gorille et chimpanzé dans le district de Kakamoeka. Nous luttons pour leur conservation, car si l'on n'y prend garde, ils vont disparaître. Quel est l'objectif principal visé par votre association?**

***ESI-Congo milite auprès des communautés en leur montrant comment faire la conservation de la biodiversité. Actuellement, nous sommes sur les gorilles et les chimpanzés. Nous constatons que les habitats de ces animaux sont détruits par l'homme, et que le système qu'on utilise pour l'agriculture contribue de plus en plus*

à la destruction de son habitat et de l'alimentation de ces espèces.

Quelle est la politique qu'ESI-Congo mène pour éviter justement cela?

***ESI-Congo, dans sa politique, a plusieurs pôles d'interventions. La sensibilisation. Ce pôle consiste à informer les communautés. Comment désormais elles doivent protéger ces espèces. La communication. Elle se fait auprès des chasseurs, dans les écoles, car les enfants doivent connaître l'héritage faunique qu'on va leur léguer. Quelle est la richesse dont regorge la forêt du Mayombe. Cela se fait de façon permanente. Ce travail que nous menons au quotidien a amené à faire changer certains comportements. Il y a le pôle Appui au développement communautaire. Nous développons des*



Crépin Fouta-Toutou

activités alternatives au braconnage génératrices de revenu. Aujourd'hui, nous sommes en train de développer la filière bananeraie, tout en montrant la technique qu'on appelle la méthode du pif. Par des exemples simples et concrets, nous démontrons comment les communautés auront à gagner beaucoup plus en faisant de l'agriculture qu'en pratiquant la chasse, ou en

REMERCIEMENTS

Infiniment touchés par les marques de sympathie que vous leur avez témoignées et le soutien moral, matériel et financier que vous leur avez apporté à l'occasion du décès de leur mère, grand-mère, et arrière-grand-mère,

BASSOLA Emilienne, La famille NDAIA et le Clan KINTSOUNDI de feu Emmanuel LOUKOUAMOU adressent leurs vifs et sincères remerciements, ainsi que leurs sentiments de profonde gratitude aux parents, amis, connaissances et à la population du village Singa-Banana et des environs.



Raymond Mboumba-Mananga, membre de l'UDH-YUKI

«Le désespoir d'aujourd'hui peut trouver sa solution»

Elu en 2017 comme quatrième vice-président du bureau exécutif national de l'Union des démocrates humanistes (UDH-YUKI) qu'incarne Guy Brice Parfait Kolela, un parti de l'opposition, Raymond Mboumba-Mananga est le président de la fédération du littoral l'UDH-YUKI, qui regroupe les départements du Niari, Kouilou et Pointe-Noire. Il nous dévoile, dans l'entretien que nous avons eu avec lui, les ambitions du parti.

* Monsieur le président, pouvez-vous nous faire un bref aperçu de votre bilan à la tête de la fédération UDH-YUKI du littoral?

** Aussitôt élu, nous nous sommes mis à exécuter les missions à nous confiées par le président national Guy Parfait Kolela, à savoir: informer les autorités politico-administratives des trois départements de la création de l'UDH-YUKI, comme parti politique; lancer la campagne d'adhésion à notre nouveau parti; procéder à la structuration du parti au niveau des départements cités dessus; implanter les sièges du parti dans ces départements. A Dolisie, le siège se trouve au quartier Bacongo (arrondissement 1), à Pointe-Noire, le siège est situé au km8 (arrondissement 3 (Tié-tié), au Kouilou, le siège est implanté au village Bilala; la distribution les

cartes de membres; mettre en place le cabinet du quatrième vice-président national, sis sur l'avenue de l'Indépendance au quartier Savon, à Tié-tié; participer aux élections locales et législatives qui se sont tenues, au mois de juillet 2017. Voilà d'une manière ramassée le travail que nous avons réalisé en si peu de temps.

* L'exécution de cette mission s'est-elle faite sans difficulté?

** La difficulté majeure que nous avons rencontrée tout au long de ce gigantesque travail réside dans le domaine du transport. Tenez! Le Niari à lui seul compte quatorze districts éparpillés ça et là. Certains d'entre eux sont d'accès difficile. Le Kouilou présente également les mêmes problèmes. Il fallait partir à Tchiamba-Nzassi, Kakamoeka, Nzambi, Mvouti, Madingo kaye



Raymond Mboumba-Mananga

et leurs villages. Ce n'était pas chose aisée. C'est à Pointe-Noire que nous n'avons pas rencontré assez de difficultés. Mais, comme on aime le parti, et que nous voulons le changement, il fallait le faire à tout prix.

* Président, loin d'être un secret, à l'heure actuelle, quelles sont vos ambitions?

** On ne crée pas un parti pour faire de la figuration, ni pour soutenir les autres, mais, c'est pour la conquête du pouvoir par les voies légales. C'est pour cela que nous sommes en train de nous préparer, avec

sérénité, à l'élection présidentielle de 2021. Notre souhait le plus ardent est que Guy Parfait Kolelas devienne président de la République à l'élection de 2021. Nous sommes aussi en train de travailler pour la mise en place de la Mutuelle de solidarité active (MUSA). Une mutuelle d'assistance, non seulement aux militants de l'UDH-YUKI, mais aux autres citoyens dans les dures épreuves de la vie.

* Au regard de vos ambitions, auriez-vous un message à l'endroit de vos militants et sympathisants?

** Le message que je lance aux militants et sympathisants de notre parti et autres Congolais, c'est celui de l'espoir. Le Congo a un grand leader politique qu'est Guy Brice Parfait Kolelas. Il a un projet parfait, capable de développer le Congo. Le désespoir créé aujourd'hui par le pouvoir en place peut trouver de solution, si le Congolais peut porter son dévolu sur Guy Brice Parfait Kolela en 2021.

Propos recueillis par Equateur Denis NGUIMBI

Coup d'oeil en biais

Les sorciers viennent du ciel

Au quartier Makayabou, à Loandjili (Pointe-Noire), la matinée du vendredi 19 octobre dernier a été vécue dans l'émotion. Un couple de canards sauvages s'est posé sur un manguier et n'en a plus bougé malgré l'absence de tout plan d'eau à proximité et la présence de nombreux corbeaux affamés! «Ce sont des sorciers!», ont proclamé les prophètes. Non, «ce sont des oiseaux ordinaires en quête de repos», a rectifié M. Jean Maouta, le propriétaire du manguier. De fait, après un repos d'environ deux heures, les volatiles ont repris leur vol. Sans menaces sur la ville!

Un corps flottant sur le fleuve Congo

On a signalé la découverte, vendredi 19 octobre 2018, d'un corps flottant aux rapides du fleuve Congo, au niveau du pont du Djoué, au sud de Brazzaville. Le corps est celui d'un homme adulte, barbu, dont on ignore les circonstances de la mort. Suicide ou noyade naturelle? Des familles ayant perdu de vue un membre, ont accouru au lieu de la découverte pour tenter d'identifier l'infortuné.

Installation tumultueuse des directeurs centraux à la direction générale des Douanes

L'intersyndicale des douanes avait mal apprécié l'installation des nouveaux directeurs centraux nommés par le ministre des Finances et du budget, estimant qu'elles ont été opérées sans concertation avec elle. Jeudi 18 octobre 2018, il y a eu tension dans l'enceinte de la direction générale. Certains syndicalistes ont tenté d'opposer une résistance en cherchant à empêcher la cérémonie d'installation de ces directeurs que tout le monde attendait. Des éléments d'intervention de la Force publique ont dû être dépêchés. Aux dernières nouvelles, les syndicalistes auraient mis un peu d'eau dans leur vin.

Suicide à Kombé

A Kombé, un quartier situé après le pont du Djoué, au sud de Brazzaville, un homme d'environ 50 ans et père de 5 enfants a été retrouvé dans l'après-midi, pendu dans sa maison. On se perd en conjectures sur les raisons qui l'ont poussé à se suicider. Il était resté seul le matin, sa femme étant allée vaquer à ses occupations, et ses enfants à l'école. Des volontaires du quartier et des policiers se sont organisés pour retirer le corps et le déposer à la morgue.

Il faut de l'ordre dans les convois funèbres

Les convois funèbres sont devenus pour certains une occasion de se livrer en spectacle. Selon Les Echos du Congo, c'est à cause de cela qu'un véhicule revenant d'un enterrement dans le district de Bandas, dans le Niari, a fait un accident dramatique qui s'est produit entre Mila-Mila et Dolisie. Le véhicule, bondé d'accompagnateurs, s'est penché, provoquant la chute de certains passagers. Bilan: 27 personnes grièvement blessées et un mort non identifié mais reconnu comme étant un habitant du village Dibéni, dans le district de Louvakou.

Des réfugiés s'en vont!

Des centaines de réfugiés centrafricains qui avaient fui la guerre civile entre 2015 et 2016 et vivaient au Congo, notamment au nord du pays, sont rentrés volontairement chez eux vendredi 19 octobre 2018. Leur retour a été facilité par le Haut-commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés (HCR). Ils ont transité par Bétou, dans la Likouala, leurs villages étant situés de l'autre côté de la frontière, à Mougoumba, au sud de la RCA. Ce rapatriement est le septième du genre depuis mars 2018.

Les proches de Paulin Makaya crient à l'acharnement

Les partisans de l'opposant Paulin Makaya ont le sentiment que leur leader donne des soucis au Gouvernement, qui «s'acharne», selon eux, contre lui. Bénéficiaire d'une liberté totale après avoir purgé sa peine d'emprisonnement, Paulin Makaya a été pour la deuxième fois empêché de quitter le pays par l'aéroport international Maya-Maya alors qu'il veut se rendre en France pour se soigner et ensuite séjourner au Royaume-Uni, pays dont il possède aussi la nationalité. Chaque fois, la police des frontières le refoule. Le Gouvernement déclare que le problème est simplement que Paulin Makaya n'est «pas en règle».

A "La Mandarine", le client se fait rare

Le restaurant-pâtisserie "La Mandarine" situé en centre-ville, à Brazzaville, connaît une chute de fréquentation depuis quelques semaines. Et pour cause: depuis que le Conseil des ministres l'avait pointé comme l'un des principaux «lieux de jouissance» où les services du ministère de l'Intérieur avaient «débusqué» des fonctionnaires aux heures de service, ce restaurant a désormais mauvaise réputation. Nombreux n'osent plus s'y aventurer.

Interdiction de la promotion des boissons alcoolisées: liesse ici, mécontentement là!

La circulaire du ministère du Commerce et des approvisionnements interdisant désormais la promotion des boissons alcoolisées (3 bouteilles à 1000 francs CFA) a suscité la liesse chez certains tenanciers des débits de boissons ayant souffert d'une perte de clientèle durant plusieurs mois. Mais cette décision a provoqué aussi le mécontentement de ceux qui en tiraient grand bénéfice, leurs troquets étant placés le long des artères principales et donc très fréquentées.

Département du Niari

Deux écoles de Moutamba fermées, fautes d'enseignants

Les écoles de Mitele et de Popo dans le district de Moutamba dans le département du Niari sont restées fermées depuis la rentrée scolaire 2018-2019. La faute au manque d'enseignants.

se rendre au centre de santé. Ils ont également fait don de kits scolaires aux élèves du primaire de la circonscription. Mais, si ces fournitures ont soulagé les difficultés des parents, deux grandes écoles du district n'ont pas ouvert



Une vue de Tsimba, chef-lieu du district de Moutamba

Accompagné de son suppléant Gaëtan Ibingou-Kouassi, le député Justice Lalissini a effectué une descente parlementaire du 8 au 13 octobre dernier dans sa base électorale. Conformément, aux missions dévolues à un parlementaire par les textes en vigueur, le député de Moutamba est allé rendre compte à ses mandants de la dernière session de l'Assemblée nationale. Les deux élus locaux ont profité de l'occasion pour faire don de médicaments comme le Paracétamol et l'Arthemeter, afin d'aider les populations à s'administrer les premiers soins en cas de fièvre, en attendant de

leurs portes cette année. La faute au manque d'enseignants, a-t-on appris des sources proches. Il s'agit de l'école primaire de Popo et de Mitele respectivement au nord-ouest et à l'est de Mossendjo. Deux structures qui ont contribué à la formation de l'élite du Niari. Le cas de Popo qui a formé des cadres comme le sénateur Zély Pierre Inzougou-Massanga, le député suppléant Ibingou-Kouassi et le député suppléant Aloïse Birangui. Le recrutement des vacataires pourrait être une option afin de résoudre ce problème.

MOULOULOU-DIBAMBA

Finances

Améliorer la gestion des ressources publiques et la redevabilité au Congo



Photo de famille

Réponse de la Banque mondiale, en vue d'accompagner le Gouvernement du Congo dans ses efforts d'amélioration de la gouvernance, le projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP) initié par l'Etat congolais et la Banque mondiale, a été officiellement lancé à Kintélé, pour son opérationnalisation, mercredi 3 octobre 2018, par Ingrid Olga Ebouka-Babackas, ministre du Plan et de la statistique. En présence de Korotoumou Ouattara, représentante résidente de la Banque mondiale, pour la République du Congo. D'une enveloppe de 40 millions de dollars américains, soit 22 milliards de FCFA, ce projet financé par la Banque mondiale sans contrepartie gouvernementale, vise l'amélioration de la gestion des ressources publiques et la redevabilité en République du Congo. Pour Mme Korotoumou Ouattara, l'opérationnalisation de ce projet contribuera à l'amélioration de la collecte des recettes hors

pétrole et à la rationalisation des dépenses publiques, à la modernisation de l'administration publique, notamment. Et le PRISP est l'outil par excellence susceptible pour permettre au Congo le retour à la normalisation de son économie.

Dans un environnement économique morose, la stabilisation financière et la relance de la croissance prennent désormais appui sur trois piliers: «Le renforcement de la gouvernance, la Valorisation du capital humain, et la diversification de l'économie», a soutenu la cheffe du département du Plan. Pour Ingrid Olga Ebouka-Babackas, en cette période tumultueuse, les efforts attendus de l'Etat, en termes d'amélioration de la gouvernance économique et institutionnelle pour une sortie de crise, recourent les réformes soutenues par le PRISP.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

Occupation et acquisition des terres

Surtout éviter le piège de la confusion!

Invalider un article de loi ne disqualifie pas l'ensemble du texte: un impôt foncier en nature n'est pas une expropriation, une mercuriale des frais des travaux cadastraux n'est pas un impôt foncier.

La réforme foncière engagée par le Gouvernement continue de faire parler d'elle. Non seulement parce que le ministre Pierre Mabilia, chargé des affaires foncières et des relations avec le Parlement n'hésite littéralement pas à mouiller la chemise sur la question, mais aussi parce que le citoyen ordinaire s'est lui aussi saisi de la question. Les litiges, parfois enfouis depuis des décennies, reviennent à la surface comme si chacun n'attendait que le dé clic de la loi du 13 juin pour porter au clair une situation, la propriété foncière, ensevelie sous des pratiques antédiluviennes. « C'est notre terre ! », entend-on souvent pro-

clamer ici ou là mais, sans nier la force de la tradition, les proclamations véhémentes sont-elles soutenues par les principes de la loi ? Et notamment par la possession d'un titre foncier ? Depuis le 13 juin dernier, le citoyen lambda est invité à s'assurer que son attestation d'achat suggère bien la légalité de la transaction (dans ce domaine de nombreux escrocs pullulent !) mais que c'est le regard de l'Etat, sa garantie, qui en pérennise la pleine jouissance. Pourtant la confusion persiste ! Surtout après que la Cour eût reçu un recours en inconstitutionnalité invalidant l'article 16 (sur 54), alinéa 1er de la loi parce qu'il ne



Le ministre Pierre Mabilia: mettre la loi au service du foncier

reprend pas le principe d'indemnisation juste et équitable en cas d'expropriation de terres coutumières. Le ministre Pierre Mabilia est homme d'engagements fermes, qui a décidé d'aller sur le terrain pour expliquer aux populations qu'il faut lever les équivoques. Il en va de la clarté de la démarche du Gouvernement qui est

plutôt tournée vers la sécurité des biens terriens. La terre est une richesse pour le contribuable ; une source de richesse aussi pour l'Etat. Il ne faut surtout pas renvoyer à l'article 270 bis nouveau du code général des impôts, tel que modifié par la loi N°1-2018 du code général des impôts qui ne crée pas un impôt foncier.

Cet article ne peut donc pas être assimilé à l'article 16 alinéa premier de la loi 21-2018 du 13 juin, elle, fixe les règles d'occupation et d'acquisition des terres et des terrains. Querelles d'experts seulement ? Non : véritable enjeu légal sur une question qui sait déchaîner les passions. D'abord rappeler que l'invalidation d'un article sur 54 ne rend pas la loi bancal ou mauvaise. Le citoyen a le droit de se voir protéger dans ses prérogatives de propriétaire, mais l'Etat est aussi appelé à lever taxes et impôts sur un bien en jouissance ; c'est ainsi qu'il assure le service public au citoyen. L'impôt existe depuis la nuit des temps, et sous d'autres cieux taxes d'habitation et impôts fonciers font partie du paysage légal. La loi 21-2018 du 13 juin était une disposition fiscale qui avait pour vocation à instaurer un impôt foncier en nature sur les terres cou-

tumières, mais l'article 270 bis nouveau du code général des impôts a institué une mercuriale cadastrale pour les recettes du cadastre, service public. Les frais des travaux cadastraux constituent une mercuriale publique et son encaissement par l'administration cadastrale pour être reversés au Trésor public sous forme de recettes parafiscales. Il n'est pas comparable à un impôt foncier en nature tel que prévu par l'article 16 alinéa premier de la loi du 13 juin dernier qui a fait couler beaucoup d'encre. Et instillé une dose de confusion dont il est utile de sortir. L'impôt foncier en nature n'est pas équivalent à une expropriation, la mercuriale des frais des travaux cadastraux n'est pas un impôt foncier en nature: qu'on se le dise !

A.S. MIANZOUKOUTA

La Sangha sort de l'enclavement

La route a transformé la réalité sociale de l'autre capitale de l'or vert

Sur la route Ouesso-Sembe, ce qui frappe en premier c'est la beauté des fleurs. Jaunes écarlates, un enchantement qui ajoute au charme de la route toute récente, et rutilante. Ce n'est pas un détail: toute la zone de la Sangha forestière, voit se réveiller ici ou là des agglomérations en plein essor. Mokéko, Pokola, Sembe et, bien évidemment Ouesso, semblent gagnées par une prospérité que soutient leur richesse en bois. Une ressource trop souvent négligée et peu prise en compte, chez le commun des Congolais, dans les ressources que le pays détient.

La Sangha, toutes raisons gardées, est un département en évolution, grâce au bois, mais aussi et surtout grâce au désenclavement que facilite aujourd'hui, à grandes enjambées, le fait qu'on puisse aller de Brazzaville ou Pointe-Noire à Ouesso, sans les tracés d'antan. C'est un vrai soulagement aujourd'hui d'embrasser tout le Congo sans les îlots d'inaccessibilité d'il y a un temps. La route a uni le Congo et cela se voit à Ouesso.

La ville prospère. Elle dispose qui plus est des deux avantages qui, ailleurs, ne sont pas forcément garantis dans la qualité et la pérennité: l'eau et l'électricité. En plus de cette jeunesse débordante qui, à première vue, n'est plus tentée par les rêves des anciens: la « descente » systématique à Brazzaville, la capitale, vue comme terre exclusive des opportunités. Ce n'est

pas que les usines aient de nouveau rouvert dans le bassin forestier, ou que des nouvelles entités aient été annoncées, mais au moins Ouesso « fonctionne ». Les marchés sont pleins et



Le bois, richesse du département

achalandés, les taxis roulent et leurs conducteurs ne font pas la grise mine. Il se dégage de toute la ville une sérénité qui renforce l'idée que Ouesso va résolument vers



La cathédrale Saint Pierre-Claver

la conquête sérieuse de son rang de 3e ville du Congo. Dolisie devrait trembler sur ses fondements.

Le bois, donc, reste le puis-

sant moteur de l'économie ici. Et peut-être parce qu'il est d'un usage direct, il ne donne pas lieu à la paupérisation que connaissent les zones pétrolières, le pétrole étant

la première ressource d'exportation du Congo. Mais jamais au sud-ouest du pays où se concentrent son exploration et son exportation, le peuple ne donnera l'impression de vivre de cette manne comme le montrent les maisons en bois, coquettes et solides, dans certains quartiers de Ouesso. Le bois est roi ici ; par exubérance de la forêt d'un vert vigoureux; par le flot des « grumiers », ces gros camions transportant des grosses et longues billes de bois. Par le trafic sur la rivière Sangha aussi où des pousseurs transportent vers le port de Brazzaville ce bois dont les spécialistes de la CIB, à Pokola, égrainent les appellations exotiques. La ville de Ouesso est coquette. Son agence de la Banque des Etats de l'Afrique centrale témoigne d'une prospérité discrète mais certaine. Les Came-

rounais tenanciers d'épicerie ou de gargotes parlent de la ville à voix basse, mais avec respect. La Cameroun, à peine une quinzaine de kilomètres par endroit, à l'ouest, en traversant la Ngoko, est une autre réalité présente. Beaucoup de produits de consommation sont inconnus d'un Brazzavillois, de l'eau minérale au soda. C'est d'ailleurs visiblement des négociants camerounais qui sont les plus grands acheteurs de la production cacaoyères, le long de la



La route est belle, facteur de développement

route de Sembé où les villageois ont repris à sécher les fèves, signes d'un retour de confiance. Mais la ville et le département tirent aussi un grand profit de la culture du palmier, même si l'huilerie de Mokéko, à une quinzaine de kilomètres de Ouesso, est à la peine et que beaucoup de plantations gagneraient à être entretenues

le long de la route. Vitalité économique, vitalité spirituelle aussi. Mgr Yves-Marie Monot, ordinaire du diocèse de Ouesso, estime que l'universalité de l'Eglise se donne à voir dans le phénomène des fidei donum, une réalité qui est aussi, souligne-t-il, « une richesse indéniable ». N'empêche: ce samedi-là, la cathédrale Saint Pierre-Claver de Ouesso était étonnamment pleine pour une messe matinale de semaine. L'Eglise et le département

s'enorgueillissent aussi d'un joyau, niché en pleine jungle et où l'on devine qu'il est le résultat d'une lutte acharnée contre la nature sauvage et exubérante: le Centre de santé Shalom dont nous parlerons au prochain numéro.

(A suivre)

Fédération des architectes francophones d'Afrique «FAFA» Le Congo élu à la vice-présidence de l'organisation

La Fédération des architectes francophones d'Afrique «FAFA» était récemment en assemblée générale à Abidjan, en Côte d'Ivoire, pour renouveler ses instances dirigeantes et choisir le pays devant abriter le siège de l'institution. Au terme des travaux, la présidente sortante, l'ivoirienne Schinabou Yolande Doucouré, a été confirmée à la tête d'un conseil de sept membres pour un nouveau mandat de trois ans. Le congolais Gervais Aurélien Dibantsa, secrétaire général de l'Ordre des architectes du Congo «OAC» a été élu au poste de vice-président chargé du genre et de l'insertion des jeunes architectes. La vice-présidence chargée de la communication, de la culture et de la promotion de l'architecture est confiée à la Tunisie, alors que le Togo quant à lui est chargé de l'éducation et de la formation continue. Le Burkina Faso, assure la vice-présidence chargée de l'éthique, de la discipline et de l'arbitrage et le Sénégal, est la vice-présidence chargée des relations avec les organisations nationales et internationales. De son côté, le Niger a obtenu le poste de secrétariat général.

Autre décision prise au cours de cette réunion qui a connu la participation de deux pays d'Afrique Centrale seulement (RDC et Congo), le transfert du siège de la FAFA de Tunis (Tunisie) à Agblagandan (Commune de Senepodji), au Bénin. Le représentant du Congo à la FAFA, Gervais Aurélien Dibantsa a invité les architectes congolais à la prise de conscience. «Chez nous on dit souvent que le ridicule ne tue pas, si nous restons dans cette dynamique, nous n'allons pas avancer. Au contraire nous devons nous rendre compte de nos erreurs, de nos faiblesses

pour que nous nous relevions. A Abidjan c'est avec beaucoup de gêne, de honte, de consternation, que nous avons constaté que les architectes du Congo-Brazzaville ne donnent pas le meilleur d'eux-mêmes» a déclaré Gervais Aurélien Dibantsa, qui se chargera des architectes diplômés ayant moins de 40 ans au niveau de la FAFA. Antoine Belli Bokolojoue, président de l'OAC et chef de la délégation à ces assises, a fait le plaidoyer en sollicitant l'intervention de la FAFA auprès des autorités de son pays afin de faciliter l'émancipation des architectes nationaux. Il a reconnu



Les participants à l'assemblée générale d'Abidjan

que le Congo est encore très loin par rapport aux autres pays d'Afrique de l'Ouest, australe et du Maghreb. «J'étais choqué de me rendre compte que dans toutes les organisations internationales liées à l'aménagement et à l'architecture, les Congolais n'ont aucun poste. C'est ce plaidoyer qui nous a permis d'obtenir la vice-présidence. J'ai également demandé aux instances internationales s'occupant de l'architecture d'intervenir au niveau de nos gouvernants pour que nous soyons accompagnés comme les autres parce que nous avons compris que nous sommes encore très loin» a-t-il confié à la presse.

La FAFA est une organisation internationale à but non lucra-

tif créée en mai 2016 Tunisie. Elle regroupe les associations, ordres professionnels et sociétés d'architectes des pays ayant en partage la langue française en Afrique. Elle se veut être un creuset de dialogue, de solidarité, d'actions communes ou concertées, d'échange d'expérience et de solidarité entre leurs architectes. La FAFA compte actuellement une quinzaine de pays membres: Algérie, le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la République de Maurice, le Mali, la Mauritanie, le Niger, la République Démocratique du Congo, le Sénégal, le Tchad, la Tunisie et le Congo.

Pascal AZAD DOKO

Comité de direction du CHU-B

Pour des décisions importantes liées au fonctionnement de l'établissement

La 23^e session du Comité de direction du Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville (CHU-B), s'est tenue dans la sérénité le 12 octobre 2018, au ministère des Affaires étrangères, sous la houlette de son président, le Pr. Jean-Rosaire Ibara assisté de Jérémie Mouyokani, directeur général du CHU-B, et du directeur général des soins et des services de santé. La nécessité de procéder à la révision du cadre comptable et financier du CHU-B a été l'une des importantes recommandations faites par les participants.

Ouvrant les travaux, le Pr Jean-Rosaire Ibara a interpellé la conscience des participants sur la lourde responsabilité du CHU-B vis-à-vis de la population congolaise en ce qui concerne l'offre des soins de qualité. Avant de les inviter à un examen minutieux des documents qui leur ont été soumis et à prendre des décisions importantes pour le bon fonctionnement de l'établissement. Au terme des échanges fructueux, les participants ont adopté les documents soumis à leur examen avec amendements. Des délibérations et des recommandations ont été prises par le Comité, dont entre autres: les délibérations relatives à l'adoption du procès-verbal de la

22^e session du Comité de direction du CHU-B; au rapport d'activités de l'année 2017; à l'approbation du projet de compte financier 2017; au plan d'action 2018; au projet de budget exercice 2018 et au projet d'établissement hospitalier 2018-2019 du CHU-B. Par ailleurs, les participants ont recommandé de prendre en compte les indemnités et avantages dévolus au comptable principal du CHU-B, et de réintégrer dans les effectifs du CHU-B les trois anciens directeurs divisionnaires ayant été frappés par des mesures disciplinaires en mai 2018. A la fin de la session, le Pr Jean-Rosaire Ibara s'est dit satisfait de la qualité des travaux et de l'ambiance qui y a préva-



Le présidium avec Jean-Rosaire Ibara (au milieu)

lu. Aussi a-t-il félicité la direction du CHU-B pour la qualité des documents soumis à examen, tout en remerciant les conseillers

pour leurs contributions.

Alain-Patrick MASSAMBA

A.P.M

Sotte petite leçon de sagesse

Ce n'est point la gâchette qui tue
C'est l'index qui tue.
Ce n'est point le canon qui tue
C'est l'homme qui tue.

André MATONDO-KUBU TURE

Direction générale de la sécurité civile

Des étudiants de l'IMETA sensibilisés sur les missions des sapeurs-pompiers

La Direction générale de la sécurité civile (DGSC) a accueilli les étudiants de l'Institut des métiers de l'environnement et des techniques appliquées (IMETA) pour une visite guidée. C'était le lundi 16 octobre 2018. Cette visite théorique et pratique a permis aux étudiants de cet établissement d'être éduqués sur les missions de la sécurité civile, notamment sur la protection de la population au moment des accidents et calamités naturelles. Cela leur a aussi permis d'enrichir leurs connaissances en plus des enseignements reçus dans leur établissement sur les premiers secours, la sécurité de travail, l'appui et la lutte anti-incendie ainsi que la gestion des équipements de protection.



Le général Ngoto et ses collaborateurs posant avec des étudiants de l'IMETA

Peu avant la visite guidée, les étudiants de l'IMETA ont suivi dans la salle de réunions à l'aide d'une vidéo projecteur, une présentation schématique de l'organigramme de la DGSC faite par le commandant de police Alphonse Bonazebi, chef de secours principal de Brazzaville. Ils ont été largement éduqués sur l'organigramme et le fonctionnement de la DGSC composée des directions départementales et centrales, ainsi que des services rattachés. Cette organisation concourt naturellement à la politique de la protection de la population contre toutes catastrophes. Ils ont également suivi la présentation d'un échantillon des moyens de secours dont dispose la Sécurité civile, notamment les ambulances sanitaires et médicalisées, les véhicules de secours routiers, les véhicules de mousses savonneries et de citernes incendies. Pour coller à la réalité pratique, ces étudiants ont par la suite assisté à une démonstration de ces véhicules.

Le colonel de police Jean-Bernard Boyanghas, directeur départemental de la police a souligné que cette visite s'est inscrit dans le cadre du partage et de la sensibilisation afin de permettre aux étudiants de l'IMETA de mieux s'imprégner des missions dévolues à la sécurité civile et aux sapeurs-pompiers. «Le dispositif des soldats du feu représente le premier maillon de la chaîne du secours des sapeurs-pompiers. Partout à Brazzaville, ce service public constitue un réseau de solidarité et de proximité de la population. Face aux situations exceptionnelles, la Direction de la sécurité civile mobilise plusieurs hommes et femmes, ses moyens matériels sur tous les types de catastrophes pour renforcer les dispositifs de secours locaux», a-t-il expliqué.

Précisant que l'éducation et la sensibilisation du public font partie des autres missions de la sécurité civile, il a ajouté: «Nous arrivons parfois avec un léger retard lors des sinistres à cause des conditions d'accessibilité au lieu indiqué. Nous convions les Brazzavillois à nous appeler au 118 pour un service sans contrepartie».

Le chef de la délégation qui est aussi chef de la formation à l'IMETA, Berthold Soulouka a déclaré qu'ils ont, à travers cette visite, compris qu'il y a des habitudes qu'il faut bannir face à un sinistre incendie. «Nous avons l'habitude d'agir sous l'effet de la panique. Nous avons compris qu'il existe un service habilité compétent qui peut intervenir au moment opportun. Et le numéro est connu c'est le 118. Au nom des étudiants, je pense que cette visite est utile parce que l'ignorance fait que les gens prennent des mesures qui, au lieu de résoudre la situation empire le sinistre. De même, je remercie les responsables de la DGSC pour l'accueil chaleureux qui nous a été réservé, et nous souhaiterions bien y revenir un jour», a-t-il déclaré.

A noter que la Sécurité civile désigne l'ensemble des moyens mis en œuvre par un Etat pour protéger ses citoyens, en temps de guerre comme en temps de paix. Elle associe différents moyens principalement publics pour venir en aide à la population et réagir en cas de crise grave.

Maitre Brice Gervais MOULOUNDOU
Notaire titulaire d'un Office sis à Brazzaville, 1724 Ter, rue Albert MAMPURI,
Quartier Batignolles, Arrondissement IV Moungali
Tél.: 05 548-65-12/06 654-48-05 / E-mail: mouloundou.notaire@gmail.com
REPUBLIQUE DU CONGO

SOCIETE TRANSCONTINENTAL TRADING COMPANY
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
Au Capital de 10.000.000 Francs CFA
Siège Social: Brazzaville, Immeuble Burostock, Avenue de l'Indépendance, Quartier Centre-ville,
Arrondissement III Poto-Poto / RCCM N°CG/BZV/08 B 1408

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes des décisions prises par le Gérant et représentant de l'Associée Unique lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 Décembre 2017 et dûment enregistrées à Brazzaville le 09/08/2018 à la recette des domaines et timbres de Poto-Poto sous le Folio 004/1 n° 0015, il a été prononcé la DISSOLUTION ANTICIPEE de la SOCIETE TRANSCONTINENTAL TRADING COMPANY SARL. Conformément à l'article 201 alinéa 3 de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt

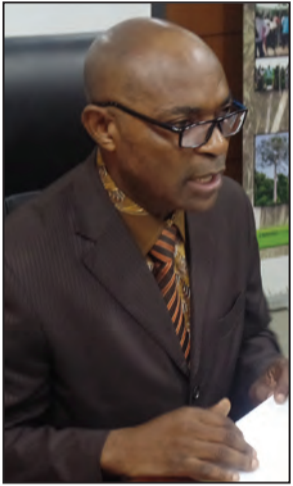
Economique aux Statuts, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de la transmission universelle du patrimoine de la Société à l'Associée Unique, à savoir: la MINOTERIE DE MATADI, en sigle «MIDEMA». **DEPÔT:** Le dépôt légal de la dissolution a été fait au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 09 Février 2018, sous le n° 18 DA 78, conformément à la Loi. Fait à Brazzaville, le 15 Octobre 2018.

Pour insertion,
Maitre Brice Gervais MOULOUNDOU,
Le Notaire.

Environnement

Utiliser des techniques d'exploitation forestière à impacts réduits

Le ministère de l'Economie forestière, en partenariat avec la Banque mondiale, à travers la Coordination nationale du processus de réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation forestière, avec inclusion de la gestion durable des forêts, la conservation de la biodiversité et l'accroissement des stocks de carbone (REDD+) vient d'organiser deux réunions. L'une a porté sur la validation d'un guide axé sur les tech-



Christophe Bienvenu Babela

niques d'exploitation forestière à impacts réduits et de la grille de vérification dédié au référencement et contrôle des bonnes pratiques de l'exploitation forestière, et l'autre sur la validation des options dédiées à la mise en place du plan de partage des bénéfices du programme Sangha-Likouala. Les travaux pour la première réunion, ont été ouverts par Christophe Bienvenu Babela, directeur de cabinet par intérim de la ministre de l'Economie forestière, en présence de Marcel Moukissi, conseiller aux forêts et à l'industrie

forestière, qui a ouvert également la deuxième réunion et Georges Claver Boundzanga, coordonnateur national de la REDD+. Les deux rencontres qui se sont échelonnées du 15 au 18 octobre, à Brazzaville, ont mis l'accent la généralisation possible du recours à des techniques d'exploitation forestière à impacts réduits comme activité planifiée de réduction des émissions de gaz à effet de serre, en vue de faire tirer au pays les avantages de la vente des crédits carbone. Elles ont aussi visé l'objectif de garantir l'opérationnalisation du guide et de la grille dans le processus REDD+ au Congo. La deuxième réunion a permis aux participants de valider aussi, avec amendements, les options dédiées à la mise en place du plan de partage des bénéfices du programme Sangha-Likouala.

Ces deux départements pilotes expérimentent un projet de développement local comprenant une réduction des émissions de gaz à effet de serre couplée à la gestion durable des forêts, la conservation de la biodiversité et l'accroissement des stocks de carbone. Ce projet est mis en place sur une superficie globale de 12,4 millions d'hectares recouverte à 94 % par une partie de la forêt dense et humide de la zone tropicale de la planète. Réduire la dégradation forestière dans les concessions industrielles par la mise en place et la pratique d'une exploitation forestière à impacts réduits, la conservation des forêts à haute valeur de conservation dans les plantations agro-industrielles et la planification des activités d'exploitation minières à impacts réduits sont les principales visées. A cela s'ajoute: l'amélioration des revenus des communautés locales et des populations autochtones.

A la fin des travaux, les participants ont formulé pour les deux rencontres des recommandations pour une meilleure exécution du projet Sangha-Likouala dans le but de développer le vaste programme de réduction des émissions des gaz à effet de serre.

Ph. B.

Congo-Union européenne

Renforcer les liens d'amitié avec les partenaires dans le domaine de l'entrepreneuriat

La ministre des Petites, moyennes entreprises, de l'artisanat et du secteur informel Yvonne Adélaïde Mougany a conféré jeudi 11 octobre dernier avec deux personnalités venues lui adresser les civilités et renforcer la coopération dans tous les domaines en particulier l'entrepreneuriat.

La première personnalité à être reçue était l'ambassadeur de l'UE au Congo, Mateus Raul Paula qui a pris ses fonctions récemment en remplacement de Mme Saskia De Lang. Ce dernier a réaffirmé la détermination et la volonté de son institution d'appuyer financièrement le Gouvernement congolais à travers le ministère des Petites, moyennes entreprises, de l'artisanat et du secteur informel à redynamiser et à développer ce secteur pour le bien-être de la jeunesse congolaise. Ceci, dans le cadre de la mise en œuvre du deuxième projet de renforcement des capacités entrepreneuriales et commerciales (PRCCE II), lancé en mars 2017 par l'Union européenne, à travers le 11^e Fonds européen de développement (FED). Le deuxième interlocuteur était le diplomate Namibien, Viljo Hifindaka qui a déclaré que son pays est disposé à aider le Congo dans le domaine des PME pour le développement de son économie.

Pour sa part, Mme Yvonne Adélaïde Mougany a rassuré ses homologues que le Congo regorge de potentialités indéniables avec un sous-sol riche, toujours ouvert aux partenaires au développement.

P. B. K.

Qui me répondra ?

Actuellement, l'huile de palme est produite par des petites exploitations paysannes familiales pendant que la demande croît sur les marchés extérieur et local. N'est-il pas possible de relancer avec plus de conviction la culture du palmier à huile ?

A.NK.-K. (Plateau des 15 ans, Brazzaville)

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

38^e Journée mondiale de l'Alimentation

Combattre la faim et améliorer la sécurité alimentaire

L'humanité a célébré mardi 16 octobre 2018 la 38^e journée mondiale de l'Alimentation. A Brazzaville, pour marquer cette journée, le Gouvernement et l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation (FAO) se sont donné rendez-vous au gymnase Nicole Oba, dans le 6^e arrondissement, pour encourager les efforts des maraîchers de la ceinture de Talangaï, et accentuer la production agricole. Elle était placée sous les auspices du ministre d'Etat, Henri Djombo, ministre de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche, qui avait à ses côtés, la représentante de la FAO au Congo, Mme Suze Percy Filippini, quelques membres du Gouvernement, et d'autres personnalités.



Un stand des produits maraîchers

La célébration de cette journée a pour buts de renforcer la sensibilisation et l'action de la FAO en faveur des victimes de la faim et, à promouvoir la nécessité de garantir une alimentation nutritive, en vue d'atteindre la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour tous à l'horizon 2030, comme l'indique l'objectif de développement durable (ODD 2) Faim zéro, a rappelé Suze Percy Filippini. «Le rapport mondial sur les crises alimentaires, publié cette année, indique que l'année dernière, environ 124 millions de personnes vivant dans 51 pays ont été en insécurité alimentaire de crise en se référant au cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC)».

Elle a énuméré quelques causes de cette situation: conflits armés, déplacements et chocs climatiques, épidémies et zoonoses, ainsi que l'accès limité aux services de santé de base, d'eau potable et d'assainissement. Au-delà de tout, elle a invité la communauté à développer quatre

attitudes essentielles: faire un effort de produire plus avec moins car avec une population en pleine expansion qui devrait atteindre 9 milliards d'habitants en 2050, les agriculteurs devraient trouver de nouvelles méthodes culturales plus productives et diversifier leurs cultures vivrières. «Une agriculture intégrée permettra aux agriculteurs non seulement d'accroître leurs rendements, et donc leurs bénéfices, mais aussi, d'améliorer la qualité de leurs terres agricoles; adopter une alimentation plus saine et plus durable puisque nos rythmes de vie aujourd'hui sont effrénés et trouver le temps de préparer des repas sains et nutritifs devient un problème pour une bonne partie de la population; éviter de gaspiller de la nourriture en remplissant nos poubelles parfois avec des aliments encore aptes à la consommation; défendre la faim zéro et chacun à un rôle à jouer pour atteindre la faim zéro », a-t-elle signifié. Quant au ministre Henri Djombo, il a assuré que le Gouvernement s'employait à mettre

tout en œuvre pour la préservation des ceintures maraîchères, en vue de renforcer la sensibilisation des populations à l'horizon 2030 et d'atteindre la faim zéro. «La célébration de cette journée dans cette zone de Talangaï réservée exclusivement aux activités de maraîchage, marque bien la détermination du Gouvernement à lutter contre l'occupation anarchique de l'espace public», a-t-il affirmé.

La ceinture maraîchère de Talangaï remonte aux années 1960, lorsque les Congolais de Brazzaville furent expulsés de Léopoldville (Congo-Kinshasa). En effet, ce fut le vendredi 21 août 1964, à la suite d'une affaire de trafic d'armes que les incidents éclatent à Léopoldville. 25.000 Congolais de Brazzaville sont chassés par Moïse Tshombé, premier ministre du Gouvernement central transitoire. Le bateau transportant la première vague de la délégation congolaise avait accosté au port de Brazzaville

dans les premières heures de l'après-midi. Ils étaient des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants accueillis à Brazzaville et logés dans des conditions précaires. Des facilités leurs furent octroyées par le président Alphonse Massamba-Débat pour qu'ils puissent acquérir des terrains, pour certains à Talangaï auprès du propriétaire foncier Joseph Ngabali, et pour d'autres à Kombé, environ 17 km au sud de Brazzaville. C'est sur instruction du président de la République que ces familles expulsées commencent leurs activités de maraîchage dans la zone très marécageuse de Talangaï sur le littoral du fleuve Congo. La journée a été marquée par des ateliers thématiques qui ont regroupé les maraîchers de Talangaï, ainsi que les acteurs œuvrant dans le domaine agricole.

Pascal BIOZI KIMINO

Valoriser les produits du terroir congolais

Pour marquer la fin de la semaine des activités relatives à la célébration de la Journée mondiale de l'alimentation et de l'agriculture, l'ambassade de l'Union européenne au Congo a organisé jeudi 18 octobre 2018 un cocktail, en partenariat avec le ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche, pour déguster des plats et boissons sélectionnés essentiellement à base des produits alimentaires à 100 % congolais. L'événement a été placé sous la présidence du ministre d'Etat Henri Djombo, ministre de l'Agriculture et Raul Mateus Paula, ambassadeur de l'Union européenne au Congo, en présence de plusieurs invités des représentations diplomatiques, dont Mme Suze Percy Filippini, représentante de la FAO au Congo et des cadres de différentes administrations publiques.

La vitrine des plats uniquement congolais a permis de montrer l'ingéniosité de l'art culinaire du « Made in Congo », et valoriser le terroir du Congo, riche en potentialités. Cette année 2018, la Journée mondiale de l'alimentation a été célébrée sous le thème «Agir pour l'avenir», en adéquation avec le mot d'ordre «La faim zéro en 2030, c'est possible». Le sous-thème abordé au Congo a été : «Agissons pour l'avenir: préservons nos ceintures maraîchères urbaines».

La manifestation du cocktail dinatoire qui a clos toutes les activités inhérentes à la journée de l'alimentation et de l'agriculture a montré une palette des recettes mettant en valeur les couleurs et les saveurs des produits congolais, grâce à la dextérité de Honor

Toudissa Dia Malanda, chef cuisinier, consultant chercheur en arts culinaires. Il a offert aux invités une cuisine congolaise traditionnelle et raffinée pour sublimer le palais.

Raul Mateus Paula a dégagé la position de l'Union européenne pour les filières de demain. «Ces initiatives, qui s'inscrivent pleinement dans la vision de l'Union européenne, rappellent l'importance de renforcer les filières et chaînes de valeurs pour développer les métiers de demain, diversifier l'économie et créer de l'emploi».

Le ministre Henri Djombo a rassuré qu'on peut vaincre la faim. «Nous pouvons assurer une bonne santé à la population par une bonne nourriture, équilibrée et présente. Il est question de mettre en place les moyens qu'il faut pour que nous y arrivions. Les mamans



Henri Djombo, Raul Mateus Paula, et quelques représentants des agences du système des Nations Unies



Pendant la dégustation

qui cultivent dans des conditions pénibles arrivent à nous nourrir par les produits du terroir. Pour éradiquer la faim au Congo, nous devons mettre en place les moyens, pour mettre en œuvre la politique du Gouver-

nement en matière agricole. Nous devons affirmer une volonté de plus en plus forte de réaliser ce projet, qui est un pari et une obligation morale».

Philippe BANZ

Election présidentielle au Cameroun

Victoire sans surprise de Paul Biya

Après quatre jours d'examen du contentieux électoral et des recours déposés par l'opposition, du 16 au 19 octobre 2018, le verdict est enfin tombé pour la présidentielle du 7 octobre. Le Conseil constitutionnel a proclamé, lundi 22 octobre la victoire sans surprise de Paul Biya du Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC). Crédité de 71,28% des suffrages, le chef de l'Etat sortant devance Maurice Kamto du Mouvement pour la renaissance du Cameroun (MRC), 14,23%, qui conteste les résultats.



Paul Biya réélu pour un nouveau septennat

La tension était à son comble. Prélude à la proclamation des résultats, des opposants avaient projeté une manifestation de protestation la veille dimanche, dans les rues de Douala, la ville économique. Ils entendaient dénoncer ce qui pour eux n'est rien d'autre qu'un hold-up électoral, en prévision de la victoire de Paul Biya. Les forces de l'ordre ont fait échec à cette manifestation. Un déploiement sécuritaire tous azimuts a eu raison des manifestants qui ont été empêchés de tenir leur marche. Dans les régions anglophones où le scrutin s'est tenu sous haute sécurité, on a signalé

l'enlèvement de la sœur de l'opposant John Fru Ndi, président-fondateur du SDF. Elle aurait été capturée mercredi dernier par des militants sécessionnistes à Baba II, dans le Nord-ouest, l'une des deux régions du Cameroun en proie à l'insurrection depuis deux ans. Selon la famille de la victime, les séparatistes l'ont kidnappée chez elle, avant de se diriger vers la résidence de l'opposant. Témoin de ce harcèlement, le fils du leader du SDF, Benjamin Fru Ndi, raconte que ces hommes terrorisaient le village depuis plusieurs jours. La même semaine, le chauffeur

de John Fru Ndi avait déjà été visé par des tirs. Le leader du SDF est accusé de trahison parce qu'il s'est toujours opposé à la partition du Cameroun. Son parti a pris part aux élections en investissant comme candidat Joshua Osih, alors que les séparatistes avaient appelé au boycott du scrutin. Le dossier de contentieux post-électoral dont a été saisi le Conseil constitutionnel comportait dix-sept recours introduits par des candidats à l'élection présidentielle. Ils dénonçaient des irrégularités. Parmi les dix-sept recours, il y a eu celui de Joshua Osih, qui

demandait l'annulation totale du scrutin, et celui de Maurice Kamto, qui lui demandait l'annulation partielle des opérations électorales dans les bureaux de vote des régions anglophones du Sud-ouest et du Nord-ouest, mais aussi de l'Adamaoua, du Nord, de l'Extrême-nord, de l'Est et du Sud. Egalement, quinze recours pour invalidation des résultats obtenus par le candidat du RDPC Paul Biya dans tout le pays et dans la diaspora, introduits par deux prétendants dont les candidatures avaient été recalées par le Conseil constitutionnel. Du Sud à l'Adamaoua, en passant par les régions anglophones, l'analyse du scrutin a été faite région par région, prenant également en compte le vote de la diaspora. D'autres candidats de l'opposition, notamment Cabral Libii de l'Univers et Joshua Osih du Front démocratique et social (SDF) auraient totalisé respectivement 6,28% et 3,35%. Le président équato-guinéen Teodoro Obiang Nguema Mbasogo n'a pas attendu la proclamation des résultats pour féliciter Paul Biya, «pour sa brillante réélection». C'est son septième mandat.

Aristide Ghislain
NGOUMA

Centrafrique

Les députés acteurs de scandales

Ces jours-ci, une bagarre entre deux députés centrafricains a encore défrayé la chronique. Il s'agit d'Anselme Bindala et d'Andiba Daguerre. Les deux députés se sont affrontés physiquement au cours d'une réunion à huis clos, lors des travaux interparlementaires. Ils se sont offerts en spectacle devant leurs collègues. Les deux élus sont issus de deux partis politiques différents. L'un fait partie de la majorité présidentielle, du Cœur Uni, parti du chef de l'Etat Faustin Archange Touadéra, tandis que l'autre est issu du Chemin de l'Espérance, une formation politique appartenant au président de l'Assemblée nationale.



Les députés transforment parfois l'hémicycle en cirque



La députée Nadia Bea

L'incident serait parti d'un échange verbal entre le président de l'Assemblée nationale et le député Andiba Daguerre. Il semble que la réplique du député envers le président de l'auguste chambre n'ait pas été cordiale. C'est alors que le député Anselme Bindala, membre du parti du PAN, a giflé son collègue, Andiba Daguerre. Immédiatement, les deux parlementaires en sont venus aux mains en se rouant de coups. Grâce à l'intervention rapide de leurs collègues députés, le calme est revenu dans l'hémicycle. Suite à cet incident, le parti au pouvoir a entamé une procédure de destitution à l'encontre du PAN d'Abdoul Karim Meckassoua, qui aurait requis déjà 84 signatures.

Le cas Nadia Bea surnommée «Mama Nounou», truculente députée de la 4ème circonscription de Bimbo à Bangui, n'a donc pas suffi. La députée avait saccagé le service de compatibilité de l'Assemblée nationale et séquestré son personnel le 17 août 2018, alors qu'elle avait été invitée à rembourser les frais perçus pour une mission non effectuée à Brazzaville (Congo), où elle devait faire partie de la délégation de Karim Meckassoua. Pendant ce temps, une pétition visant la destitution de ce dernier a été déposée le 17 octobre. Au total, 95 députés de tous bords sur 140 demandent son départ, lui reprochant son absence depuis plusieurs mois pour raisons de santé. Mais des députés signataires se sont déjà rétractés, affirmant ne pas avoir signé le document.

La bagarre qui a éclaté au Parlement centrafricain serait la conséquence du froid qui persiste actuellement dans les relations entre le président Faustin Archange Touadéra et le président de l'Assemblée nationale Abdoul Karim Meckassoua.

Azer ZATABULI

RD Congo

Liberté d'expression: Kinshasa fait profil bas

Les journalistes s'inquiètent de leur condition de travail en République démocratique du Congo, un pays dans lequel le climat de la liberté de la presse se dégrade, notamment dans le Nord et le Sud-Kivu. Interpellations, disparitions et assassinats sont entre autres les situations qui inquiètent les professionnels des médias dans la région. Il y a quelques jours, les journalistes d'Africanews, un trihebdomadaire paraissant à Kinshasa la capitale du pays, ont été interpellés suite à la publication d'articles portant sur des détournements présumés des fonds publics et de rations militaires.



Les professionnels des médias

Les cinq journalistes interpellés ont été libérés sous condition vendredi 19 octobre 2018. Après avoir été détenus brièvement dans les locaux des services de renseignements de la police. Du côté de Reporters sans frontières (RSF), on s'inquiète de la disparition d'un journaliste à Bukavu dans le Sud-Kivu, à l'Est de la RD Congo. Hassan Murhabazi, journaliste à Radio Svein, présentait chaque dimanche une émission de débat politique. Il avait reçu des menaces après avoir abordé dans son émission le thème du dauphin de Joseph Kabila, Emmanuel Shadary Ramazani, avant de disparaître le 11 septembre écoulé. L'ONG Journalistes en danger (JED) condamne quant à elle les menaces dont font l'objet le réalisateur

et les protagonistes d'un documentaire. Dans ce documentaire, médecins, instituteurs, religieux et autres habitants racontent comment leurs villages ont été détruits par la Garde républicaine pour le compte du citoyen Joseph Kabi-

la qui revendiquait cette terre au Sud-Kivu. Le bilan serait d'au moins 317 maisons et un hôpital détruits, une école annexée et plus de 2500 personnes qui se retrouvent à la rue selon la société civile. Pour le représentant de JED

dans l'Est de la République démocratique du Congo, le climat de la liberté de la presse se dégrade partout. «Sur le tableau global des atteintes à la liberté d'expression, Kinshasa prend la Palme d'or des mauvais élèves. Le Nord-Kivu a toujours été la mauvaise position: deuxième dans notre classement de l'année dernière, et même le Sud-Kivu devient de plus en plus une zone de crainte», s'inquiète un journaliste, qui rappelle qu'il y a eu beaucoup de cas de meurtres ou de morts de journalistes dans le Sud-Kivu.

JED fait ressortir qu'une dizaine de journalistes ont été menacés au Kasai central en l'espace d'une semaine.

Brunel NDONGO
(Stagiaire)

Diplomatie

Le président Moon Jae-In reçu par le Pape François

Le Pape François a reçu pour la première fois au Vatican le président sud-coréen, Moon Jae-In, jeudi 18 octobre 2018. Une visite diplomatique qui vient appuyer le rôle joué par l'évêque de Rome dans la détente sur la péninsule coréenne. Dans le cadre de sa tournée européenne (France, Italie, Belgique, Danemark), le président sud-coréen s'est rendu au Vatican, où il a rencontré le Pape, le cardinal Secrétaire d'Etat, Pietro Parolin, ainsi que

le secrétaire des Relations avec les Etats, Mgr Paul Richard Gallagher.

Selon la Salle de presse du Saint-Siège, l'entretien a été cordial, actant «de bonnes relations bilatérales». La contribution positive de l'Eglise dans les domaines du social, de l'éducation et de la santé, ainsi que dans la promotion du dialogue et de la réconciliation entre les deux Corée, a été soulignée par les deux parties. L'engagement commun à promouvoir toutes les initiatives

utiles pour surmonter les tensions qui subsistent dans la péninsule coréenne et ouvrir une nouvelle saison de paix et de développement a été «vivement apprécié». La veille, le président Moon a participé à une messe «pour la paix dans la péninsule coréenne» présidée dans la basilique Saint-Pierre, par le secrétaire d'Etat. Le cardinal Parolin a invité à prier pour la paix dans le monde et en particulier «dans la Péninsule coréenne, pour qu'après tant d'années de tensions et de division,

puisse enfin résonner la parole «paix» d'une façon accomplie». Le Pape François, lui, s'était rendu en visite en Corée du Sud en 2014, alors que les relations entre Séoul et son voisin Pyongyang semblaient au point mort. Elles ont connu une évolution spectaculaire ces derniers mois, avec plusieurs sommets qui ont permis de désenclaver la Corée du Nord et d'apaiser la région. Le Pape François a explicitement soutenu ces efforts diplomatiques.

Selon le Secrétaire d'Etat du Saint-Siège, «le Pape a exprimé sa disponibilité» pour un voyage à Pyongyang. Il faudra toutefois «attendre un peu que cela se formalise davantage», un tel déplacement ayant besoin «d'une sérieuse préparation, d'une sérieuse prise en considération». Le cardinal Parolin estime que l'éventuelle venue du Pape François en Corée du Nord permettrait «d'appuyer le processus de pacification et de dénucléarisation de la péninsule coréenne».

(Source: Vaticannews.va)



PROGRAMME SUCRE CONGO-UE

Signataire du protocole d'accord ACP-UE sur le sucre, le Congo tout comme les 18 autres pays ACP, bénéficiaient des avantages octroyés par cet accord, à savoir :

1. exportation vers le marché européen, en franchise des droits de douane et de certaines taxes, d'une quantité de sucre prédéterminée (quota de 13.000 tonnes exportée par la Saris) ;
2. prix garanti deux(2) à trois(3) fois supérieur au cours du marché mondial.

Ce mécanisme sur lequel reposait le protocole ACP-UE sur le sucre, signé en 1975 par 19 pays ACP (dont le Congo), a été jugé discriminatoire par les grands pays exportateurs de sucre comme le Brésil et non conforme aux règles de l'OMC. L'UE a été contrainte de reformer sa politique dans le secteur sucrier.

Suite à cette réforme, qui a mis fin à ce protocole d'accord le 30 septembre 2009, le Congo a perdu son quota d'exportation, ce qui a fait perdre à l'industrie sucrière congolaise un tiers (1/3) de son chiffre d'affaires.

Pour s'ajuster à cette réforme, les pays ACP signataires, exposés à l'instabilité des cours mondiaux de sucre se sont lancés dans un processus de :

* restructuration de leurs filières sucrières de sorte à les rendre plus compétitives ;

* diversification de leurs économies.

En ce qui concerne le Congo, une stratégie dénommée ' « stratégie d'adaptation au secteur sucrier » a été approuvée en conseil des ministres le 5 juin 2007 et validée par le décret n° 2008-32 du 26/02/2008. Cette stratégie repose sur quatre(4) piliers :

* le désenclavement de la région sucrière ;

* l'amélioration de la compétitivité de l'industrie sucrière ;

* la diversification économique de la région sucrière ;

* le renforcement de l'intégration du marché sucre dans la zone CEMAC élargie à la RDC.

Pour mettre en œuvre la stratégie nationale d'adaptation du secteur sucre, le gouvernement du Congo et l'Union européenne ont mis en place un programme dénommé « Programme sucre Congo-UE », connu aussi sous le label de « KOU-LISSA ». Il s'agit d'un programme multi-composante ayant pour objectif principal la diversification du tissu économique du département de la Bouenza, de sorte à réduire sa dépendance à l'activité sucrière. Le programme sucre c'est aussi, la contribution à la maîtrise des impacts environnementaux de l'activité sucrière et à l'amélioration des conditions de vie des populations de ce département.

A ce jour, seule l'Union européenne accompagne le Congo dans la mise en œuvre de ladite stratégie, en apportant une assistance technique et financière (des discussions sont



*Théodore MVOULLI,
Coordonnateur national
du Programme Sucre
Congo-Union européenne*

en cours avec d'autres partenaires bi et multilatéraux).

Il ne s'agit donc pas d'une stratégie orientée exclusivement vers la filière sucre, dans la mesure où elle est élargie :

* à la diversification extra filière sucre ;

* au renforcement de la compétitivité de la filière sucre et ;

* à l'amélioration des conditions de vie des populations de la région sucrière

Ainsi, le «secteur sucre » doit être appréhendé sous deux (2) angles :

• secteur sucre dans sa dimension économique (secteur d'activité) ;

• secteur sucre dans sa dimension géographique, ce qui nous renvoie à la région de la Bouenza (région sucrière), où sont mis en œuvre multiples projets en lien avec les objectifs de :

- de désenclavement des bassins de production ;

- de diversification du tissu économique local ;

- de respects des normes environnementales ;

- d'amélioration des conditions de vie des populations.

La première phase du programme sucre, gérée en gestion centralisée par l'Union européenne (maître d'ouvrage) a porté sur quatre allocations budgétaires annuelles (2007, 2008, 2009 et 2010) pour un coût global de : 6.535.659.623 FCFA, dont : 5 millions d'Euros soit : 3.279.825.000 FCFA et Etat 3.255.834.623 FCFA. Dans sa première phase, le programme a contribué :

* à la réalisation des études de pré-faisabilité en vue de l'identification des opportunités d'investissement de la région sucrière et la diversification de son tissu économique ;

* au renforcement de la compétitivité de la SARIS, notamment, par l'achat d'une locomotive de sorte à faciliter le transport du fret ce cette société, en favorisant la concentration industrielle par la construction de deux hangars de stockage du sucre et le cofinancement d'une nouvelle unité de production de sucre en morceaux, installés sur le même site à proximité de la raffine-

rie, ce qui participe à la baisse des coûts de production ;

* au financement du projet d'établissement d'une carte morpho-pédologique ou de mise en place d'une cartographie des sols de la SARIS, afin d'ajuster les amendements aux besoins réels ;

* à l'acquisition des équipements de laboratoires d'analyse des sols et de recherches sur la canne à sucre au profit du centre de recherche Agonomique de Loudima, actuel IRA et au renforcement des capacités opérationnelles de son personnel de recherche, par le financement des stages de perfectionnement à l'île Maurice ;

* à l'amélioration des conditions de vies des populations par l'accès à l'eau potable et aux services de santé de qualité : construction et/ou réhabilitation des écoles et centres de santé, dotation du centre médical de la SARIS en équipements médicaux et médicaments génériques.

La phase II, repose sur une convention de financement signée le 21 août 2013 par le Gouvernement de la République du Congo et la Commission Européenne. Son coût global est de 12.618.000 d'euros reparti comme suit : contribution UE : 6.618.000 euros + Congo : 6.000.000 d'euros. Sa mise en œuvre opérationnelle amorcée en Août 2016, se fait en gestion décentralisée partielle à travers une unité de coordination. Celle-ci s'appuie sur un réseau des points focaux et un dispositif local d'accompagne-

ment composé des représentants des structures déconcentrées et décentralisées du département de la Bouenza.

Au titre des mesures d'accompagnement et à titre indicatif, l'Union européenne oriente ses interventions dans :

1) l'appui à la diversification du tissu économique de la région sucrière à hauteur de 1.626.687,58 € ;

2) le volet environnemental en finançant l'installation d'une station de traitement des effluents de la saris à hauteur 1.786.969,02 € ;

3) l'appui au désenclavement des bassins de production par la construction/réhabilitation de 33 dalots à hauteur de 1.211.924,16 €.

4) La réhabilitation des forages implantés lors de la phase 1.

La contribution du Congo financera essentiellement une assistance technique long terme destinée à appuyer l'unité de coordination dans la mise en œuvre du programme sucre, la réalisation des études de faisabilité des projets productifs, l'implantation d'une zone industrielle dans la Bouenza et d'un incubateur pépinière des PME-PMI. La liste des interventions n'est pas exhaustive.

Dans les prochaines parutions, il sera mis en exergue les détails sur le niveau de réalisation des projets du programme sucre.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT
DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE

UNITE NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET

N° _____/MAEP-/PDAC-UNCP.-

1. La République du Congo et l'Association Internationale de Développement (IDA), Groupe Banque Mondiale, ont signé le 20 septembre 2017 un Accord de Financement d'un montant de 100 millions de dollars US pour la mise en œuvre d'un Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC). Ce projet a été approuvé par le Conseil d'Administration de la Banque mondiale le 13 juillet 2017 et est entré en vigueur le 30 avril 2018. Une partie de ce financement est destinée à l'acquisition des fournitures, la réalisation des travaux et services de consultants dans le cadre du Projet.

2. Le Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC) invite les soumissionnaires éligibles et qualifiés à présenter leur soumission cachetée en vue d'exécuter les travaux de réhabilitation et d'aménagement des bureaux du Siège et des ADPS du PDAC :

Unité de coordination du projet, Antennes départementales de planification et de suivi de Pointe-Noire, Nkayi, Kinkala, Ngo et Ouesso.

Ces travaux comprennent :

- * Installation/Repli de chantier
- * Gros œuvre - Démolitions
- * Charpente-couverture /Faux plafond
- * Menuiserie bois / Menuiserie métallique
- * Plomberie -Sanitaire
- * Electricité / Climatisation
- * Revêtement des sols
- * Peinture
- * Assainissement

3. La réalisation de ces différents services se déroulera conformément aux procédures spécifiées dans la publication de la Banque mondiale « Directives : passation des marchés financés par les prêts de la BIRD et les crédits de l'IDA », et est ouvert à tous les soumissionnaires des pays qui répondent aux critères d'éligibilité tels que définis dans le Dossier d'Appel d'Offres.

4. Les soumissionnaires intéressés éligibles peuvent obtenir

de plus amples renseignements et consulter le Dossier d'Appel d'Offres à l'adresse ci-dessous, de 8 h 00 à 16 h 00.

5. Les spécifications de qualification sont :

a) Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) de l'entreprise;

b) Avoir réalisé un chiffre d'affaires de 100 000 000 FCFA pour des marchés de bâtiments effectués au cours des cinq années précédentes justifié par des lettres/bons de commande ou contrats ;

c) Avoir réalisé au moins deux marchés de travaux similaires (construction ou réhabilitation des bâtiments) au cours des cinq dernières années justifiés par une attestation de bonne fin d'exécution ou un procès-verbal de réception (les manuscrits ne sont pas acceptés).

d) Le matériel essentiel que le soumissionnaire devra affecter aux travaux est :

- 1 Bétonnière et les différents accessoires ;
- 1 Cuve à eau d'au moins 1000 litres ou des contenants équivalents ;
- 1 Véhicule de liaison.

e) Qualifications et expérience du personnel clé technique et d'encadrement proposé pour exécuter chaque marché :

- un Conducteur de travaux, DUT en Architecture, génie civil, Bâtiments ou Génie-rural, ayant au moins cinq ans d'expérience dans le secteur des Bâtiments et Travaux publics dont au moins deux ans d'expérience le domaine de construction des bâtiments (joindre la copie du diplôme et le CV) ;

- un point focal environnemental et social ;

- un Chef de chantier, technicien en génie-civil, Bâtiments ou Génie-rural, ayant au moins trois ans d'expérience dans la construction ou la réhabilitation des bâtiments (joindre le CV).

f) L'attestation de capacité financière de l'année en cours délivrée par une Banque locale attestant que le soumissionnaire dispose d'au moins 10% des moyens financiers nécessaires à la réalisation des travaux choisis.

g) le certificat de non faillite et le Quitus de la Caisse Nationale

de Sécurité Sociale de l'année en cours ;

h) le plan de mise en œuvre des mesures d'atténuation chiffré et dûment signé (tableau 1).

6. La visite des lieux est obligatoire et se fera dans les sièges de l'UNCP et ADPS, sans séance de rattrapage.

7. Les Entreprises ne peuvent soumissionner sur plus de trois de marchés, dans le cadre de la réhabilitation des bureaux du siège et des Antennes du PDAC.

8. Le Dossier d'appel d'offres complet en français peut être acheté par les soumissionnaires intéressés à l'adresse ci-dessous contre paiement d'un montant non remboursable de Cinquante mille (50 000) Francs CFA. Le paiement sera effectué en espèces ou par chèque certifié.

9. Les Soumissions devront être déposées à l'adresse ci-dessous, au plus tard le lundi 18 novembre 2018, à 12h30. Les dépôts électroniques ne seront pas admis. Les soumissions présentées hors délais seront rejetées. Les Soumissions seront ouvertes physiquement, en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent, à l'adresse ci-dessous, le lundi 18 novembre 2018 à 13 heures.

10. Les soumissions doivent être accompagnées d'un chèque certifié ou d'une garantie de soumission de cinq cent mille (500 000) francs CFA.

11. L'adresse mentionnée ci-dessus est :
PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT
DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE (PDAC) UNITE
NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET. Boule-
vard Denis Sassou Nguesso, Centre ville Mpila-Braz-
zaville, République du Congo, Tel : (242) 06 858 88 88
E-mail : pdacmaep@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 18 octobre 2018

**Le Coordonnateur National,
Isidore ONDOKI**

Commémoration du 10^e anniversaire de la mort de Mgr Ernest Kombo

Mon hommage à toi, mon frère et ami, Ya Ernest Kombo

Ya Ernest, il y a dix ans déjà que tu es parti au pays du grand repos, comme nous le chantions au Petit séminaire de Mbamou. C'était le mercredi 22 octobre 2008, trois semaines à peine après la fête de la vénérée sainte, Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus. L'annonce de ton trépas m'avait bouleversé.

«Qu'ai-je fait au Bon Dieu pour perdre successivement en si peu de temps des êtres chers: Mgr Barthélemy Batantu, mon confesseur, MM. André Milongo Nsamtouabantou, Stéphane Maurice Alfred Bongho-Nouara, tous deux anciens premiers ministres et toi Ya Ernest?», me suis-je demandé ce jour-là. «Décidément, les voies de Dieu sont mystérieuses. Que sa volonté soit faite», me dis-je dans mon for intérieur.

Ya Ernest, tu étais un prédestiné. Ton «kimuntu», ta culture koongo, ta foi chrétienne, ton sacerdoce et la politique congolaise auront été le «modus vivendi» de ta vie. L'un et l'autre ont particulièrement éclairé ta vie.

Ya Ernest, à travers ce que ta discrétion et ta pudeur ont laissé paraître de ton histoire personnelle, je voudrais paraphraser le cardinal André Vingt-Trois pour dire que nous comprenons que «les enchaînements d'une vie peuvent toujours être déchiffrés de manières différentes, selon la

lecture que l'on utilise». On peut évidemment lire l'histoire de ta personne dans la seule logique de la Conférence nationale souveraine qui conduit en 1992, notre beau pays, le Congo, à la véritable démocratie. On peut lire aussi comme un chemin au long duquel les épisodes douloureux et atroces sont comme la partie visible et cruellement éprouvée d'une alliance entre Dieu et l'humanité, entre Dieu et chacun des humains dont il veut faire son fils.

Ya Ernest, pour ceux qui ont eu la chance de t'approcher et de te connaître personnellement comme moi au petit séminaire de Mbamou, et comme d'autres au noviciat chez les jésuites, au Cenages, à la paroisse Sainte Anne de Poto-Poto, dans les diocèses de Nkayi, de Pointe-Noire et d'Owando, à la «Maison Saint Ignace» à Brazzaville, et pendant la Conférence nationale souveraine, ce n'est ni ton intelligence, ni l'acuité de ton esprit, ni l'amplitude de ta culture, ni ton



Mgr Ernest Kombo

franc-parler, ni encore ton humilité, tous réels qu'ils fussent, qui frappaient d'abord, mais plutôt la vigueur et la force de ton caractère et de ta foi.

Ya Ernest, tu étais avant tout un croyant. Tu ne cessais de me dire cette belle phrase de l'archange Gabriel à Marie à Nazareth «Rien n'est impossible à Dieu». C'est pourquoi dans tes sermons ou dans la conduite quotidienne de ta vie, tu rapportais tout à Dieu dont tu avais tout reçu. Tu me l'avais encore prouvé lorsque j'étais venu te rendre visite à l'hôpital «Val de grâce» où tu m'avais invité à assister à la messe avec toi, dans le petit oratoire de l'hôpital où nous n'étions que nous trois: le célébrant, toi et moi. Mal-

gré la fatigue, tu lus avec joie la lecture du jour. Qui plus est, au moment de la prière universelle, les larmes aux yeux, tu supplias le Seigneur en ces termes:

a/Dieu, donne au Congo la véritable paix, la véritable réconciliation et des dirigeants plus honnêtes, plus altruistes et plus humains;

b/Dieu, sauve l'Eglise du Congo dont certains prêtres, religieux et religieuses courent de plus en plus après les honneurs et cherchent à n'être que les amis de ceux qui sont au pouvoir;

c/Dieu, fais de l'Eglise du Congo, une Eglise à l'écoute des pauvres. Car une Eglise qui ne peut se mettre à l'écoute des pauvres ne sera pas en mesure de se mettre à l'écoute de la Parole de Dieu.

Ya Ernest, les calomnies, les médisances, la haine et le tribalisme dont tu fus victime de la part des prêtres, des religieux et des chrétiens lorsque tu fus évêque de Nkayi, d'Owando ou administrateur apostolique de Pointe-Noire, ne rompirent pas ta foi.

Ya Ernest, grâce à ta vigueur, à ton ardeur, et à ton message de l'Evangile, tu auras fait éclore beaucoup de vocation et donné ipso facto de nombreux prêtres au diocèse d'Owando.

Ya Ernest, persuadé d'avoir tout reçu gratuitement, tu étais passionné du désir d'annoncer à tous la surabondance de l'amour de

Dieu pour l'humanité en général et pour le peuple congolais en particulier et de transmettre l'appel du Christ à vivre de cet amour. Cet amour, tu nous l'avais témoigné pendant la Conférence nationale souveraine.

Ya Ernest, tu étais aussi un homme politique; sans t'être affilié à un parti politique, tu ne t'excluais pas du débat qui s'engageait dans la cité dont personne n'était en situation ni en droit de se retrancher. Participer à l'activité politique, devenait selon toi, une impérieuse mission qui incombe à tout citoyen congolais, membre d'un parti, sans-parti, chrétien, musulman, croyant ou athée. C'est pourquoi, tu t'impliquais aux fins de trouver des solutions aux événements dramatiques vécus par le peuple congolais en 1993, en 1997 et en 1998. Combien de fois ne versais-tu pas des larmes sur mes épaules en me demandant «pourquoi les hommes politiques congolais n'arrivaient-ils pas à fructifier et à pérenniser l'héritage légué par la Conférence nationale souveraine: la paix, l'unité et la démocratie? Pourquoi préféreraient-ils résoudre les problèmes de la nation par la violence et non par le dialogue?».

Ya Ernest, homme politique, quoique prônant le dialogue et la tolérance, tu as été aussi calomnié et sali. Par exemple, en 1992,

certaines gens n'hésitèrent pas, dans un quartier de Brazzaville, de te tourner en dérision, en fouettant un bouc couvert d'une tunique et d'une calotte violettes tout en psalmodiant «Kombo, Sassou même combat, traîtres». Tu négligeas ces dérisions, ces sarcasmes et ces injures qui n'étaient que barbaries et qui en aucun cas ne pouvaient te détourner de ton combat pour la paix, pour la démocratie et pour l'unité. Tu ne cessais de me rappeler aussi qu'en politique, il y avait souvent la tentation de salir et que, comme le disait le président Houphouët-Boigny: «Dieu Lui-même, créateur du monde n'a jamais eu l'unanimité de ses créateurs, à plus forte raison, nous les hommes, ses créatures».

Ya Ernest, ce qui était la source de ta joie et de ton action de grâce, c'était de voir que la Providence accomplissait son œuvre par des voies qui nous restent souvent mystérieuses mais que la foi apprend à reconnaître.

Ya Ernest, je viens t'apporter encore ici, l'hommage de mes attachements et amitiés infaillibles. Pour notre pays où tu tenais une place particulière, tu es une grande figure qui disparaît. Avec ton décès, j'ai perdu un frère et un ami de plus de 40 ans. Quant au peuple congolais, il aura perdu un grand Homme et un grand Héros. Ya Ernest «la caserne» comme nous l'appelions au Petit séminaire de Mbamou, au revoir et tu te repose en paix.

Dieudonné Antoine GANGA

Ernest Kombo S.J. : Pasteur et Citoyen de plein exercice

Il y a dix ans, jour pour jour, il a plu au Seigneur - Dieu de nos vies, de rappeler à Lui, son serviteur Ernest Kombo, premier prêtre jésuite congolais, premier prêtre du cardinalat d'Emile Biayenda, (ordonné le 8 juillet 1973 en la basilique Sainte-Anne du Congo), premier évêque du nouveau diocèse de Nkayi, administrateur apostolique des diocèses de Pointe-Noire, d'Owando, puis évêque "sede plena" du diocèse d'Owando.

Décédé le vendredi 22 octobre 2008 sous le coup de 14 heures, après quatorze mois de soins médicaux à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, à Paris, il repose dans la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville, aux côtés de son aîné d'âge et dans l'épiscopat, Mgr Barthélemy Batantu.

Difficile de cerner la complexité du personnage; un personnage tout à la fois immense et atypique. S'il est des hommes du commun, des hommes ordinaires qui peuvent, malgré eux, se forger un destin extraordinaire, Ernest Kombo était certainement de ceux-là! Et si dans chaque homme il y a une histoire, dans la personne d'Ernest Kombo, il y a désormais en plus de l'histoire, des légendes.

Cinquième enfant d'une fratrie qui en comptera huit (dont une seule fille, la sixième), il est le garçon de trop. Mais il a tout de même le toupet de débarquer chez les Kombo, un certain 27

mars 1941, à 1 heure 15 minutes, alors que Ernest et Antoinette piaffent d'impatience d'avoir, enfin, une fille. Tant et si bien qu'il est vraiment loin d'être le bienvenu. A juste titre!

Qui, comme maman Antoinette Biyela ne rêverait pas d'agrandir sa famille et comme papa Ernest Kombo, ne voudrait pas de se donner une descendance? C'est à Pointe-Noire, sur les bords de l'Océan atlantique qu'il voit le jour. Ainsi, sa vie durant, il verra les choses en grand, à l'image de cet océan qui s'étend à perte de vue. Sans limites.

Bon gré mal gré, le couple Kombo l'accueille et est à tes petits soins. Revenu peu après au village, il pousse sa gentillesse jusqu'à t'inscrire à l'école; d'abord à Nsanga Mvimba, puis à Kingoma et enfin à Voka où il achève son cycle primaire. Le Petit séminaire de Mbamou lui ouvre ses portes et il y décroche tour à tour le CEPE et le BEPC. Puis il obtient le Baccalau-

réat qui lui donne d'accéder, en 1965-1966, au Grand séminaire Libermann de Brazzaville, pour le cycle de philosophie.

En 1966-1967, il entre au noviciat des pères jésuites, à Aix-en-Provence, Laval/Chantilly et ensuite à Lyon-Fourvière où il entreprend des études d'économie politique.

Le 8 juillet 1973, en la Basilique Sainte-Anne du Congo, il reçoit le sacrement de l'Ordre des mains de son éminence Emile Cardinal Biayenda.

Déjà titulaire d'un diplôme d'ingénieur des entreprises, il travaille, de 1976 à 1983, comme Prêtre-fonctionnaire, au service des ressources humaines, au CENAGES (Centre National de Gestion), à Brazzaville. Ainsi, moulé, pétri au charisme de Saint Ignace de Loyola, il y sert comme de ferment dans ce monde du travail et, de surcroît, au service des ressources humaines où il côtoie allègrement aussi bien de très rares vrais que de très nombreux faux marxistes-léninistes, rendant son apostolat tout aussi riche qu'exaltant.

En effet, à l'époque, dans ce milieu comme ailleurs, il n'était pas rare d'entendre les cadres rouges et experts vilipender ceux qu'ils considéraient comme étant de véritables chiens cou-

chants, laquais et valets locaux de l'impérialisme français ou encore des anarcho-militaro-profitosituationnistes, pour ne pas parler des inconséquents idéologiques.

Mais, fort de sa foi et taillé dans le roc, du haut de ses 185 centimètres, il y impose sa présence et fait tache d'huile en témoignant du Christ Jésus.

De toute évidence, c'est dans ce genre de champ d'apostolat que le destinait la Compagnie de Jésus et non pas comme curé. Encore moins comme évêque.

Le 23 novembre 1980, il émet ses vœux définitifs dans la Compagnie de Jésus. Courant décembre 1983, il est chargé par Mgr Barthélemy Batantu, alors archevêque de Brazzaville, d'accompagner le Renouveau charismatique catholique (EPV).

Mais, ironie du sort et, contre toute attente, il est nommé, par le Pape Jean-Paul II, le 6 décembre 1983, comme premier évêque du nouveau diocèse de Nkayi, (issu du démembrement de celui de Pointe-Noire et couvrant les départements de la Bouenza, de la Lékoumou et du Niari).

Après son sacre par le même Souverain pontife, Place Saint-Pierre, à Rome, le 6 janvier 1984, en la solennité de l'Épiphanie, il lui faudra remettre sa démis-

sion à la fonction publique, afin de prendre possession de son siège épiscopal de Nkayi, à l'esplanade de ce qui devient, dès lors, la cathédrale Saint-Louis IX, Roi de France, le 25 mars 1984.

Il est avec NNSS Anatole Milandou, évêque titulaire de Capra et auxiliaire à Brazzaville et Hervé Itoua, premier évêque du nouveau diocèse de Ouesso, (tous deux sacrés à Brazzaville, le 28 août 1983, lors de la messe de clôture du Centenaire de l'Évangélisation du Congo, par son éminence Roger Cardinal Etchegaray), de ceux que l'on appelait affectueusement les évêques du centenaire.

La bulle qui le mute à Owando comme évêque résidentiel date du 16 juillet 1990 et son intronisation au siège épiscopal local a eu lieu, non sans faste, le 29 septembre. A cette occasion et, à l'issue du rite requis, les notables du terroir lui reconnaissent le titre de «Mwènè Pèlè» (Notable prêtre ou Grand Prêtre.)

Membre de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), et en sus de l'accompagnement du Renouveau charismatique catholique (EPV), cette fois-ci comme délégué épiscopal, il a sous sa responsabilité les Commissions épiscopales du développement et des œuvres sociales (Caritas Congo), des moyens

de communication sociale et, par conséquent, de Comafrique, le service technique de cette commission. Il a aussi la charge de la Commission épiscopale pour les religieux. Elu président du présidium de la Conférence nationale souveraine dont il a dirigé les assises de février à juin 1991 et du Conseil supérieur de la République - Parlement de Transition), de juin 1991 à août 1992, Mgr Kombo s'est, par la force des choses, retrouvé sur les sables mouvants de la politique.

Par ailleurs, l'évêque d'Owando a présidé aux destinées de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), de mai 2003 à mai 2006. Fondateur de la congrégation des Frères Serviteurs de Cana, ainsi que des Sœurs Servantes de Cana, il a été aussi aumônier-fondateur de «Teram Pacis».

Cette fondation à caractère humanitaire se voudrait aussi une agence de culture de paix et de développement, ainsi qu'un espace d'engagement et de dialogue pour les acteurs sociaux, économiques et politiques chrétiens; son but principal étant de «faire de la politique un champ d'apostolat et des politiciens, des artisans de Paix».

Antoine BOUBA-BOUBA
Ancien collaborateur de Mgr Ernest KOMBO

Archidiocèse de Brazzaville

Mgr Anatole Milandou a ouvert l'Année pastorale 2018-2019 et ordonné 12 diacres

L'Année pastorale 2018-2019 ayant pour thème: «**Combattons les antivaleurs au sein de notre Eglise locale**», a été ouverte samedi 6 octobre 2018, au cours d'une messe présidée à la Place mariale de la cathédrale Sacré-Cœur par Mgr Anatole Milandou, archevêque métropolitain de Brazzaville. Il a conféré à cette occasion l'ordination diaconale à douze grands séminaristes ayant achevé leurs stages pré diaconaux dans diverses structures de l'archidiocèse de Brazzaville.



Mgr Anatole Milandou

Concélébrée notamment par l'abbé Léonard Milongo, vicaire général de Brazzaville, le père Gabriel Boding, vicaire général de Gamboma, Mgr Giuseppe Comisso, secrétaire de la Nonciature apostolique du Congo, les abbés Antonio Mabilia et Brice Armand Ibombo,

bés: Préfadet Baloutelaho Bantsimba, Boris Timon Francis Kiessolo, Michel Bordan Béherth Kimbouani Ntsoki, Natet Darlès Hubelin Massamba, Roland Armel Miassouamana, Privat Stivaine Jophane Mouanga, Drys Presley Taveld Nkodia, Mercia Giorvani Nkotani, Evrard Okoko

par l'abbé Jocel Dieu Merci Sakala Sabi, diacre, l'abbé Léonard Milongo, responsable du clergé, des séminaires et des vocations, a procédé à la présentation des candidats diocésains tandis que le père Dieu-donné Kenda a procédé à la présentation de l'unique candidat religieux. Dans son homélie, Mgr

L'archevêque a encouragé le peuple de Dieu à s'engager davantage dans ce combat afin d'offrir à la société congolaise des entités de dignité. S'adressant aux nouveaux diacres, l'ordinaire de Brazzaville a rappelé qu'ils sont appelés à prendre soin des brebis vers lesquelles l'Eglise les envoie.

Après quoi, Mgr Anatole Milandou a exécuté le rite de l'ordination diaconale marqué par la litanie des saints, l'imposition des mains sur les nouveaux diacres, la récitation de la prière consécratoire, la vêtue de l'étole en bandoulière et le baiser de paix entre l'archevêque et les nouveaux diacres.

La fin de la messe a été caractérisée par le mot de remerciements de l'abbé Roland Armel Miassouamana qui au nom de ses onze confrères nouvellement ordonnés diacres, après avoir décortiqué la symbolique du nombre 12, a remercié leurs parents biologiques respectifs pour le don de la vie, l'abbé Barthel Christel Ganao, prédicateur de leur retraite, et l'archevêque de Brazzaville pour les avoir accueillis dans le presbytère local.

S'exprimant en dernier, Mgr Anatole Milandou a d'abord fait écho de la lettre pastorale du Pape François à l'endroit des évêques sur les abus sexuels, et a renouvelé son interpellation au peuple de Dieu afin que la lutte contre les antivaleurs soit poursuivie, renforcée, consolidée et accentuée, avant de déclarer ouverte l'Année pastorale 2018-2019, dans l'archidio-



Les douze nouveaux diacres au service de l'Évangile

secrétaires généraux de l'Association des conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale (ACERAC) et de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), les pères Dieu-donné Kenda, supérieur provincial des missionnaires du Sacré-Cœur de Jésus au Congo, Brel Gustinou Malela Daouda, vicaire épiscopal chargé de la vie consacrée, et une centaine de prêtres venus de divers horizons; la messe a connu la participation des religieux et religieuses de diverses congrégations et de nombreux laïcs parmi lesquels, des parents, amis et connaissances des nouveaux ordonnés.

L'Eglise de Brazzaville s'est enrichie de nouveaux diacres: onze diocésains et un religieux, appelés à servir dans le champ du Seigneur. Il s'agit des ab-

Bahengue, Mivec Trésor Bernard Sitou Tchissafou, Baruch Fleury Yendabanzi

Anatole Milandou est revenu sur la pertinence du thème de l'Année pastorale



Une vue des prêtres concélébrants

et le père Marcel Arabo Ngoleï, missionnaire du Sacré-Cœur de Jésus. Après l'appel des candidats

2018-2019, en ce que la lutte contre les antivaleurs doit concerner toutes les couches de l'Eglise locale.

diocèse de Brazzaville.

Gislain Wilfrid BOUMBA

Diocèse de Dolisie

Mgr Ernest Kombo, le précurseur

Le 22 octobre 2018 marque le dixième anniversaire de la mort de Mgr Ernest KOMBO. De ce prélat, on peut dire beaucoup de choses et aussi extraire plusieurs facettes. Ancien évêque de Nkayi, l'évêque-jésuite a laissé une trace indélébile dans l'actuel diocèse de Dolisie qui faisait partie, à l'époque, de sa circonscription ecclésiastique.



En effet, le projet d'ériger un diocèse au Niari avait pris un tournant déterminant sous son épiscopat à Nkayi. En ce sens, évoquer aujourd'hui Mgr Ernest Kombo comme précurseur du diocèse de Dolisie est autant un devoir de mémoire et de vérité historique qu'une reconnaissance objective de son implication personnelle pour l'évènement du 24 mai 2013, qui a vu l'érection de ce diocèse par le Souverain pontife François.

Nommé évêque de Nkayi le 6 décembre 1983, Mgr Kombo ne quittera les pays du Niari qu'à partir du 19 juillet 1990 lorsqu'il sera transféré comme évêque d'Owando. Entre 1984 et 1990, il éprouvait déjà la volonté de ramener à une taille plus humaine la charge épiscopale dans son diocèse. C'est pourquoi, durant son mandat à Nkayi, il procédera à l'acquisition du domaine Khuné en vue d'abriter les structures diocésaines du futur diocèse de Dolisie. Qu'on ait abordé ce projet d'érection avant ou après le passage de Mgr Kombo à Nkayi, il restera dans l'histoire, le précurseur concret, c'est-à-dire, l'homme qui est passé à l'acte pour préparer l'avènement de ce diocèse. Nous dirions pour paraphraser le slogan d'un célèbre homme politique de notre pays, que Mgr Kombo a été aux yeux des fidèles de Dolisie l'homme de cette action concrète, montrant que son projet n'était nullement une lubie, encore moins une uchronie sans lendemain. Dans son style direct et prompt, il a tracé le chemin de ce qui est aujourd'hui le Diocèse de Dolisie. Dieu seul connaît les rêves de développement dans le Niari qui étaient les siens, et que nous avons le devoir de réaliser «pour la gloire de Dieu et le salut des hommes» de Dolisie. De ce nombre est son projet d'élevage sur la route du Gabon, par exemple. On est alors en droit de se demander si son départ du diocèse de Nkayi pour Owando est une explication de «l'éternité» qui s'est écoulée entre l'impulsion du projet et l'érection concrète de l'actuel diocèse de Dolisie.

Cependant, limiter l'impact de Mgr Kombo sur le diocèse de Dolisie à sa seule érection et au domaine Khuné qui en est le symbole fort, c'est réduire son œuvre en faveur du peuple de Dieu dans le Niari, même si c'est en cela d'abord qu'il en demeure le précurseur. Le défunt président de la conférence nationale souveraine et du Conseil supérieur de la République a été un véritable promoteur des vocations sacerdotales et religieuses dans le Niari. Nous lui devons, par exemple, l'ouverture du Séminaire Saint Gabriel de Dolisie dont il confia d'ailleurs la gestion et la direction à une nouvelle communauté, créée par un de ses confrères Jésuites, le Chemin neuf. Grâce à lui, Dolisie devint une pépinière des vocations. Son implication personnelle avait permis aux communautés religieuses telles les Sœurs de Kisantu, les Sœurs de la croix... de fouler le sol du Niari. C'est aussi grâce à lui que le Niari eut son premier et unique prélat honorifique de Sa Sainteté, Mgr Denys Moussavou, de vénérable mémoire.

Mgr Kombo n'oubliera certainement pas Dolisie où il a ordonné les premiers prêtres de son épiscopat, les abbés Fidèle Sathoud et Charles Mabilia, aujourd'hui prêtres de Dolisie. Seigneur, en ce dixième anniversaire de son retour vers Toi, accorde-lui de partager éternellement la joie de ton banquet. Qu'il intercède pour le diocèse de Dolisie et le Congo entier. Qu'il inspire davantage les bâtisseurs de notre diocèse et de toute l'Eglise au Congo. Bref, que son témoignage missionnaire, avec ses péripéties, nous prédispose à l'accueil inconditionnel des pasteurs de tous les horizons, et que Dolisie soit aussi et effectivement un maillon, non négligeable de la cohésion de notre patrie, sans lequel notre concert national serait une utopie ou un monstrueux contre témoignage.

Sylvain IKESSI DIÉLÉ
Phd Canon Law
Prêtre de Dolisie

Un Dimanche en paroisse

Notre-Dame des Victoires de Pougna (Diocèse de Pointe-Noire)

70^e anniversaire de l'église Notre-Dame des Victoires de Pougna

La communauté paroissiale Notre-Dame des Victoires de Pougna dans le Mayombe a célébré le dimanche 23 septembre 2018 le 70^e anniversaire de l'inauguration de l'église Notre-Dame des Victoires. Un jubilé de platine, préparé par l'abbé Simplic Mounguégui, curé de la paroisse. La messe a été célébrée par Mgr Daniel Mizonzo, président de la Conférence épiscopale du Congo, évêque de Nkayi, et concélébrée par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, évêque de Dolisie. Ainsi que de nombreux prêtres. A cette occasion, a eu lieu la bénédiction de la Grotte mariale nouvellement construite.

«Voici la demeure de Dieu parmi les hommes. Il aura sa demeure avec eux». Ce verset du texte de l'Apocalypse 21,3 sied bien à la circonstance de la grand'messe qui a eu lieu à la paroisse Notre-Dame des Victoires de Pougna, une petite bourgade

de la sous-préfecture de Mvouti, qui regroupe les communautés de Dimonika, Malemba et Makaba. Les peuples de Dieu de ces localités y ont communié dans l'allégresse, ensemble avec les autorités politiques et administratives du Kouilou et du Niari qui s'étaient joints à eux, pour consolider cette fête des 70 ans de l'inauguration de l'église Notre-Dame des Victoires de Pougna, un chef d'œuvre architectural.

La fête était belle, réussie, tant du point de vue de l'agape que de la célébration eucharistique, merveilleusement préparée par l'abbé Simplic Mounguégui et l'abbé Christ Diella, stagiaire diaconal.

En l'absence de Mgr Miguel Angel Olaverri, l'ordinaire de Pointe-Noire, convalescent, c'est Mgr Daniel Mizonzo qui a célébré l'eucharistie, en compagnie de Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, et de nombreux prêtres du diocèse de Pointe-Noire, conduits par le vicaire général, l'abbé Alain Loemba Makosso.

Libérant son homélie, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a invité l'assistance

à méditer sur trois choses pour la circonstance. D'abord le devoir de mémoire. Un acte d'amour pour rendre hommage aux bâtisseurs de l'église de Pougna et de l'Eglise de Dieu au Congo en général. Ils ont traversé des moments difficiles. Partis de Loango sur la côte, à pied, jusque dans le Mayombe, pour apporter l'évangile, bâtir la Maison de Dieu. La deuxième chose à retenir ou à méditer, c'est la foi. Cette foi qui est la motivation de ces hommes et femmes qui ont sué eau et sang, pour construire la paroisse Notre-Dame des Victoires de Pougna. Et enfin le troisième point de méditation, le Christ au centre de notre vie. Si ces bâtisseurs se sont implantés ici à Pougna, c'est parce qu'au centre de leur foi il y a le Christ, a conclu Mgr Manamika. Nous avons hérité cette belle église de nos prédécesseurs. Mais quand on a reçu un héritage, il faut le multiplier. Qu'avons-nous fait de cet héritage. Qu'avons-nous construit à notre tour? Il y a 70 ans que le presbytère est en planche; Il faut le changer... Dans 30 ans quand on fêtera le centenaire, nous devons

célébrer les œuvres que nous aurons ajoutées à cet héritage, à l'œuvre du père Jean Kiffer» a dit Mgr Manamika. Et Mgr Mizonzo d'ajouter : «Le Ministère en charge de la culture devrait s'intéresser à la sauvegarde de cette église et solliciter les services de l'Unesco, pour qu'elle soit plus tard classée patrimoine de l'humanité. C'est un monument historique.» La messe était merveilleusement chantée par un mélange de choristes venus de plusieurs contrées, principalement de la chorale Jésus Ressuscité de Saint Joseph de Loussala. Après la célébration eucharistique, en 25^e dimanche du temps ordinaire, les deux évêques ont procédé à la bénédiction de la Grotte mariale. Par ailleurs, une cinquantaine de personnes et personnalités ont reçu un diplôme d'honneur, pour leur contribution à la vie de la paroisse, à la réalisation de certains travaux, et à la réussite de la fête. De même, les jeunes de Pougna et de Mvouti qui avaient contribué à la fête à travers une compétition sportive ont reçu leur coupe.

Abbé Alain Simplic Mounguégui, curé

Continuer l'œuvre de construction des pionniers bâtisseurs de l'Église

*Sous quel signe M. l'abbé avez-vous célébré cet anniversaire de l'inauguration de l'église de Pougna?

**Inaugurée le 22 août 1948 par Mgr Jean-Baptiste Fauret, l'église Notre-Dame des Victoires de Pougna a totalisé 70 ans. J'ai été installé comme curé de cette paroisse par Mgr Miguel Olaverri le 21 octobre 2017, c'était pratiquement à un an avant cet anniversaire. Cette commémoration était donc une préoccupation pour l'équipe presbytérale et le Conseil pastoral paroissial. Nous avons voulu célébrer ce 70^e anniversaire en posant des actes symboliques pour la gloire de

Dieu, et en remerciement pour la construction de cette belle église implantée dans le Mayombe, à Pougna.

*Concrètement quelles sont les travaux que vous avez réalisés dans le cadre de cette fête?

**En hommage aux précurseurs, nous avons réfectionné les tombes des missionnaires en posant des dalles et carreaux blancs. Dans ce cimetière reposent entre autres, le révérend père Georges Schneider (mai 1931), l'abbé Hyacinthe Mbadinga (mars 1948) et



l'abbé Pierre Nguouassa (février 1952). Pour la génération actuelle et future, nous avons créé un véritable «Chemin de la Croix», en pleine forêt de la paroisse. Dans l'église, un nouvel ambon et siège du célébrant ont été fabriqués, ainsi que des nouvelles planches pour l'autel, bouffé par les termites. De même, les planches pourries du toit de la sacristie ont été changées, ainsi que les toitures inférieures de l'église. Les trois portes de la devanture de l'église sont maintenant en bois dur; le Padouck. Sur le flanc droit de l'église nous avons construit une belle Grotte mariale que Nos Seigneurs Mizonzo et Manamika ont bénie.

Pour améliorer tant soit peu la vie de l'équipe presbytérale et de la paroisse en général, nous avons acquis et installé une motopompe de nouvelle génération, un supprimeur et deux citernes hypo. La connexion d'eau de la rivière Matadi jusqu'au presbytère est dorénavant effective. Du point de vue économique, nous avons réalisé des plantations de 500 pieds d'ananas, 100 pieds de bananier, 1/2 hectares de manioc, etc.

*Avez-vous bénéficié de subventions pour réaliser ces projets? Quels sont les autres projets?

**Tous ces projets ont été réalisés sans subsides ou subventions. Nous sommes dans la joie de voir ces œuvres grâce à la charité de Mgr Miguel, de certains confrères de certaines paroisses et aussi de quelques bienfaiteurs, aux efforts de la communauté chrétienne et au sacrifice de l'équipe presbytérale.

La communauté paroissiale de Notre-Dame des Victoires de Pougna et l'équipe presbytérale, avons quelques rêves. Notamment de pouvoir réfectionner le presbytère, changer toutes les portes de l'église, mettre de l'antirouille sur toute la toiture. Et d'autre part, réaliser de la pisciculture, de l'élevage des poules pondeuses et des cabris et élargir la bananeraie. Nous demandons aux hommes de bonne volonté de doter la paroisse en plaque solaire (panneaux photovoltaïques). Car la consommation du groupe électrogène en carburant est trop lourde par rapport aux entrées financières de la paroisse.

du diable. C'est-à-dire qui ne font que s'enivrer à longueur de journée ou s'adonner à des actes répréhensibles.

*Qu'avez-vous d'autre à faire?

**Sur le plan économique, nous allons étendre nos vergers et maraîchages afin de contribuer à nourrir les prêtres, aider les pauvres et surtout renflouer la caisse paroissiale pour les investissements futurs, notamment la construction d'une case de passage pour loger les étrangers et les frères chrétiens des communautés annexes quand ils viennent ici à Pougna pour diverses raisons.

L'auteur



Jean BANZOUZI MALONGA
Coordonnateur de La Semaine Africaine/Pointe-Noire

Mgr Jean-Baptiste Fauret bénit l'église le 22 août 1948

Depuis 70 ans, les chrétiens de toutes générations se rassemblent dans cette Maison de Dieu Notre-Dame des Victoires de Pougna, pour écouter la parole, recevoir le Christ, partager la joie que procure l'évangile, la vie de l'Église, au rythme des sacrements de baptême, de première communion, de confirmation, de mariage, jusqu'à l'accompagnement des défunts. Mais cette église a une histoire.

En 1890, Mgr Carrie, vicaire apostolique du Congo français, décide de transférer à Ntsessé la Mission de Notre-Dame des Victoires de Boudianga créée par Père Camille Moulin. Entendu que Ntsessé présentait un certain nombre d'avantages par rapport à Boudianga. Le père Jean Ernoul, cité par le père Guy Panier écrit: «La station de Ntsessé inaugurée le 25 décembre 1905 remplace celle de Boudianga parce que les populations y sont plus nombreuses, le ravitaillement y est plus facile et moins onéreux...». Cependant, cette mission florissante va être secouée dans son expansion par le lancement des travaux du Chemin de fer Congo Océan (CFCO).



L'église Notre-Dame des Victoires de Pougna

N'empêche, déjà en 1907, il eut les premières confirmations administrées par Mgr Joseph Derouet. Bien plus, en 1925, sur une population de 1274 habitants, on dénombrait environ 600 catéchumènes et une quinzaine de catéchistes. Avec les travaux du CFCO, la mission perdit petit à petit ses vaillants catéchistes, ses chrétiens forts qui n'étaient plus libres de venir à la Mission, sans oublier la mortalité qui était très élevée. Aussi, les pères de la Mission

comprirent qu'il fallait trouver un site favorable à l'implantation définitive de la Mission Notre-Dame des Victoires. Ainsi, de juillet à septembre 1927, frère Anselme recherche le meilleur tracé d'une route pour Pougna, et fixation du lieu d'implantation, puis construction d'une case provisoire. Le 30 août 1927, le père Jean Kiffer quitte Ntsessé à pied avec 5 ouvriers pour lancer, rallier Pougna et y lancer les travaux de construction en septembre 1928

sur l'emplacement choisi par Mgr Henri Friteau et le père Soul. A ses débuts, l'équipe presbytérale de la Mission de Pougna est composée des pères Jean Kiffer, Georges Schneider, Christian Laurent, Hinder et frère Hermès, et ensuite les abbés Pierre-Marie Nguouassa et Hyacinthe Mbadinga.

La construction de l'église a concrètement commencé en 1939 avec pour maître d'œuvre le père Christian Laurent et frère Hermès. Momentanément arrêtés à cause de la deuxième guerre mondiale, les travaux de construction de l'ouvrage reprirent aussitôt après la guerre. La bénédiction de ce sanctuaire dédié à Notre-Dame des Victoires eut lieu le 22 août 1948 par Mgr Jean-Baptiste Fauret.

Présentant l'historique de la paroisse Notre-Dame des Victoires de Pougna, l'abbé Alain Simplic Mounguégui a rendu un vibrant «Hommage à tous les abbés diocésains ou fidei donum qui ont travaillé sous la bannière de la pastorale de la chemise mouillée, du ventre vide et des talons usés!»

nous octroyer, nous nous organisons nous même les chrétiens de la paroisse en procédant aux cotisations pour réaliser certains projets. Très souvent nous fixons des taux de cotisation à chaque groupement, en fonction de sa taille et ses composants.

*Quelle est la préoccupation du Conseil pastoral paroissial?

**La préoccupation du Conseil pastoral paroissial est d'intensifier l'évangélisation. Amener de nombreux frères habitants de la contrée qui ne fréquentent pas l'église, qui ne connaissent pas Dieu et qui ne fréquentent que ce que j'appelle l'église

Edmond Nsassa, vice-président du Conseil Pastoral paroissial

«Il nous faut intensifier l'évangélisation»

*Comment fonctionne le Conseil pastoral paroissial?

**Le Conseil pastoral paroissial travaille en harmonie avec l'équipe presbytérale sur tous les sujets. Nous examinons collégialement tous les projets et arrêtons ensemble les décisions et moyens à mettre en œuvre pour réaliser les projets, tant du point de vue pastorale que des réalisations physiques.

*Quels sont les mouvements d'apostolat présents dans la paroisse?

**Notre paroisse de Pougna



gère les annexes de Mvouti, Dimonéka, Makaba et Malemba. Nous avons comme groupements paroissiaux la Sainte Rita, la Schola populaire, les Elisa, les Yamboté et les enfants de chœur. Dans la paroisse nous avons trois catéchistes et quelques centaines de catéchumènes.

*Comment vous organisez-vous pour financer vos projets?

**Le diocèse n'ayant pas beaucoup de moyens financiers à

Une première évaluation du contrat de confiance entre MTN Congo et sa clientèle

La société de téléphonie mobile MTN Congo a été interpellée, il y a une année, par ses abonnés, quant à la qualité des services qui leur étaient offerts. Ayant pris en compte les plaintes de ses clients, MTN Congo avait mis en place un certain nombre d'actions afin d'améliorer ses prestations et, consécutivement, satisfaire sa clientèle.

En effet, l'année dernière, les clients se sont plaints, entre autres, de la qualité du réseau, de la perte de crédit, de la lenteur d'Internet, de la mauvaise qualité des services offerts à la suite d'un forfait et surtout de la réception intempes- tive des sms. Les clients devraient parcourir de longues distances pour se rendre dans les agences de MTN.

Ensemble avec les associations des consommateurs, sous l'œil vigilant de l'Agence de Régulation des Postes et Communications électroniques (AR- PCE), MTN Congo a décidé de se mettre à l'œuvre afin de répondre positivement aux plaintes émises par les clients et leur offrir une expérience client des plus adéquates.

«En tant qu'entreprise leader de notre industrie au Congo, nous étions complètement déconnectés de nos clients. Il est plus que temps de tout arrêter, d'agir et se concentrer principalement sur le client...

En ma qualité de DG, je mettrai toute mon énergie dorénavant pour que la citation de Mahatma Gandhi soit une réalité quotidienne dans notre entreprise.» Au travers de ces mots significatifs, le directeur général de MTN Congo, Djibril OUATTARA s'était

permis de mettre en relief la problématique de l'insatisfaction des abonnés quant aux services de MTN Congo. L'opérateur a donc associé les associations des consommateurs à sa démarche d'apporter les solutions. Les deux entités ont mis en place une plateforme de discussions pour aider les clients à bénéficier réellement des services de qualité de la part de MTN. Selon plusieurs témoignages, la prise en main des problèmes des abonnés avait



avait remonté de nombreux désagréments de la part de nos abonnés. Énormément de plaintes nous avaient été notifiées. A partir de là, il y a eu un déclic, une réelle prise de conscience et de grandes décisions ont été prises au sein de toutes les entités de

en dix points. L'initiative a été saluée à l'époque par l'ARPCE. Le régulateur avait encouragé les deux partenaires à créer un cadre de concertation permanent.

Une année après le lancement de cette initiative,

les abonnés, monsieur Djibril OUATTARA a annoncé que beaucoup d'innovations étaient apportées pour améliorer les services de MTN Congo. « Cela fait un an que nous nous sommes retrouvés pour prendre des engagements fermes et pour poser les bases d'une collaboration, afin d'améliorer les services que nous délivrons à nos clients. Dans le cadre du forfait, le consommateur au travers des solutions WIDGE et PRESTIGE n'est plus facturé hors forfait quand son forfait internet s'épuise. A ce moment-là, sa connexion internet s'arrête aussi. Nous avons pris beaucoup de décisions pour éviter que le client ne perde assez de temps en venant dans nos agences pour solliciter nos services », a déclaré le directeur général de MTN Congo aux consommateurs, plaidant par ailleurs, pour la pérennité de telles rencontres.

Les dix engagements, identifiés et sélectionnés en partenariat avec les associations de consommateurs, portaient

librement des services indésirables et auxquels ils n'auraient pas souscrits ; un code USSD *125*5# pour obtenir en moins de 10 secondes le détail des 8 dernières transactions effectués (sur les appels, SMS, Internet, Forfaits, Recharge, Emprunt de crédit, Roaming). Ce code donne un historique précis sur la date, l'heure et le coût de la transaction effectuée.

Les consommateurs eux-mêmes disent également être satisfaits de la qualité des services fournis par l'opérateur MTN. Ils ont constaté une nette amélioration dans l'offre de service. Ces avancées ont été confirmées par le secrétaire exécutif de l'Observatoire congolais des droits des consommateurs, Mermans BABOUNGA. « Depuis le 23 octobre 2017, un cadre de concertation a été créé entre les consommateurs et MTN Congo pour traiter nos plaintes. Ce cadre est une opportunité pour traiter tous les désagréments rencontrés par les abonnés de MTN Congo pour un suivi et un règlement définitif en leur faveur », a-t-il affirmé, ajoutant que « ce cadre de concertation a réhabilité certains consommateurs auprès de MTN Congo pour les préjudices subis ». Les associations des consommateurs ont par ailleurs reconnu qu'il était trop prétentieux de solutionner toutes les plaintes de consommateurs. « Plusieurs consommateurs n'ont pas encore compris l'importance de ce cadre de concertation qui pourtant a été mis en place pour apporter des réponses



créé une boule de neige au sein de l'entreprise. Nombre d'agents, dont le directeur général lui-même, monsieur Djibril Ouattara, avaient décidé de recentrer le client au cœur de la vie de l'entreprise. Le déclic de l'amélioration

MTN Congo, pour améliorer vigoureusement de manière générale l'expérience vécue par les clients », a rappelé M. Fumu DHELLO, Senior-Manager Expérience Client et Services à MTN Congo.

Dans une volonté commune

MTN Congo se satisfait de l'évaluation faite par les consommateurs eux-mêmes qui approuvent les mesures apportées par la société de téléphonie mobile. A cet effet, MTN Congo a organisé le 12 octobre dernier à Brazzaville, un forum des consommateurs qui a eu pour objectif de faire le point des engagements pris par l'opérateur pour améliorer la qualité de ses services. C'est l'évaluation du contrat de confiance établi entre les deux parties.

Un abonné qui a participé à ce Y'ello Forum a fait un témoignage poignant. «Après avoir perdu beaucoup de crédit, je m'étais plaint auprès des services de MTN Congo, mais il n'y avait pas de suite. Je me suis alors confié auprès de l'Observatoire congolais des droits de consommateurs qui avait transmis ma plainte à l'Opérateur et mon problème avait été pris en compte et réglé», a témoigné Edouard KALIDIKATI.

En faisant le point du contrat de confiance passé avec



entre autres sur la proximité de MTN envers ses clients. En réponse, 25 000 points supplémentaires de vente de crédits ont été créés et 5000 autres points Mobile Money. L'opérateur est passé de 3 agences à 22 en 24 mois, un déploiement de près de 200 kiosques sur le territoire national dans le but d'être plus proche des clients. Un code USSD *124# a été créé pour permettre aux abonnés de s'abonner ou se désabonner

aux éventuelles plaintes », a expliqué Mermans BABOUNGA.

Au sein de MTN Congo, la satisfaction du client demeure au centre de son action. La société a annoncé l'extension de son réseau 4G à Brazzaville et à Pointe-Noire, ainsi que l'extension du réseau 3G dans l'hinterland.

MTN, everywhere you go !



alors engagé à ouvrir un dialogue franc et ouvert avec ses clients, pour mieux cerner leurs besoins. Ce qui a d'ailleurs

des services a été donné le 18 mai 2017, une date particulière pour les agents de MTN Congo.

« A cette période, on nous

de régler ces problèmes, MTN Congo et les associations des consommateurs ont travaillé sans relâche, sur un Contrat de confiance décliné

De retour de Kellé dans le département de la Cuvette-Ouest

Le Conseil de famille a décidé l'envoi d'une délégation à Kellé, dans le département de la Cuvette-Ouest. Empruntant l'Océan du Nord, nous nous sommes rendus à la cérémonie coutumière de fin de deuil, le «Nkouono». Ceci est mon carnet de voyage.

Ce voyage s'est effectué à l'aller, le mardi 25 septembre 2018 et au retour, le mardi 2

octobre 2018. Kellé se situe à 740 km de Brazzaville, à 340 km d'Oyo, 230 km d'Owando, 160 km de Makoua et 65 km d'Etoumbi.

A Brazzaville, le billet de transport vers la partie nord du pays se paie la veille du départ, au siège de la société située sur l'avenue Marien Ngouabi, à Talangaï. L'enregistrement des bagages s'effectue le jour de départ lorsque le bus arrive dans le grand hangar, entre 6h30 et 7h. Cette opération et l'embarquement des passagers se déroulent dans un véritable tohu-bohu, surtout s'il y a deux véhicules ou plus en partance, comme c'est souvent le cas.

Notre bus démarre à 8h10. Le genre de véhicule de transport choisi par la société est un long bus, de soixante-neuf sièges confortables pour passagers, comparable de l'intérieur à un wagon de train. C'est un véhicule, à vue d'œil, amorti plus d'une fois. Les peintures se sont dégradées à l'intérieur. Les accoudoirs dégarnis et le dos des sièges sales confirment l'âge avancé du véhicule. Il s'agit, en réalité, du matériel de la première génération de l'Océan du Nord mal entretenu.

Quelque temps après le départ, nous venons d'emprunter le viaduc et les échanges animés entre les passagers sont embrouillés par une musique d'ambiance qui descend à tout casser des hauts parleurs placés dans le plafond. On comprend aisément que l'atmosphère est véritablement populaire, car tout le monde est aux anges.

A 8h40, le véhicule s'arrête au péage de Kintélé, derrière quatre autres véhicules dont l'un est de la même société. Tous les passagers sont obligés de descendre pour le contrôle de police. Beaucoup de monde sort de ces véhicules et se confond avec aux nombreux vendeurs à la criée, devant des étals de fortune.

Le contrôle de police paraît dérisoire et plutôt bon enfant: les passagers passent entre les policiers alignés à qui sont montrées les cartes d'identité tenues à la main. Il en sera pareil au prochain contrôle de police de Mbouambé-Léfini. On est vraiment loin du contrôle opéré par les milices populaires et les policiers de la belle et nostalgique époque du marxisme-léninisme où la lutte permanente contre l'impérialisme et ses valets locaux faisait obligation à enregistrer à la main de nombreux passagers à tous les postes, tout le long du trajet.

A 9h13, nous venons de dépasser la commune d'Ignié, appelée aussi «les 45km», et à 13h10, cela fait une trentaine de minutes que le véhi-

culé peine à avancer, après Inoni Falaise. A la montée des gorges dénommées «mbamba», il finit par s'arrêter. Le chauffeur s'est démené tout de même à monter la colline, à rouler en première vitesse et à parvenir péniblement à Léfini avec pour objectif d'amener les passagers dans une agglomération, au lieu de les laisser en rase campagne, plutôt en rase savane, en réalité.

Aucune information n'est donnée aux clients. Une rumeur qui se confirmera plus tard laisse entendre qu'un mécanicien-dépanneur est attendu en provenance de Brazzaville qui se situe à 172 km de Mbouambé-Léfini. Un autre véhicule d'Océan du Nord, en direction de Brazzaville et en provenance de Djambala est également en détresse à Léfini et attend le même mécanicien-dépanneur. Les clients des deux véhicules se sont installés dans les bars de l'agglomération en application de l'adage «faire contre mauvaise fortune bon cœur».

L'offre des bières dites glacées, les bons «moungouélé», les bons poissons frais en «mabokés» et en grillade sont réellement remarquables à Léfini... Finalement, on vient de redémarrer à 14h30; le technicien attendu est arrivé, a ouvert le capot, a fait quelques gestes et grimaces et le moteur s'est remis à vrombir sans trop convaincre les sachants à cause de son ronflement saccadé.

A 15h34, commencent d'autres ennuis, et à 15h55, c'est un arrêt momentané, puisqu'un technicien-maison a commencé à dégager une plaque du plancher à côté du chauffeur, au-dessus de la boîte de vitesse, et a plongé sa main dans l'orifice comme dans un puits. Pour manipuler quoi? On peut en juger au résultat: le véhicule reprend la marche. Il effectuera répétitivement cette opération à chaque montée difficile.

A 16h30, un arrêt prolongé à Gamboma permet aux passagers de s'approvisionner en ignames célèbres de cette localité, en forme de tubercules ou d'aliments cuits prêts à être consommés immédiatement. On atteint la ville d'Oyo à 17h45. La nuit tombe peu avant d'arriver au carrefour d'Obouya. C'est pour cela que pour le contrôle de police, les agents montent dans le véhicule comme le feront plus tard ceux de Palabaka, à l'entrée d'Etoumbi que nous atteignons à 22h30. Ici, le contrôle est vraiment tatillon. Les policiers font descendre du véhicule deux passagers intéressants, un Malaisien et un Chinois. Ils remontent au bout de 20 minutes. On ne saura jamais ce qui s'est passé, mais on peut tout même deviner exactement.

Le départ d'Etoumbi en direction de Kellé, situé à 65 km, sur



Claude Richard Mbissa

une route de terre à travers une forêt entrecoupée d'espaces de savane, s'effectue à 23h20. A la sortie d'Etoumbi et à la fin du tronçon goudronné, je suis fortement surpris et ému d'entendre tous les clients crier, comme à l'unisson, en lingala: «tokoti mbamba». Puis, en français: «La fin du Congo» et «limite du Congo développé avec le Congo sauvage». Finalement, nous atteignons Kellé à 3h42 du matin, le mercredi 27 septembre 2018, soit au bout de 4 heures 22 minutes de temps.

Le retour

A propos de ce trajet, les clients de Kellé empruntent, le mardi 2 octobre 2018, le véhicule qui est arrivé le samedi et qui est ainsi en stationnement depuis deux jours. Les billets étant payés au plus tard la veille, l'enregistrement des bagages s'effectue le jour précédant celui du départ.

Le jour du départ, les passagers sont convoqués à 4 heures du matin pour l'embarquement qui dure une heure pendant que le moteur tourne.

Cette fois-ci, le véhicule est en bon état. Les peintures sont impeccables et les sièges sont propres. Ce véhicule donne pratiquement l'impression d'être neuf. A 5h5, il sort lentement du parking en direction de Brazzaville et rapidement passe à une vitesse normale. Alors, démarre un programme de diffusion des vidéos d'origine religieuse d'abord, des chansons d'ambiance populaire ensuite, puis des sketches et des films d'action vers la fin du voyage - à partir d'un bel écran au plafond par devant tout le monde.

Nous arrivons au village Akombo à 5h45. C'est le lieu du premier contrôle de police à 13 km de Kellé et il est réellement tatillon. Les policiers donnent l'impression d'être mal réveillés ou d'avoir été dérangés dans leur sommeil matinal. A 6h50, après avoir dépassé le village Aliéni, malgré la dextérité du chauffeur, le véhicule s'embourbe. Alors, le personnel technique s'active à l'aide des pelles pour faciliter la sortie du véhicule... Il est 8h5, lorsque l'Océan du Nord entre à Etoumbi, retrouvant avec joie la goudronnée, sa voie de prédilection. On a quitté le sous-développement de Kellé (65 km en terre) pour rouler désormais sur la voie royale jusqu'à Brazzaville.

Nous venons de partir d'Etoumbi à 8h23 et nous nous

trouvons à Palabaka où tout le monde descend du véhicule pour un sévère contrôle de police, car beaucoup de passagers sont retenus longtemps en pourparlers au poste de fortune. Le même genre de contrôle s'effectue à l'entrée de la ville d'Owando que nous atteignons à 10h51, après être passé à Makoua à 9h30. Les deux prochains contrôles de police, Obouya et Léfini, sont normaux, simplement corrects.

Passons en revue les autres différentes localités sur le parcours - puisqu'ils ne posent pas de problème particulier - en indiquant les heures d'arrivée ou de départ: Obouya (arrivée 11h30), Oyo (arrivée, chargement et embarquement: 12h00; départ: 12h33), Ollombo (arrivée et passage: 12h 43), Gamboma (arrivée: 13h40), un incident technique à la montée d'Onianva, une lame cassée à 14h20, Etoumbi (passage à 15h40), Léfini (arrivée à 15h55 et départ à 16h5), Odziba (passage à 17h24), Ignié (arrivée et passage à 18h57) et finalement Kintélé à Brazzaville (arrivée à 19h 30).

Commentaire et observations.

Le commentaire concerne l'analogie que l'on établirait entre le comportement des voyageurs de l'Océan du Nord et celui des passagers du Chemin de Fer Congo-Océan (CFCO) et les attitudes des agents de la société Océan du Nord et la conception de la société elle-même, en situation de monopole de fait. Les observations se rapportent à la multiplicité des contrôles de police, l'état de la route nationale du nord du pays, dite la R.N.2, et l'épineux problème de la route de terre entre Kellé et Etoumbi sur laquelle circulent les grumiers et les exploitants miniers.

A la sortie des voyageurs des bus de l'Océan du Nord, on constate que presque tous les passagers sont encombrés de bagages divers et heureux de cela. Effectivement, l'analogie mentionnée au début de ce texte entre l'intérieur du bus et celui du wagon du CFCO se concrétise dans l'organisation des arrêts d'embarquement des passagers tout au long du parcours qui pourraient ressembler aux différentes gares du train. Les arrêts dans des grandes agglomérations constituent de petits marchés où les passagers s'approvisionnent en denrées alimentaires de toutes sortes, à des prix modiques par rapport à ceux de Brazzaville.

Ces provisions sont amenées en cabine et placées sous les sièges et sous les pieds, et souvent encombrant le couloir et gênent la circulation. Les agents à bord tolèrent cette pratique dont ils ne se privent pas eux-mêmes.

Par ailleurs, ces agents et leur encadrement ont des attitudes et des comportements résultant de la situation de monopole de fait de leur société. On l'observe lors du chargement, à l'embarquement des passagers, par rapport à la durée du voyage et au prix du billet de transport. Le char-

gement des bagages s'opère différemment entre le hangar de Brazzaville et la cour de Kellé. Dans la première situation, le chargement et l'embarquement se font respectivement le jour du départ dans un tumulte et une bousculade indescriptibles. Dans le hangar, la société traite deux embarquements au même moment. Un grand nombre de personnes-passagers et accompagnateurs grouillent dans l'espace qui paraît alors plutôt réduit.

Dans la seconde situation, l'enregistrement et le chargement se font plus sereinement, la veille du départ.

A Brazzaville, l'embarquement fait suite au chargement des bagages et intervient peu après ce chargement, soit aux environs de 8h. A Kellé, les passagers sont convoqués à 4h du matin et le départ a lieu à 5h, comme prévu. Malgré le temps long prévu à cet effet - une heure de temps-l'embarquement à Kellé se fait dans le désordre et la bousculade, au détriment des enfants, des femmes et autres personnes fragiles, comme à Brazzaville. On pourrait pourtant procéder par le système de simple appel nominal.

La durée du voyage ne semble pas être une préoccupation pour les agents de l'Océan du Nord opérant sur le trajet de Brazzaville à Kellé qui marquent souvent des arrêts assez prolongés. Répondant à une question sur ce sujet, un agent de la société dit crânement: «Qu'on arrive au bout d'un jour, de deux ou pourquoi pas, d'une semaine, ça fait quoi?». Si l'arrivée à Brazzaville a eu lieu à 19h30, c'est pour deux raisons: le départ très tôt de Kellé et un chauffeur qui n'a pas encore de relations sur l'itinéraire, car c'est sa première expérience sur le trajet. Autrement, il se serait arrêté partout pour saluer les parents et amis.

Ce comportement des agents est dû à l'absence de concurrence. On a assisté, dans les années 2014, et 2015 à l'arrivée à Kellé d'une nouvelle société de transport, Trans-Alima, qui a fait trembler Océan du Nord. La nouvelle venue, utilisant le modèle Coaster de la marque Toyota, arrivait à Kellé aux environs de 16h et affichait le prix de son billet à 15.000 francs, pendant qu'Océan du Nord plaçait la barre haute à 25.000 francs. Elle a dû ramener ses prétentions aux 17 000 actuels.

Sur le trajet de Brazzaville-Kellé, le nombre de postes de contrôle de police avoisine la dizaine. Leurs pratiques diffèrent les uns des autres. Mais, presque tous les agents brillent par une assiduité et un zèle professionnels sans égal dans notre pays. Ils sont immanquables à leur lieu de travail. Ils sont debout aussi bien à 22h qu'à 2h du matin, à minuit qu'à 5h. Les agents de la police routière, surtout ceux exerçant sur la route nationale 2, remporteraient bien le prix d'excellence de la présence au travail, si cette compétition était organisée. On peut certainement en deviner les motivations. En réalité, le contrôle de police est une nécessité pour un pays et la sécurité

de sa population. Dans la situation présente, pour ne pas trop ralentir et retarder le trafic interurbain, des contrôles aux différents carrefours: Ngo, Obouya et Makoua semblent rationnels.

Le trafic automobile sur la R. N.2 est également et surtout handicapé, sur les tronçons précédant les premiers cent kilomètres, soit entre les villages Nkouo et Odziba, et celui suivant Etoumbi sur une distance de près d'une trentaine de kilomètres, par deux véritables goulots d'étranglement: routes cabossées, abimées présentant des trous, crevasses et autres nids de poule. Ces endroits sont difficiles à franchir, surtout pour les gros véhicules des commerçants qui y perdent beaucoup de temps. De la sorte, la célèbre route goudronnée du nord perd son charme et son objectif d'efficacité.

Quant au tronçon de terre entre Etoumbi et Kellé, celui-ci est une des rares voies d'accès à un district naturellement riche à n'avoir jamais bénéficié de traitement adéquat des autorités nationales. La situation de ce tronçon de 65 km est simplement déplorable. Il aurait pu être traité comme toute autre route qu'empruntent les forestiers dans notre pays.

Ailleurs, dans les départements du Niari, de la Likouala et de la Sangha, les forestiers participent au désenclavement des localités où ils s'installent. C'est réellement surprenant que ce soit par cette route non latérite et non entretenue que l'on évacue quotidiennement d'énormes quantités vers le port. C'est également cette voie qu'empruntent les exploitants d'or et d'autres minerais rares dans le district de Kellé qui, lorsque l'on y ajoute la variété de sa faune, constitue, sans nul doute, la première référence par rapport aux potentialités économiques de l'ensemble de l'ancienne région de la Cuvette, matrice des deux départements actuels de la Cuvette et de la Cuvette-Ouest.

En définitive, ce voyage à rebondissements, même si la route s'est spectaculairement améliorée car bitumée, rappelle aux personnes de ma génération, à certains endroits et par certains faits, des souvenirs du passé. A l'époque, le même itinéraire était parcouru en beaucoup plus de temps dans des carrosseries ou perchés sur le toit des camions MAN et Mercedes Benz d'Okombi Mbongo, d'Obié, de Malonga Moutoudi, etc. Il reste cependant qu'aujourd'hui sur le même itinéraire, chacun voit et ressent les choses différemment. Jules Romains le confirme dans ses écrits, en disant: «L'important du voyage ne dépend pas de la longueur du voyage, mais de la qualité du voyageur. Les grandes aventures peuvent se passer entre Paris et Meaux», une commune située dans le département de Seine-et-Marne, en région Ile-De France.

(A suivre)

Claude-Richard M'BISSA

Ancien élève de Sciences Po Paris.



LE RESEAU DES SMARTPHONES

**1 ROUTEUR ACHETÉ
= JUSQU'À 40GB
D'INTERNET OFFERTS**

60.000 FCFA



35.000 FCFA



Prévention contre la maladie à virus Ebola

Des acteurs de terrain formés pour sensibiliser à la maladie à virus Ebola

Suite au déclenchement d'une nouvelle épidémie de virus Ebola en République démocratique du Congo, le Congo, où cette maladie très mortelle a déjà surgi à quatre reprises et tué de nombreuses personnes dans le passé, craignant la menace d'une possible propagation, a décidé de réactiver la campagne de prévention contre Ebola pour être prêt en cas de résurgence.

C'est dans cette optique que la direction générale des soins et services de santé (DGSSSA), avec l'appui de l'UNICEF, a organisé du 9 au 13 octobre, à Brazzaville, un atelier de formation pour renforcer les capacités des acteurs de terrain (personnels de la Santé et des Affaires sociales, membres des ONG et journalistes) sur la prévention de la maladie à virus Ebola. Une façon de prendre au sérieux l'alerte de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui place tous les pays d'Afrique centrale dans une zone à risque modéré, la République démocratique du Congo étant un pays de la sous-région. «Il est mieux d'anticiper et de s'armer pour que, si jamais cette épidémie nous touche, nous soyons prêts à riposter», a déclaré à l'ouverture, le docteur Ulrich Judicaël Biez, directeur général des soins et services de santé. La formation a porté sur les mesures de prévention, les techniques de communication

et d'animation pour bien sensibiliser les populations sur les comportements à adopter, la conduite à tenir au cas où elles trouveraient des animaux morts dans la forêt ou qu'un de leurs serait atteint de la maladie.

Au cinquième jour, consacré uniquement à la formation des formateurs, les animatrices Marie Laure Bitala Bitémo et Marie Blaise Nkouka Diafouka, toutes deux membres de l'UNICEF, se sont focalisées sur «*les généralités de la communication pour le développement ou C4D en anglais*», «les stratégies, outils de la C4D», «l'intégration de la C4D dans les programmes» et «la préparation et conduite d'une formation».

Le Congo qui entretient, avec la R.D.C., des échanges commerciaux avec d'importants trafics transfrontaliers entend être en alerte continue même si aucun cas d'Ebola n'a été signalé. Ce, afin de réduire les risques de transmission et d'éviter d'importants dégâts en



Ne pas toucher ou manger les animaux malades ou trouvés morts

cas de résurgence.

Pour rappel, la maladie à virus Ebola (MVE) est une maladie virale qui peut causer une fièvre hémorragique. Ses premiers symptômes soudains sont: fièvre, frissons, fatigue importante, douleurs musculaires et maux de tête. D'autres symptômes peuvent apparaître quelques jours après, par exemple des vomissements, la diarrhée, des saignements externes (saignements de nez, des gencives, etc.) ou internes (ecchymoses, sang dans les urines ou dans les selles, etc.).

Le tiers des personnes infectées par le virus Ebola peuvent présenter des hémorragies à plusieurs endroits de leur corps. Le pourcentage de décès associés à la maladie est étroitement lié à l'infrastructure et à la qualité du système de soins mis en place dans les pays en cause.

Les symptômes de la maladie à virus Ebola apparaissent le plus souvent entre 2 et 21 jours après l'infection par le virus.

Viclaire MALONGA

Soins palliatifs

L'Association congolaise «Accompagner» a édifié le public brazzavillois

Depuis 2005, l'humanité célèbre tous les ans, le 2e samedi du mois d'octobre, la Journée internationale des soins palliatifs. Elle s'est tenue, cette année, le samedi 13 octobre dernier. Sous le thème: «Soins Palliatifs parce que je compte». C'est dans cette optique que l'Association Congolaise «Accompagner» (ACA) a organisé à la maison de santé Aloha Congo, son siège, diverses activités allant dans le sens du thème retenu. Cette Journée s'est déroulée sous les auspices de la Sr. Eliane Julienne Boukaka, fondatrice et présidente



Des patientes pendant la consultation gratuite

d'ACA. Elle a commencé par des activités médicales (soins gratuits des plaies chroniques et consultations gratuites en médecine générale et pédiatrique; prise de tension artérielle et de la goutte épaisse gratuite). La seconde phase a été consacrée à une conférence-débat autour du thème de l'évènement. Elle a été suivie d'une exposition et d'une projection de films sur les soins palliatifs. Un débat s'est ouvert élargi aux activités que mène ACA depuis sa création jusqu'à nos jours.

Face aux questions et propositions des participants, les conférenciers, tous membres d'ACA, Serge Mbon, vice-président et bénévole d'accompagnement; Magalie Sindila, secrétaire générale et Christian Galemoni, infirmier et responsable adjoint des soignants, ont insisté sur l'importance de cette Journée et des soins palliatifs dans notre société, en relevant le travail déjà réalisé par l'association.

Pour ACA, cette 13e Journée mondiale, qui a marqué la fin de sa campagne de consultations et soins gratuits lancée il y a deux semaines, a eu pour objectif de sensibiliser la population à l'importance des soins palliatifs. Ceux-ci permettent d'accompagner des personnes atteintes de maladies graves évolutives ou terminales, afin de les soulager physiquement, psychologiquement, socialement et spirituellement. Pour Sr. Thalina Carine Kandza, secrétaire générale adjointe et chargée de la communication d'ACA, «Les activités médicales organisées ont eu pour but de faire connaître ce que fait ACA d'autant plus que certaines personnes négligent les soins palliatifs alors que beaucoup de nos frères et sœurs sont grabataires dans les maisons sans soins adéquats...il ne faut plus attendre passivement, nous faisons une prise en charge globale de la personne. Ce qui lui permet de vivre sereinement...»

ACA est reconnue aujourd'hui comme la structure de référence en matière de soins palliatifs au Congo. Elle accepte en son sein les personnes de toutes les religions, à condition de prouver son amour pour la personne malade. Fondée en 1996, à la cathédrale Sacré Cœur de Brazzaville, sous Mgr Barthélémy Batantou, archevêque de Brazzaville à l'époque, l'Association congolaise «Accompagner» est sise au no2 de la rue Mpangala à Moungali.

Larsain Polmer NKENDA ZASSET

Stratégie nationale de lutte contre le V.i.h/Sida

Les entreprises privées appelées à poursuivre les activités de prévention

Le Conseil national de lutte contre le V.i.h/Sida, les IST et les épidémies (CNLSE), l'Onusida et Unicongo ont organisé du 4 au 5 octobre 2018 à Brazzaville, un atelier de validation de la revue du cadre stratégique national de lutte contre le V.i.h/Sida. Le but était de faire le point des activités réalisées par les entreprises privées entre 2014-2018.

Une quarantaine de participants, venus d'entreprises différentes, a pris part à cette réunion. Ils ont présenté les activités développées par chaque entreprise en quatre ans, identifié les forces, les faiblesses, les opportunités, les menaces, les contraintes et les obstacles liés à la mise en œuvre des programmes de prévention et de prise en charge.

Les participants ont également été édifiés sur la planification et la stratégie de lutte contre le Sida et les maladies sexuellement transmissibles (IST) en milieu du travail, en suivant des expériences du secteur privé (BRASCO, Slog, CIB, ENI, Total et SARIS).

Le Dr Angélie Serge Patrick Dzabatou-Badeaux, directeur exécutif du CNLSE a indiqué que la lutte contre le V.i.h/Sida et les infections sexuellement transmissibles est une priorité nationale au Congo. En 2003,

la réponse nationale au V.i.h/Sida était structurée à travers la mise en place, par le Chef de l'Etat, du Conseil national de lutte contre le Sida (CNLS). Depuis juillet 2017, cette structure est devenue le CNLSE. Selon lui, la situation de l'épidémie du Sida reste préoccupante au Congo. Les données de l'enquête nationale sur les indicateurs du Sida (ESIS-C1), réalisée en 2009, indiquent 3,2% des Congolais de 15 à 49 ans sont touchés par le V.i.h, avec des disparités selon le genre et selon les départements. L'enquête comportementale, a-t-il souligné, couplée à la sérologie V.i.h chez les femmes de rue (PS), les homosexuels (HSH), les populations carcérales (PC) et les consommateurs de drogues injectables (CDI) conduite par le CNLSE en 2017, avec l'appui du Fonds mondial de lutte contre le Sida, la tuberculose et le paludisme et de l'Onusida



Les participants

montre que les prévalences du V.i.h au sein de ces populations sont élevées. «La prévalence du V.i.h chez les hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes est estimée à 41,2% contre 26,1 en 2012; à 8,1% en 2017 contre 7,5% en 2012, chez les professionnelles de sexes, etc. Toutes ces populations clés constituent malheureusement l'épicentre de l'épidémie du V.i.h. A l'examen de ces données, il est évident que le défi pour son élimination reste entier», a-t-il affirmé.

Le Dr Yuma Kilundu Baruanji,

directeur Onusida pays et M Jean Jacques Samba, président d'Unicongo, ont promis d'aider et soutenir le CNLSE dans sa lutte contre le Sida dans les entreprises privées, afin d'éliminer ce fléau à l'horizon 2030.

Le directeur Onusida pays espère quant à lui que d'ici à la mi-novembre, le Congo sera doté de nouveaux outils contre le V.i.h/sida dans les quatre prochaines années.

Aybienev N'KOUKA-KOUDISSA

Tarifs d'abonnement

Congo		Autres pays d'Afrique		Europe		Amérique-Asie	
6 mois		182 Euros		96 Euros		100 Euros	
Retrait sur place:	15.600		96 Euros		192 Euros		200 Euros
Expédié:	23.400						
1 an							
Retrait sur place:	31.200						
Expédié:	46.800						
		France, Afrique					
		Francophone					
	91 Euros						

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire. e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DU KOULOU
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES
ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CITE

ANNONCE LEGALE

N° 014/2018/PN-CITE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours, cette procédure concerne les immeubles suivants :

N° d'ordre	N° de Réquisition	Référence Cadastre	Quartiers	Arr.	Requérants
01	9434 du 05/07/2018	Section /, Bloc : /, Parcelles: 09 et 10, Superficie : 1000,00m ²	MATOMBI	LOANGO	KONAN KOUASSI Jean Jacques
02	7819 du 27/09/2016	Section AS, Bloc : 58, Parcelle :01 bis, Superficie : 200,00m ²	VOUNGOU	03	MBOUNGOU Appolinaire et MBOUNGOU Gildas
03	6657 du 27/07/2015	Section BV, Bloc : 52, Parcelle :04, Superficie : 446,73m ²	MONT KAMBA (Famille SOUMBA)	05	OBAMBI Pierre Klein
04	945 du 26/01/2011	Section: AR, Bloc : 105, Parcelles : 23, Superficie : 400,00m ²	VOUNGOU	03	MOUHAMED YAHYA BABA HOUSSEINE
05	9082 du 01/03/2018	Section: V, Bloc : 14, Parcelle : 06, Superficie : 387,48m ²	TIE-TIE	03	MOUZITA Armand Rodrigue
06	8557 du 10/07/2017	Section: AM, Bloc : 151, Parcelle : 05, Superficie : 430,24m ²	KOUIKOU	04	MOTOUNOU BONGALI Jennie Paniche
07	9487 du 02/08/2018	Section: CF, Bloc :41, Parcelle: 07 Superficie : 500,00m ²	MONT KAMBA	04	KATENDE KAMBA née NGASSAKY NGOMBABA De Marcelle Eva
08	9216 du 16/04/2018	Section: BE, Bloc : 126, Parcelles: 17 et 19, Superficie : 451,34m	LOUSSALA (Famille Mpaka)	03	MVOUAMA BEN Fredy Fedor Wilfrid
09	8787 du 11/10/2017	Section: CG, Bloc : 168, Parcelle : 06, Superficie : 500,00m	KOUFOLI	05	MAHOUKOU Irène Alida
10	9140 du 16/03/2018	Section: AC, Bloc : 76, Parcelle : 04, Superficie : 720,00m ²	RAFFINERIE	05	GOMAS née ZAOU Béatrice
11	9440 du 05/07/2018	Section: Q, Bloc : 36, Parcelle : 10, Superficie : 300,00m ²	MVOUMVOU	02	DJEMBO Hortense Isabelle Lucienne
12	8882 du 04/12/2017	Section: /, Bloc : 22, Parcelles : 01 et 10, Superficie : 1000,00m ²	POINTE INDIENNE (Famille TCHINIMINA)	LOANGO	HAIDARA ALBOUHARI
13	9197 du 09/04/2018	Section: /, Bloc : 02, Parcelles03,04,05,06,07 et 08 , Superficie : 3000,00m ²	POINTE INDIENNE (Famille TCHINIMINA)	LOANGO	HAIDARA ALBOUHARI
14	6685 du 04/08/2015	Section: CN, Bloc : 327, Parcelles: 04, Superficie : 500,00m ²	VINDOULOU	04	BOUE-BOUE ZOUSSI Estelle Floria Audrey Denise
15	9486 du 31/07/2018	Section: AM, Bloc : 148, Parcelle : 01, Superficie : 569,03m ²	NKOUIKOU	04	DEMBA M'BAYE
16	9306 du 11/08/2018	Section: /, Bloc : /, Parcelle : /, Superficie : 509,88m ²	MABINDOU (village)	LOANGO	TCHICAYA MALILA Lydie Solange
17	9354 du 30/05/2018	Section : AK, Bloc : 78, Parcelles: 03, Superficie : 361,70m ²	NKOUIKOU (Vonvon)	05	NGAYILAT Guiliane Justine
18	9273 du 26/04/2018	Section : BW, Bloc : 01 Bis, Parcelles: 04, Superficie : 474,77m ²	MONGO MPOUKOU	05	BITOUMI MOUNGUIZA Viviane
19	9497 du 10/08/2018	Section : Q, Bloc : 104, Parcelles: 13, Superficie : 374,31m ²	Case du Parti	02	MBOUMINI LOLO Victoire
20	9491 du 06/08/2018	Section : AM, Bloc : 47, Parcelle: 04 , Superficie : 374,70m ²	NKOUIKOU	04	MABIKA MOULABOU Alban Rodolphe
21	9495 du 09/08/2018	Section : Q, Bloc :17, Parcelle: 12, Superficie : 240,00m ²	MVOUMVOU	02	LOUBALI SIZILA Menes
22	9008 du 26/01/2018	Section : ACV suite, Bloc :27, Parcelles: 03 et 08, Superficie : 800,00m ²	MENGO	LOANGO	MINAMONA BILEKO Patricia Hulrich
23	994 du 24/02/2014	Section : R, Bloc : 12, Parcelle: 20, Superficie : 215,36m ²	MVOUMVOU	02	WORO HIYA CAMARA
24	9506 du 20/08/2018	Section : AC, Bloc : 50, Parcelle: 20, Superficie: 600,00m ²	MBOTA Raffinerie (famille MBOTA)	05	DE-GONZAGUES Louis
25	7445 du 09/05/2016	Section : ABW2, Bloc: 18 , Parcelle: 08 , Superficie :500,00m ²	MONGO MPOUKOU	05	NDINGA Delvin Chanel
26	7443 du 09/05/2016	Section ACM2 5èmeTranche , Bloc : 57, Parcelle : 07 , Superficie : 500,00m ²	TCHIFOUNGOU	04	NDINGA Delvin Chanel
27	9473 du 25/07/2018	Section : L , Bloc : 114, Parcelle : 03, Superficie : 492,75m ²	SAINT PIERRE	01	PEMBE Hellène Laurentine
28	9410 du 18/06/2018	Section : AI, Bloc : 172, Parcelle 05 bis, Superficie :183,00m ²	MAKAYABOU -Ecole	05	ADZOU Sylvie Viviane
29	9293 du 02/05/2018	Section : BW, Bloc : 03, Parcelles: 05, Superficie : 500,00m ²	MONGO MPOUKOU (Famille MPOUKOU)	05	TCHIBINDAT LOUTSENI Arlette
30	9435 du 05/07/2018	Section : /, Bloc : 45, Parcelles : 05 et 06, Superficie : 1000,00m ²	DIOSSO	LOANGO	ZEPHO Karl Aymar Arnaud

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera recevable (Art.26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant régime de la Propriété Foncière)

Fait à Pointe-Noire, le 30 Août 2018

Le chef de bureau,

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE
DE BRAZZAVILLE-CENTRE
N°__1856_MFB/DGID/DEFFD/DDIDB/BCHPF-BZ

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progress

ANNONCE LEGALE N°324/2018/BZ-C

INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours : cette procédure concerne les immeubles suivants :

N° d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr/Dpt	Requérants
01	16109 du 21-02-17	Sect J, bloc 22 ; Pile 26 ; Sup : 254,57m ²	MOUNGALI 3 LOGEMENT J-391/V	4-BZV	TCHICAYA BOUMBAS Eléonore Anne Gilberte
02	19440 du 29-08-18	Sect B (exA), bloc 22 (ex21) ; Pile 01 (ex512) ; Sup : 484,50m ²	RUE NGOKO (QUARTIER N°1 OWANDO)	CUVETTE	MBOUMA Serge Wilfride
03	19394 du 17-04-18	Sect P7, bloc 87 ; Pile 4 ; Sup : 288,00m ²	669, RUE VINDZA	4-BZV	MBEMBA Ange-Aimé
04	19447 du 04-05-18	Sect P5, bloc 21 ; Pile 05 ; Sup : 274,76m ²	93, RUE ZANAGA	4-BZV	MAGANE BRAHIMA
05	19443 du 30-08-18	Sect AT, bloc 16 ; Pile 29 ; Sup : 400,00m ²	91, RUE MPOUI DAMIEN	4-BZV	MABIALA Olav Nathanael
06	19444 du 30-08-18	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 2.651,55m ²	DJIRI PONT	POOL	MOPENDZA Armel Casimir
07	19453 du 03-09-18	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 12.000,00m ²	VILLAGE ODZIBA	POOL	Joseph Euloge MOUBOYO MOUZITA
08	19486 du 18-05-18	Sect AT2, bloc 122 ; Pile 6 ; Sup : 324,00m ²	RUE MALONGA (QUARTIER NGAMBIO)	7-BZV	DONGOU Arielle Helena Marvina
09	19584 du 13-06-18	Sect -, bloc - ; Piles 6 et 7 ; Sup : 1.820,00m ²	VILLAGE MOUTOH	POOL	MPOUO Pierre
10	19317 du 20-08-18	Sect N, bloc 30 ; Pile 09 ; Sup : 500,00m ²	LINENGUE (LOTISSEMENT MONT GARIZEN)	CUVETTE	AKANATI-ITOUA Robert Frédéric
11	19751 du 25-07-18	Sect BG, bloc - ; Pile - ; Sup : 3.060,00m ²	QUARTIER MATARI	7-BZV	OGNOUABI IOULIA Edouardovna
12	19576 du 12-06-18	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 360,00m ²	QUARTIER NKOMBO MATARI	9-BZV	TOURAKONDO ONGAMBOLO Revely
13	10231 du 05-06-14	Sect CI, bloc 70 ; Pile 4 ; Sup : 501,98m ²	18, RUE PASTEUR	9-BZV	MOUSSA Richard Léon
14	12800 du 17-07-15	Sect P8, bloc 178 ; Pile 4 ; Sup : 262,22m ²	109, RUE FRANCEVILLE MOUNGALI	4-BZV	GUIDIERA Mahamadou
15	16066 du 07-02-17	Sect P2, bloc 43 ; Pile 5 ; Sup : 336,97m ²	49, RUE LIKOUALA	3-BZV	HOVOR née APELETE Massan
16	19410 du 18-04-18	Sect U, bloc 107 ; Pile 1 ; Sup : 576,30m ²	9, RUE ETOUNBA	6-BZV	ANDEMBIA Pauline
17	19295 du 09-08-18	Sect P7suite, bloc 18 ; Pile 6 (ex2063) ; Sup : 329,99m ²	2063, RUE MADZIA (PLATEAUX DES 15 ANS)	4-BZV	ONIANGUE OTANDA Océan Alvéry
18	19469 du 11-09-18	Sect Q, bloc 2 ; Pile 4 (ex 160bis/2) ; Sup : 750,00m ²	CENTRE-VILLE	3-BZV	AMBETO Philippe Ludovic
19	16547 du 19-06-17	Sect P8, bloc 20 ; Pile 15 ; Sup : 330,42m ²	16, RUE MPANGALA (QUARTIER MOUNGALI)	4-BZV	AWE Christ Michel
2	19314 du 20-08-18	Sect N, bloc 30 ; Pile 04 ; Sup : 500,00m ²	LINENGUE (LOTISSEMENT MONT GARIZEN)	CUVETTE	TSOWELA Claudio
21	19613 du 25-06-18	Sect P10, bloc 137 ; Pile 10 (ex6) ; Sup : 275,20m ²	136, RUE NKOUAMA	5-BZV	Esther Eminence SYETOU et Jude Patrick SYETOU
22	19476 du 20-09-18	Sect U, bloc 135 ; Pile 3 ; Sup : 284,81m ²	RUE DU 31 JUILLET	5-BZV	MONDELE Juste Désiré
23	16403 du 03-05-17	Sect AT, bloc 121 ; Pile 11 ; Sup : 400,00m ²	79, RUE MANGOLE LAURENT NGAMBIO	4-BZV	MALONGA DIBANTSA Rachelle
24	19368 du 11-04-18	Sect P5, bloc 41 ; Pile 9 ; Sup : 262,31m ²	93, RUE LENINE (QUARTIER MOUNGALI)	4-BZV	IKIEMI Constant Bruno Serge
25	19530 du 04-06-18	Sect BD3, bloc 29 ; Pile 2 ; Sup : 256,43m ²	AVENUE DES JEUX AFRICAINS QUARTIER NKOMBO MATARI	9-BZV	KOUD ASSAF Giralid
26	16975 du 30-10-17	Sect AT, bloc 5 (ex46) ; Pile 15 (ex26) ; Sup : 349,91m ²	26, RUE MOUKOUARI PHILIPPE (QUARTIER NGAMBIO)	4-BZV	MANDIMBA Marina Toma Edith
27	16973 du 30-10-17	Sect AT2, bloc 33 ; Pile 13 ; Sup : 314,49m ²	21, RUE KIMBASSI (LA BASE)	7-BZV	MANDIMBA Georges Judicaël
28	16972 du 30-10-17	Sect AT, bloc 4 (ex42) ; Pile 44 (ex21) ; Sup : 384,00m ²	21, RUE MOUKOUARI PHILIPPE (QUARTIER NGAMBIO)	4-BZV	BAFOUNTA Glwadys
29	16977 du 30-10-17	Sect AT, bloc 5 ; Pile 14 (ex24bis) ; Sup : 237,59m ²	24BIS, RUE MOUKOUARI PHILIPPE (QUARTIER NGAMBIO)	4-BZV	MANDIMBA Georges Judicaël
30	19315 du 20-08-18	Sect N, bloc 30 ; Pile 01 ; Sup : 500,00m ²	LINENGUE (LOTISSEMENT MONT GARIZEN)	CUVETTE	EYELEGOLY-ITOUA née EBENGUE Claire Isabelle
31	16976 du 30-10-17	Sect P13B, bloc 84 ; Pile 4 ; Sup : 135,25m ²	CASE P13 255V SEMICO MOKONDO	4-BZV	Enfants MANDIMBA
32	16974 du 30-10-17	Sect AT, bloc 5 (ex41) ; Pile 13 (ex24) ; Sup : 396,04m ²	24, RUE MOUKOUARI PHILIPPE (QUARTIER NGAMBIO)	4-BZV	LOUTETE MANDIMBA Nadège Chrystel Cynthia
33	19766 du 30-07-18	Sect P10, bloc 17 ; Pile 17 ; Sup : 262,21m ²	36BIS, RUE MPANGALA	4-BZV	OKAKA Thérèse
34	15955 du 10-01-17	Sect BD4, bloc 179 ; Pile 4 ; Sup : 1.585,01m ²	135, RUE IBALICO (QUARTIER MATARI)	9-BZV	YAKO Samuel
35	19542 du 03-08-18	Sect -, bloc - ; Pile 1 ; Sup : 396,68m ²	209, RUE NZABA BAKALA (QUARTIER ITSALI)	7-BZV	MABIKA Alphonse
36	19670 du 05-07-18	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 6.960,00m ²	TERRE INTALI (MATY CV1)	POOL	BININGA BYLLA Keren Delicia
37	19736 du 20-07-18	Sect P7, bloc 75 ; Pile 11 ; Sup : 298,28m ²	85, RUE MOUKOUKOULOU (PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	Marcel Guy LOEMBE
38	19477 du 16-05-18	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 380,00m ²	KINTELE	POOL	BIEZ Ulrich Judicaël
39	19523 du 30-05-18	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 345,00m ²	KINTELE	POOL	BIEZ Ulrich Judicaël
40	19478 du 16-05-18	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 1.600,00m ²	KINTELE	POOL	BIEZ Ulrich Judicaël
41	19487 du 17-09-18	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 3.000,00m ²	MAKOUA (MBATAKA)	CUVETTE	OKOKO ESSEAU Abraham Roch
42	19709 du 16-07-18	Sect N, bloc 18bis ; Pile 04 ; Sup : 500,00m ²	QUARTIER LINNENGUE	CUVETTE	OWASSA Annélise Mireille
43	19707 du 16-07-18	Sect N, bloc 18bis ; Piles 1 et 2 ; Sup : 1.000,00m ²	QUARTIER N°6 LINNENGUE	CUVETTE	OWASSA Daniel
44	19708 du 16-07-18	Sect N, bloc 18bis ; Pile 03 ; Sup : 500,00m ²	QUARTIER LINNENGUE	CUVETTE	OWASSA Barnabas Théofrast Hubert
45	19710 du 16-07-18	Sect N, bloc - ; Pile - ; Sup : 450,70m ²	QUARTIER LINNENGUE	CUVETTE	DIAWARA SEKOU
46	19313 du 20-08-18	Sect N, bloc 30 ; Pile 03 ; Sup : 500,00m ²	LINENGUE (LOTISSEMENT MONT GARIZEN)	CUVETTE	OBA Michelle Cyrine

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Brazzaville, le 19 octobre 2018
L'Inspecteur Divisionnaire,

Claudio TSOWELA

CABINET D'AVOCATS E. KOLYARDO-NGANGA
 POINTE-NOIRE

INSERTION LEGALE

LE CABINET D'AVOCAT Eulalie KOLYARDO-NGANGA, Avocat à la Cour d'appel de Pointe-Noire, Cabinet sis Avenue Charles de Gaulle, Immeuble Nouveau Presbytère (à côté de la radio Maria), B.P.:1072, Pointe-Noire, République du Congo, Tél.: 00 242 06.845.47.77/06.679.23.17/04.460.06.13

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR

L'adjudication aura lieu le 10 Novembre 2018, à 11 h 00, en l'Office Notarial de Maître Eliane Christèle BOUANGA GNANGAISE, Office sis Notaire dont l'Etude est sise à Pointe-Noire, République du Congo, Immeuble Morija, 1, Angle Avenues Fodé et Benoît Gassongo, côte-à-côte avec le restaurant l'Alhambra, Carrefour Camp 31 Juillet, B.P.: 143, Brazzaville République du Congo;

La date de l'adjudication indiquée ci-dessus a été fixée d'office par le Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, à l'audience des dires et observations du 22 Septembre 2018, après avoir constaté que le débiteur saisi n'a pas déposé ses dires et observations conformément aux dispositions de l'article -270-3 de l'«Acte Uniforme portant sur les Procédures Simplifiées de Recouvrement et de Voies d'Exécution»;

FAIT SAVOIR A TOUS CEUX A QUI IL PLAIRA:

En vertu d'un acte portant convention de prêt garantie par une affectation hypothécaire, rédigé sous la forme authentique et revêtu de la formule exécutoire, répertoire n°105/CEBG/15, du 24 Avril 2015, par Maître Eliane Christèle BOUANGA GNANGAISE, Notaire à Pointe-Noire, domicile indiqué ci-dessus,

Et par la suite d'un commandement de payer de Maître Serge DEQUET-BOLLO, Huissier de Justice, Commissaire-Preneur, à la résidence de Pointe-Noire, en date du 28 Mai 2018, enregistré et publié par la Direction de l'Enregistrement et de la Fiscalité Foncière et Domaniale de Brazzaville le 18 Juin 2018, sous le numéro n°16/0556, servi à Monsieur MAYALA Bruno, domicilié à Pointe-Noire, REPUBLIQUE DU CONGO, Quartier Tchimbamba (Aviation), secteur Ecole privée Charles Montesquieu, croisement Avenue Salvador Allende et Avenue de la Démocratie, Arrondissement N°1, E.P LUMUMBA;

Et à la requête, poursuites et diligences de la BGF BANK, Société Anonyme avec Conseil d'Administration au Capital de F. CFA de Dix Milliards (10.000.000.000), dont le siège social est à Brazzaville, sis Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Boîte Postale: 14579, République du Congo, immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le n° BZV-CG-B-519, représentée par Monsieur Narcisse OBIANG ONDO et Monsieur Eric GUYON, respectivement Directeur

Général et Directeur Général Adjoint, domiciliés es qualités au siège social;

Représentée par le Cabinet d'Avocat:

-Eulalie KOLYARDO-NGANGA, Avocat à la Cour d'appel de Pointe-Noire, Cabinet sis Avenue Charles De Gaulle, Immeuble Nouveau Presbytère (à côté de la Radio Maria), B.P.: 1072, Pointe-Noire, République du Congo, Tél.: 00 242 06.845.47.77/06.679.23.17/04.460.06.13, Avocat postulant;

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE

Il s'agit d'un immeuble bâti, sis à Pointe-Noire, République du Congo, quartier Tchimbamba (Aviation), arrondissement 1 E.P. LUMUMBA, dont les caractéristiques sont les suivantes:

Section B.S, Bloc 112, Parcelles n°01 et 10, Superficie 837,05m2, Titre Foncier n°8560 du 28 Janvier 2005;

MISE A PRIX:

La mise à prix est de Cinquante-cinq millions (55.000.000) F. CFA;

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges, les enchères seront reçues sur la mise à prix ci-dessus.

On ne peut se porter enchérisseur qu'après avoir déposé une consignation entre les mains du notaire, 3 jours au moins avant la date de l'adjudication.

FAIT A POINTE-NOIRE, LE 17 Octobre 2018.

L'AVOCAT SOUSSIGNE

Me E. KOLYARDO-NGANGA

CABINET D'AVOCATS E. KOLYARDO-NGANGA
 POINTE-NOIRE

INSERTION LEGALE

LE CABINET D'AVOCATS Eulalie KOLYARDO-NGANGA, Avocat à la Cour d'appel de Pointe-Noire, Cabinet sis Avenue Charles De Gaulle, Immeuble Nouveau Presbytère (à côté de la Radio Maria), B.P.:1072, Pointe-Noire, République du Congo, Tél.: 00 242 06.845.47.77/06.679.23.17/04.460.06.13

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR

L'adjudication aura lieu le 10 Novembre 2018, à 9 h 00, au Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, Allées Makimba, Centre-Ville, Pointe-Noire;

La date de l'adjudication indiquée ci-dessus a été fixée d'office par le Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, à l'audience des dires et observations du 22 Septembre 2018, après avoir constaté que le débiteur saisi n'a pas déposé ses dires et observations conformément aux dispositions de l'article -270-3 de l'«Acte Uniforme portant sur les Procédures Simplifiées de Recouvrement et de Voies d'Exécution»;

FAIT SAVOIR A TOUS CEUX A QUI IL PLAIRA:

En vertu d'un acte portant convention de prêt garantie par une affectation hypothécaire, rédigé sous la forme authentique et revêtu de la

formule exécutoire, répertoire n°066/CEBG/13, du 02 Mai 2013, par Maître Eliane Christèle BOUANGA GNANGAISE, Notaire à Pointe-Noire, domicile indiqué ci-dessus,

Et par la suite d'un commandement de payer de Maître Serge DEQUET-BOLLO, Huissier de Justice, Commissaire-Preneur, à la résidence de Pointe-Noire, en date du 15 Juin 2018, enregistré et publié par la Direction de l'Enregistrement et de la Fiscalité Foncière et Domaniale de Brazzaville le 19 Juillet 2018, sous le numéro n°16/0694, servi à La Société APPROCHES DE CONSTRUCTION SARLU, au capital de 50.000.000 francs CFA, dont le siège social est sis à Pointe-Noire, Route de la Radio, face quartier Tchikobo, B.P.: 5257, RCCM n°08-B-198, République du Congo, représentée par son gérant, Monsieur DJOUSSI Jean Nicolas, domicilié es qualités audit siège;

Et à la requête, poursuites et diligences de la BGF BANK, Société Anonyme avec Conseil d'Administration au Capital de F. CFA de Dix Milliards (10.000.000.000), dont le siège social est à Brazzaville, sis Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Boîte Postale: 14579, République du Congo, immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le n° BZV-CG-B-519, représentée par Monsieur Narcisse OBIANG ONDO et Monsieur Eric GUYON, respectivement Directeur Général et Directeur Général Adjoint, domiciliés es qualités au siège social;

Représentée par le Cabinet d'Avocat:

-Eulalie KOLYARDO-NGANGA, Avocat à la Cour d'appel de Pointe-Noire, Cabinet sis Avenue Charles De Gaule, Immeuble Nouveau Presbytère (à côté de la Radio Maria), B.P.: 1072, Pointe-Noire, République du Congo, Tél.: 00 242 06.845.47.77/06.679.23.17/04.460.06.13, Avocat postulant;

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE

Il s'agit d'un immeuble bâti, sis à Pointe-Noire République du Congo, quartier Ngoyo, Arrondissement 3 Tié-Tié, dont les caractéristiques sont les suivantes:

Section BN1, Bloc 91 bis, Parcelles n°4 & 5, Superficie 1000,16m2, Titre Foncier n°27128 du 15 mars 2012;

MISE A PRIX:

La mise à prix est de Trois cent quatre-vingt-dix millions (390.000.000) F. CFA;

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges, les enchères seront reçues sur la mise à prix ci-dessus.

On ne peut se porter enchérisseur qu'après avoir déposé une consignation entre les mains du notaire, 3 jours au moins avant la date de l'adjudication.

FAIT A POINTE-NOIRE, le 17 Octobre 2018.

L'AVOCAT SOUSSIGNE,

Me E. KOLYARDO-NGANGA

SOCIETE GROUPE ANKH SARL
Société à Responsabilité Limitée (SARL)
Capital social : 1.000.000 F CFA; Siège social : 22, rue Mbala Prosper, Baongo, Brazzaville,
République du Congo ; Tél : +242 05 709 50 13 / + 242 06 684 27 75/E-mail : groupeankh@gmail.com

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes des Actes en date du 15/06/2018, enregistrés à la recette des domaines et timbres de Baongo à Brazzaville, le 09/10/2018, sous le Folio 178/1 n°1373, il a été constitué une Société Commerciale ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : GROUPE ANKH SARL;
Forme de la Société : SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE PLURIPERSONNELLE ;

Siège social : Brazzaville, 22 rue Mbala Prosper, Baongo;

Capital social : UN MILLION (1.000.000) de Francs CFA, divisé en CENT parts sociales de DIX MILLE (10.000) Francs CFA chacune, numérotées de 1 à 100, entièrement libérées ;

Objet social : Conseil, ingénierie de formation, Formation initiale, formation qualifiante, formation continue, Représentation des grandes écoles, entreprises locales et étrangères, Import-export, vente de produit alimentaires, vente de vivres frais (chambre froide), vente de poissons salés, vente d'articles de mode et de beauté vente d'accessoires de beauté, Paramédical, Laboratoire d'analyse agroalimentaire, Agriculture, Elevage et Agroalimen-

taire, Restauration, Hôtellerie, Evènementiel, Agence de voyage, Transport et Transit, Edition d'œuvres littéraires et musicales, Bâtiment et Travaux publics, la Gestion immobilière, Prestation de services ;

Durée : fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) ans, à compter de l'immatriculation au RCCM, sauf dissolution anticipée ou prorogation ;

Administration de la Société : conformément aux dispositions statutaires, Madame KYSSAMA NSONA Guvhadys Marlette, de nationalité congolaise, domiciliée à Brazzaville, 04 Rue Mpouyayves, quartier la Base, Mougali, a été nommé gérant pour cinq (05) ans renouvelable ;

Dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 15/10/2018 ;

La Société est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro CG-BZV-01-2018-B12-00061, en date à Brazzaville du 15/10/2018.

**Pour avis,
KYSSAMA NSONA
Guvhadys Marlette
Gérant**

CONSEILS ASSOCIÉS EN AFRIQUE

«C2A CONGO»

Avenue Marien Ngouabi, Imm. SCI les Cocotiers, 1er étage appt 102
B.P.: 4905, Pointe-Noire / Tél.: 06 953 97 97

BRASSERIES ET LIMONADERIES DU CONGO

«BRALICO»

Société Anonyme avec Administrateur Général
Au Capital de 10 515 330 000 F. CFA
Siège Social: Quartier Vindoulou, Arrondissement N° 4, Loandjili, Pointe-Noire,
République du Congo / RCCM:CG/PNR/12 B 496

Précédente annonce légale n°3829 du Mardi 16 Octobre 2018

Aux termes des résolutions des Actionnaires de la société BRALICO, en date du 28 Juin 2017, L'Assemblée Générale Mixte a décidé du changement du mode de direction de la société et de cumuler les Fonctions de Président du Conseil d'Administration et les fonctions de Directeur Général.

La société sera dirigée par un Président Directeur Général. Dépôt au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, du procès-verbal des Résolutions des Actionnaires en date du 24 Septembre 2018 sous le numéro 18 DA 2690.

Modification du RCCM de Pointe-Noire numéro CG/PNR/12 B 496 en date du 24 Septembre 2018.

Pour avis.

Etude MAITRE ANGELIQUE DINAMONA

NOTAIRE

B.P: 4171; Tél.:(242) 05 563-72-06; 06 672-54-17

E-mail: etude.me.dinamona@gmail.com

Etude sise 148 bis, rue PANDZOU, Immeuble CONGO-TELECOM, 1er étage
Marché Plateaux Centre-ville

INSERTION LEGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire du dix janvier deux mille seize, enregistré dans la même ville le 17 février de la même année sous le folio 031/7 n°525, le Notaire soussigné a reçu les statuts de la société dénommée:

- Dénomination: ASSURANCES ALPHA;

- Forme de la Société: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle;

- Capital social: 15 000 000 FRANCS CFA;

- Siège social: Avenue Charles DE GAULLE, Immeuble SCAB-CONGO, Centre-ville, Arrondissement I, Emery Patrice LUMUMBA; Pointe-Noire, République du Congo;

- Objet social:

• Courtage assurance;

Durée: 99 ans, à compter de l'immatriculation au RCCM;

- Gérance:

• Monsieur Sébriol Latévy Christian NZOMAMBOU, demeurant à Pointe-Noire, de nationalité congolaise, né le 17/02/1969 à Brazzaville, en qualité de Gérant;

• Monsieur Alphonse NZOMAMBOU, demeurant à Pointe- Noire, de natio-

nalité congolaise, né le 18/10/1947 à Madingou, en qualité de Co-Gérant.

- Immatriculation: Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro RCCM CG/PNR/16 B 938;

- Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro 18 DA 2726, du premier octobre deux mille dix-huit.

Modifications Intervenues lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique en date à Pointe-Noire du treize septembre deux mille dix-huit:

- L'augmentation du capital social de la Société dont s'agit à la somme de francs CFA quinze millions (F. CFA 15 000 000), conformément à l'arrêt n°11 783/MFBPP/CAB fixant le capital social des sociétés d'intermédiation en assurances, et en réassurances, dans son article premier;

- Le siège social de ladite société est désormais sis sur l'avenue Charles DE GAULLE , Immeuble SCAB-CONGO, centre-ville, Pointe-Noire.

**Pour avis,
Le Notaire,
Maître Angélique DINAMONA**

Etude MAITRE ANGELIQUE DINAMONA

NOTAIRE

B.P: 4171; Tél.:(242) 05 563-72-06; 06 672-54-17

E-mail: etude.me.dinamona@gmail.com

Etude sise 148 bis, rue PANDZOU, Immeuble CONGO-TELECOM, 1er étage
Marché Plateau Centre-ville

INSERTION LEGALE

Par acte en la forme authentique les statuts de la Société SCAB CONGO SA présentent les caractéristiques suivantes:

- Dénomination: SCAB CONGO;

- Forme de la Société: Société Anonyme avec Conseil d'Administration;

- Capital social: 1 00 000 000 Francs CFA

- Siège social: Centre-ville, Arrondissement I, Emery Patrice LUMUMBA, Pointe-Noire, République du Congo;

- Objet social:

• La sécurité et le gardiennage des biens et des personnes.

Durée: 99 ans, à compter de l'immatriculation au RCCM.

- Administrateurs:

1. Madame Michelle Landry NZOMAMBOU-OUMBA, Présidente du conseil d'administration, de nationalité congolaise, né le 23 mai 1977, à Pointe-Noire;

2. Monsieur Alphonse NZOMAMBOU, Président Directeur Général, de nationalité congolaise, né le 18 octobre 1947, à Madingou;

3. Monsieur Francis Pierre Michel STUD/INSKI, Directeur Général Adjoint.

- Immatriculation: Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro RCCM CG/PNR/ 08 B 509 (Ancien n°02 B 1559);

- Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire: Sous le numéro 18 DA 2727 du premier octobre deux mille dix-huit.

Modifications intervenues lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date à Pointe-Noire du trente juin deux mille dix-huit:

- Monsieur Guy Edgard NZOMAMBOU-MVOUVOU cède à Madame Marième Jeanne NZOMAMBOU vingt (20) ACTIONS sur les quatre-vingt (80) ACTIONS par lui détenues dans la société SCAB CONGO SA et par consé-

quent, l'entrée de cette dernière au sein de la société dont s'agit.

**Pour avis,
Le Notaire,
Maître Angélique DINAMONA.**

Valéry Sana, écrivaine franco-congolaise

Elle publie son premier roman en soutien à la lutte contre le cancer

Octobre est le mois «rose» consacré à la lutte contre le cancer. Valérie Sana, écrivaine franco-congolaise, vient de signer son premier roman «L'envol ou de l'union sacrée des cœurs», présenté comme livre de ce mois à la bibliothèque du Quai d'Orsay à Paris. L'écrivaine s'est proposée de consacrer le revenu de la vente de ce livre à la lutte contre le cancer, cette maladie qui continue de faire les ravages dans le monde. Entretien.

* Valérie Sana, pouvez-vous vous présenter à nos lecteurs?

** Je suis née à Ambroise d'une mère Française et d'un père Congolais. Arrivée au Congo âgée de quelques semaines à peine, j'ai fait la majeure partie de ma scolarité à Charlemagne, à Pointe-Noire. Mes années au lycée se sont partagées entre la France, la Côte d'Ivoire et le Congo. J'ai poursuivi mes études supérieures en France. Je suis actuellement agent du Protocole au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, à Paris. Mariée et mère de deux enfants.

* Vous venez de signer votre premier roman. Comment en êtes-vous arrivée là? Qu'est-ce qui vous a inspirée?

** A dire vrai, je n'avais pas imaginé écrire un roman un jour. J'ai une formation scientifique (baccalauréat C, études de géographie et aménagement du territoire sur les espaces tropicaux), et ma profession n'a rien de littéraire. J'ai eu la chance et le privilège d'avoir pour professeur, tout au long de mon collège, Mme Thérèse Paraiso. Elle m'a enseigné le français, le latin, l'histoire-géographie et l'instruction civique. Elle était incontournable! Mme Paraiso a également enseigné au lycée Karl Marx de Pointe-Noire. Voyez-vous, en avril 2013, elle m'a offert le livre «Lumières de Pointe-Noire» d'Alain Mabanckou, qui a été élève à Karl Max. Elle me l'a dédié, en soulignant un point: elle m'invitait à écrire, moi aussi, un livre de souvenirs sur mon enfance et mon adolescence à Pointe-Noire, lorsque mes enfants auraient grandi et que je serais à la retraite. C'est-à-dire lorsque j'aurais du temps à consacrer à l'écriture.

En août 2015, après un très agréable séjour en famille au Congo, nous avons appris que mon fils souffrait d'une pathologie lourde. Lui et moi avons passé un an en milieu hospitalier, principalement à l'Institut Curie à Paris. Dans le même temps, je perdais mon grand-père dont j'étais très proche. Mon fils était triste de ne plus voir son arrière-grand-père en France, et de ne pas pouvoir retourner au Congo chez ses grands-parents. Il me le répétait, et le manque m'a gagné petit à petit. Seulement, je rejetais tout abatement. J'ai eu envie de relire Alain Mabanckou. Mes yeux ont de nouveau croisé la dédicace de Mme Paraiso. J'ai alors occupé mes nuits d'insomnie par l'écriture. Ce roman est le résultat de moments d'évasion d'une mère soumise au combat. Il ne parle en rien de la maladie. Non, je me suis amusée à inventer une histoire, des personnages. Malheureusement, pour Mme Paraiso, que mes enfants appellent «Mamie Thérèse», je n'ai pas écrit mes souvenirs d'enfance et d'adolescence, pas vraiment. Un jour peut-être? En revanche, je lui ai dédié ce premier roman, oui. Pour répondre à votre dernière question, ce qui m'a inspirée, c'est la complexité des rapports

humains que j'observais à l'hôpital (pas facile!) et l'amour profond et vivant qui cognait dans ma poitrine...Je ressentais l'urgence de dire certaines choses. Habituellement, c'était mon piano qui recevait mes états d'âme, mais l'heure n'était plus à la musique.

* Votre roman est sous-titré "l'union sacrée des cœurs". Y a-t-il un lien avec votre vie, notamment le fait que vous soyez métisse ou le fait d'être marquée par vos différents séjours en Europe, en Afrique, en Asie...?

** De l'Asie, je n'ai vu que les rives du Bosphore et la Cappadoce, mais oui, il y a de cela. Je suis métisse, c'est vrai. Et lorsque j'ai écrit ce livre, je l'ai écrit avant tout pour mes enfants. Par exemple, j'aborde dans le roman la question du mariage, en France et au Congo. Je me suis mariée à la mairie et à l'église en France, mais au préalable, j'ai emmené mon mari dans mon village au Congo (du côté de Madingou) et nous avons célébré à Pointe-Noire notre mariage traditionnel avec toute la famille. C'était très important pour moi et il me semble intéressant que mes enfants puissent le savoir. Je tiens à préciser que mon cœur ne bascule pas plus d'un côté que de l'autre. Il est empli de l'un et de l'autre. Au-delà de la référence à l'institution du mariage, le sous-titre «de l'union sacrée de cœurs» se rapporte à ma reconnaissance pour ces femmes qui m'ont portée, qui ont cru en mon écriture (je me permettrai de citer en plus de Mme Thérèse Paraiso, Mme Emmanuelle Pluchart, collègue de travail dont la peinture a servi à la couverture, et Mme Marie Maisonet, une amoureuse des livres qui a réellement cru en la possibilité d'une publication). Il révèle aussi, comme ce doit être le cas pour de nombreux romans, je présume, le visage caché qui a conduit à l'écriture, l'inspiration première: cherchez l'être aimé!

* Mathilde, l'héroïne du roman, s'engage à aller en Afrique. Dans le récit, vous parlez du Congo, ce pays où vous avez passé un pan de votre enfance; visiblement, le Congo vous manque, n'est-ce pas?

** C'est l'évidence même...Mais j'y retournerai un jour! Je ne suis rien sans ma famille...

*Quelle signification donnez-vous à l'icône représentée en couverture du livre?

** Je suis heureuse que vous posiez la question, car figurez-vous que c'est de là que tout est parti. Je n'ai pas écrit selon les règles de l'écriture d'un roman, si tant est qu'il y en ait. Un jour, mon amie Emmanuelle Pluchart m'a montré la peinture qu'elle venait de faire, en voulant expérimenter le brou de noix avec des coquilles d'oeuf et des feuilles d'or. J'ai trouvé le résultat tout simplement magnifique. Comme j'ai dû quitter brusquement le Maroc où nous travaillions ensemble, et qu'Emmanuelle m'avait témoigné sa tristesse et son amitié profondes,



Couverture du livre



L'auteure Valérie Sana

je lui ai promis que je ne l'oublierais pas, et que je le lui prouverais. J'ai baptisé cette œuvre l'envol, j'ai donné ce titre à ce que j'allais écrire, et j'ai cousu l'histoire de mon roman autour de ce titre. Enfin, il n'était pas envisageable que la couverture du livre soit autre que celle-ci. J'ai tout gagné dans l'affaire, puisqu'Emmanuelle a fini par m'offrir la peinture originale. Ce que l'image en elle-même représente pour moi: le divin, la vie.

* Vous désirez consacrer les droits d'auteur sur la vente de ce roman au SIREDO (Soins, Innovation, Recherche en oncologie de l'Enfant, de l'adolescent et de l'adulte jeune) de l'Institut Curie. Qu'est-ce qui motive cette démarche altruiste? Nous savons d'ailleurs que 60% d'enfants touchés par le cancer au monde y succombent...

** Comme je viens de l'expliquer, c'est un roman né à l'hôpital, écrit au chevet de mon fils. Je ne me vois pas espérer que ce livre puisse me rapporter de l'argent. Si toutefois le public lui donnait une chance de vie, cela me semble naturel qu'il puisse servir à la cause solidaire en laquelle j'ose croire. En toute sincérité, je ne suis pas au courant des chiffres que vous avancez. J'ai été confrontée à une dure réalité, et me suis rendu compte que cela n'arrivait pas qu'aux autres. Ce sont de merveilleuses équipes, du personnel médical formidable et la générosité de personnes avant nous qui ont permis à mon fils et d'autres enfants de vivre. En lieu et place d'une interview pour la rubrique «paroles d'auteurs», j'ai écrit une chanson de présentation de mon livre qui devrait très prochainement être mise en ligne sur le site de L'Harmattan: «Le cœur qui bat». Comme je le fais savoir dans cette vidéo, s'il est vrai que chaque centime compte, à travers cette démarche, nous pourrions évoquer là encore «l'union sacrée des cœurs»... S'agissant du SIREDO, nous pouvons lire sur leur site que «ce sont plus de 70 scientifiques, 5 équipes de recherches (dont 3 associées), une cinquantaine de soignants qui se mobilisent pour accélérer le combat contre les cancers touchant les plus jeunes. Aujourd'hui, grâce aux progrès déjà réalisés au cours des quatre dernières décennies, 8 enfants sur 10 guérissent. Mais malgré ces avancées, le cancer reste la deuxième cause de mortalité chez les moins de 15 ans, après les accidents. Je soutiens ce combat. Je suis convaincue que l'union fait la force.

* Un dernier mot ou avez-vous d'autres projets futurs?

** Des projets? Pas vraiment. Une proposition...sait-on jamais. J'ai écrit en 2015 un conte africain musical, «La légende de Kaya et Zingu», illustré par mon amie Emmanuelle Pluchart et mis en

page par un des fils de Mme Paraiso. Il n'a pas été publié. Il parle de la création du monde, sans évocation du péché originel. Nous l'avons présenté à l'Institut français de Fès, devant des élèves de primaire, lors d'une journée de la Cigogne Volubile. Ce serait pour moi un grand plaisir s'il était un jour joué au festival Ya Beto dont j'ai pu apprécier la qualité et qui se tient au Centre culturel Jean-Baptiste Tati-Loutard à Pointe-Noire. Pourquoi pas? Des enfants pourraient le jouer aux côtés de conteurs... Voici ce qu'il m'aurait plu de faire, si j'avais été à Pointe-Noire. J'en reparlerai certainement lorsque je viendrai présenter mon livre «L'envol»...Je remercie le journal La Semaine Africaine -que je ne manque jamais de lire quel que soit le pays où je me trouve- pour cette interview.

Propos recueillis par Aubin BANZOUZI

ETUDE DE Maître Norbert MADZOU

Notaire au ressort de la Cour d'Appel de Brazzaville
Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, passage à niveau du Marché PV,
1er étage, Immeuble INGOBA
Tél. (00242) 06.655.65.08; 05.545.5857
E-mail : officenorbertmadzou.com
REPUBLIQUE DU CONGO

GLOBAL INVESTMENTS GROUP BIO LIFE BRAZZAVILLE

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au Capital de 1.000.000 F CFA
Siège: Village MAKANA 1 (GOMA TSE-TSE)
REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes de l'acte authentique reçu par Maître Norbert MADZOU, en date à Brazzaville du 04 septembre 2018, dûment enregistré à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de la Plaine (Mpila) le 11 septembre 2018, sous Folio 163/6, n°2026, il a été constitué une Société dénommée: «GLOBAL INVESTMENTS GROUP BIO LIFE BRAZZAVILLE» dont les caractéristiques sont les suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle.

Capital: Le capital de la Société est de 1.000.000 F CFA

Siège: Le siège de la Société est fixé au village Makana 1, (GOMA TSE-TSE)

Objet: La Société a pour objet en République du Congo : - Elevage, agropastorale, import-export.

Durée: La durée de la société est de 99 années.

RCCM: La Société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le n° CG-BZV-01-2018-B13-00087 du 14 septembre 2018.

Gérance: Monsieur MAKAFU Albert est le Gérant de la société pour une durée illimitée.

Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion
Maître Norbert MADZOU
Notaire.

CONSEILS ASSOCIÉS EN AFRIQUE «C2A CONGO»

Avenue Marien Nguouabi, Imm. SCI les Cocotiers, 1er étage apt 102
B.P.: 4905, Pointe-Noire / Tél.: 06 953 97 97

BRASSERIES ET LIMONADERIES DU CONGO «BRALICO»

Société Anonyme avec Administrateur Général
Au Capital de 10 515 330 000 F. CFA
Siège Social: Quartier Vindoulou, Arrondissement N° 4, Loandjili, Pointe-Noire, République du Congo / RCCM:CG/PNR/12 B 496

Précédente annonce légale n°3829 du Mardi 16 Octobre 2018

Aux termes des résolutions des Actionnaires de la société BRALICO, en date du 28 Juin 2017, L'Assemblée Générale Mixte a décidé du changement du mode de direction de la société et de

cumuler les Fonctions de Président du Conseil d'Administration et les fonctions de Directeur Général.

La société sera dirigée par un Président Directeur Général. Dépôt au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, du procès-verbal des Résolutions des Actionnaires en date du 24 Septembre 2018 sous le numéro 18 DA 2690.

Modification du RCCM de Pointe-Noire numéro CG/PNR/12 B 496 en date du 24 Septembre 2018.

Pour avis.

Transport aérien

Air France, un état d'esprit pour la satisfaction de sa clientèle

Une des plus vieilles compagnies aériennes opérant dans la sous-région (85 ans d'existence et d'expérience dans la navigation aérienne, dont 81 au Congo), Air France, entend rendre plus agréables ses prestations, tant au sol que pendant le vol, à l'endroit de ses passagers. Lors d'un petit déjeuner de presse tenu jeudi 18 octobre dernier à Brazzaville, le délégué d'Air France au Congo, Gérard Roméro, assisté de sa collaboratrice en charge du marketing et de la communication, a indiqué que nonobstant la conjoncture économique difficile qui n'épargne pas le secteur du transport aérien, «Air France continue à investir dans le paysage économique du Congo ainsi que dans les événements loisirs qui animent le pays».



Gérard Roméro et Marie Paule Ollassa

A cet effet, une baisse moyenne de 6% du prix en classe économique, a été opérée sur les billets au départ du Congo. Plus de la moitié des clients d'Air France ont payé entre 587500 FCFA et 700000FCFA, pour un vol direct.

Selon le délégué d'Air France au Congo, l'an 2019 a été placé sous le signe de l'innovation. Pour ce faire, d'ici à 2020 l'ensemble de la flotte d'avions Air France de plus de 100 places sera connectée à internet. Ainsi, les passagers pourront gratuitement avoir accès aux systèmes de messagerie instantanée par les outils du web 2.0, notamment WhatsApp, Messenger, iMessage, etc. Une meilleure ta-

rification est en négociation pour permettre les échanges



Cabines dotées des meilleures conditions de confort

d'e-mails, la navigation internet, l'accès aux applications et le streaming (Amazon, Netflix, canal play). Si pour une certaine opinion, l'usage du matériel électronique représente un grand danger pour l'appareil et ses passagers, le conférencier a rassuré que le wifi installé à

bord des avions ne présente aucun risque pour la sécurité des appareils, et des passagers. L'équipement installé est indépendant de tout le système de commande de l'avion. A cela il faut ajouter le renouvellement de l'offre digitale de la compagnie, ayant consisté au lancement

d'Air France Play, depuis fin 2017. Cette application propose un large choix de journaux, magazines, vidéos, musiques, disponibles jusqu'à 30 heures avant le départ. Il y a de quoi ne plus s'ennuyer dans l'attente de l'embarquement ou pendant le vol.

Parlant du processus de perfection enclenché du nouvel A330, Monsieur Gérard Roméro a rappelé à la presse que lors du salon IFTM Top Resa, Air France a présenté ses nouvelles cabines Economy et Premium Economy, et tient à «offrir une expérience de voyage à bord de ses 15 airbus A330 rénovés, dont pourront bénéficier les Congolais». Quelles sont

les innovations apportées au niveau des sièges pour le confort des passagers? Il y a, entre autres : davantage d'espace entre les accoudoirs (44cm), une mousse ergonomique renforcée et

les nouveaux coussins et têtes de la cabine ; une couverture d'un rouge lumineux, couleur iconique de la compagnie, et des masques de nuit qui sont également offerts.

Ainsi au cours de l'année 2019, c'est toutes les cabines des airbus A330 qui seront rénovées.

A rappeler que la compagnie Air France emploie directement une trentaine et indirectement une centaine d'agents à Brazzaville et à Pointe Noire. Elle assure



En compagnie des journalistes

une inclinaison à 180° pour le siège, un espace de 79cm pour les jambes, une tablette agrandie, un écran tactile HD en 16/9 de 11,7 pouces (29,8cm) plus grand et de dernière génération.

Autre privilège offert aux passagers de la cabine Economy; désormais les sièges disposent d'une prise électrique et d'un port USB, permettant à qui veut d'utiliser ses appareils électroniques. Un design revisité, en ce sens qu'un tissu en camaïeu bleu profond vient habiller

un trafic de 9 vols hebdomadaires opérés en Airbus A330, deux agences Air France en ville et deux agences en aéroport. Avec plus de 1000 destinations accessibles dans le monde depuis le hub de Paris Charles de Gaulle grâce à l'alliance SkyTeam. Alliance qui regroupe 20 compagnies aériennes, et offre un accès à un réseau mondial de plus de 16600 vols quotidiens dans 177 pays à travers le monde.



TÉMOIGNAGE

Télé-Alarme OFIS

TENTATIVE DE CAMBRIOLAGE

« Je réside avec ma femme et mes trois enfants dans une maison avec jardin dans le quartier de Siafoumou à Pointe-Noire. Étant sensible aux problèmes d'insécurité, j'avais décidé de poser des barbelés Concertina le long des murs et de m'équiper d'une centrale alarme OFIS avec une sirène placée à l'extérieur.

Il était 3 heures du matin. Il n'y avait pas d'électricité cette nuit-là, j'avais donc démarré notre groupe électrogène. En y repensant, je me dis que les conditions idéales étaient réunies pour couvrir leur méfait et que cela n'était certainement pas le fruit du hasard.

Un des malfaiteurs est passé par-dessus le portail d'entrée et a coupé nos cadenas avec des tenailles, permettant ainsi aux autres de pénétrer dans notre parcelle. Ils étaient au moins quatre sans compter celui qui était resté dans le véhicule. Ils étaient armés de machettes et autres armes blanches. Calmes et non cagoulés.

L'un d'eux s'est approché de notre chambre avec à la main ce qui ressemblait à une bonbonne de gaz soporifique; au moment où il a touché la baie de notre chambre cela m'a réveillé en sursaut. C'est là que j'ai constaté avec effroi que le portail avait été forcé et que des personnes étaient présentes dans notre jardin. Ma baie étant en vitre teintée, ils ne se sont pas aperçus que je les avais entendus.

Un autre malfaiteur était au même moment en train d'effectuer le tour de la parcelle afin de repérer le meilleur accès pour pénétrer dans notre maison.

C'est à cet instant que je déclenche en catastrophe la sirène extérieure via le bouton anti-panique de la centrale alarme OFIS; le bruit a été assourdissant et a immédiatement mis en panique les malfaiteurs. Ils ont criés et se sont réfugiés derrière le véhicule de ma femme qui était garé dans le jardin. Après un moment d'hésitation, ils ont à tour de rôle pris la fuite pour rejoindre leur complice qui les attendait dans le véhicule.

Ma femme, mes enfants et moi, étions toujours sous le choc de la scène qui venait de se dérouler sous nos yeux. L'intensité de cette tentative d'effraction avait été insoutenable, et **pourant tout ceci s'était passé en moins de dix minutes.** Nous avons contacté par la suite la Police et laissé retentir la sirène quarante-cinq minutes supplémentaires au cas où ces bandits auraient décidés de faire demi-tour. Réfugiés à l'intérieur de la maison, le plus consternant est que ni voisin, ni gardien dans la zone n'avaient daignés venir ou nous appeler malgré les retentissements de la sirène.

Depuis cette nuit, j'ai complété mon installation OFIS en rajoutant un panneau dissuasif sur mon portail, en installant des barrières infra-rouges le long de ma clôture et en activant le nouveau service d'OFIS télé-alarme pour avoir la garantie d'une intervention rapide H24 à mon domicile. »

www.ofis-obt.com
support.business@ofis-technologies.com
+242 06 899 98 53



@OFIS.CG @OFIScg OFIS

CENTRE DE FORMATION ET D'INFORMATION SUECO

Chers Parents, chers étudiants, vous qui cherchez un cadre idéal pour les études : les inscriptions et réinscriptions sont ouvertes à Suéco pour :



L'unique Amphithéâtre de Pointe-Noire Avec emplacement des chaises en plan incliné

Les Bacheliers, les filières suivantes : BTS & Licence Pro :

- Management des Ressources Humaines - Banque et Finance
- Génie Logistique et Transport et autres.

Les non-bacheliers, les filières suivantes : CAP :

- Pâtisserie - Hôtellerie - Cuisine
- Secrétariat Bureautique...

Rentrée Académique 2018-2019 : Lundi 08 Octobre 2018




Salle BUANA (30 places)

Notre Amphithéâtre de plus de 300 places pour vos manifestations : séminaires – Conférences – Activités culturelles... Et autres salles de conférences climatisées de 200, 100, 75, 50 et 25 places

Tous, disponibles à la demande

Lancement cours d'initiation à la Cuisine et Pâtisserie

- Cours d'initiation à la Cuisine et Pâtisserie aux particuliers dès le mois de novembre, chaque jour à partir de 11 heures
 - ✓ Saka-Saka au maïs
 - ✓ Poisson salé à la banane
 - ✓ Tchep-Djem (Riz sénégalais)
 - ✓ Pot-au-feu
 - ✓ Gâteaux anniversaire, Pizza, Croissants...
- Installation et gestion de cantines scolaires et d'entreprises

L'Espace Resto-Traiteur, la qualité fait toute la différence

Contacts : suecoeec@yahoo.fr / contact@sueco.org
Tél. (+242) 22 294 05 55 / 06 942 38 56 / 05.380.09.50

« Suéco, Former pour libérer l'Homme »

Football/ Championnat national de Ligue 1

L'AS Otohô fête officiellement son premier titre de champion

L'AS Otohô est officiellement sacré champion du Congo, à l'issue du dernier match de championnat l'ayant opposé aux Diables-Noirs de Brazzaville dimanche 21 octobre 2018 au Stade Marien Ngouabi d'Owando (0-0). Ouh elle a plongé sa poignée d'inconditionnels de supporters dans une liesse indescriptible. Aboutissement heureux d'une compétition qu'elle a dominée des pieds et de la tête. En réalité, le championnat avait depuis longtemps confirmé l'AS Otohô dans ses pantouffles de roi. Avec trois points d'avance sur La Mancha, vice-championne nationale, l'AS Otohô avait vidé de sa substance essentielle le suspense, la compétition. N'ayant plus rien à attendre, la concentration et la curiosité se sont reportées vers le bas du tableau, théâtre de dramatiques épreuves pour éviter la relégation. Finalement, Saint-Michel de Ouenzé et JSP sont les deux malheureux héros. Ainsi prend fin, ce que tous les férus du football congolais



Le président Raoul Ominga, visiblement ravi, réceptionne le trophée. (Ph. Kwamy)

teurs imaginaient cette année l'AS Otohô se hisser au firmament du football national après sa douche glacée d'Alger en ligue africaine des champions, et les commérages dont l'équipe a été l'objet après son élimination. L'AS Otohô assoit son titre

Et le club devient le plus jeune champion du National direct de Division 1. Avec des joueurs plus ou moins jeunes. Des joueurs qui ont littéralement explosé au cours de ce championnat qui a eu 30 journées. Certains n'ont pas fini de digérer leur amertume, de

Otohô est parmi l'élite Ligue 1 à l'issue du championnat national d'élite Ligue 2 de la saison 2015-2016. C'est son sérieux qui lui a ouvert le giron des dieux. L'année suivante, au sortir du championnat d'élite Ligue 1, elle se dispute les premiers rôles avec l'AC Léopards de Dolisie qui remporte finalement le titre. Au début de cette année, l'AS Otohô opte pour le titre. Et elle l'a pris. En se renforçant autant qu'elle a pu. Elle s'est ainsi attaché les services des gars tels que Nkouka Garcia, Wilfrigon Mongondza, Baron Kibamba, Mahamane Cissé, Nartey Polo, Kanté Mandala, Faria Ondongo, Julfin Ondongo, Mienandi, Arcy Mouanga, Mban Etou, etc. Un tel contingent, bien géré, a fini par donner des fruits magnifiques dont se réjouit, naturellement, le président général de l'équipe, Maixent Raoul Ominga. Fruit, en définitive, d'un travail d'équipe qui leur vaut aujourd'hui, d'être les premiers de la classe.

Il reste à l'AS Otohô de repartir à l'assaut de l'Afrique, de laver l'affront d'Alger et tenter d'aller plus loin pour que sa joie soit totale. Une échéance qui vient au galop.

En attendant, on salue, chapeau bas, la performance de l'AS Otohô, première équipe de la partie septentrionale du pays championne du Congo depuis 1961, année où l'instance dirigeante du football a organisé pour la première fois le championnat national.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

Classement officiel: 1. AS Otohô (75 points). 2. La Mancha (71). 3. Diables-Noirs (68). 4. AC Léopards (59). 5. CARA (48). 6. AS Cheminots (48). 7. JST (43). 8. Etoile du Congo (41). 9. Inter Club (34, -13). 10. Tongo FC (31, -21). 11. V. Club Mokanda (30, -18). 12. Patronage Sainte-Anne (30, -21). 13. Nico-Nico (28). 14. FC Kondzo (27, -15). 15. JSP (27, -26). 16. SMO (18).



L'AS Otohô entre dans le giron des seigneurs (Ph. Kwamy)

considèrent comme l'un des championnats nationaux directs les plus longs en trente-neuf ans d'histoire. Très peu de spécialistes et d'observa-

sur 75 points. On en trouvera le décompte complet ailleurs. Nulle autre équipe qu'elle n'est allée aussi loin sur le chemin de la conquête du titre natio-

grincer des dents à cause de la tournure qu'a prise la compétition. Ils n'ont plus, hélas, que leurs yeux pour pleurer. Pour la petite histoire, l'AS

Santé

Une alimentation équilibrée pour améliorer la performance sportive

Sous les auspices du ministère des Sports et de l'éducation physique, il se tient à Brazzaville un atelier de formation sur l'alimentation du sportif de haut niveau réunissant les acteurs des fédérations sportives nationales, les dirigeants des clubs, les médecins sportifs et kinésithérapeutes, etc. L'atelier, organisé par l'ONG Dépaget médical center, est animé par le docteur Josaphat Dépaget. En ouvrant cet atelier, le 15 octobre dernier, le ministre des Sports et de l'éducation physique, Hugues Ngouelondélé, a relevé que nombre des dirigeants sportifs congolais pensent tout simplement

«à la préparation physique, technique, tactique, mais ne se préoccupent guère de la question de l'alimentation du sportif avant, pendant et après l'entraînement.»

Josaphat Dépaget, médecin et spécialiste en nutrition, s'est justement penché sur la place de l'alimentation dans la préparation des athlètes de haut niveau. D'une manière générale, l'effort ou le repos des athlètes nécessite une bonne alimentation. Grande est donc l'importance d'une alimentation équilibrée constituée des besoins quantitatifs et des besoins qualitatifs (nutriments, minéraux et vitamines), pour la réalisation des performances

sportives. Qu'il s'agisse de l'alimentation pré ou post-compétitive, celle d'entraînement ou de la compétition, le docteur Dépaget a soutenu que des différences existent selon le climat, l'horaire, le type de sport, l'altitude, l'âge et le poids du sportif, le niveau des compétiteurs, etc. L'alimentation du sportif doit obéir à des règles. «Les aliments que nous mangeons doivent jouer un rôle important notamment fournir des vitamines et minéraux à notre organisme et aussi contribuer à réduire des maladies et prolonger notre espérance de vie», a-t-il signifié. Concernant le déroulement de

l'atelier, les choses sérieuses ont commencé lundi 22 octobre. Il s'étalera jusqu'au 4 novembre au salon VIP du Stade Massamba-Débat. Les fédérations sont réparties par groupe de travail. De nombreux thèmes seront développés, tels que: les bases alimentaires; le mode de cuisson et de conservation de l'aliment; l'élaboration des menus diététiques et des protocoles alimentaires; le suivi nutritionnel de groupe et individuel, etc. Pour conclure, bien se nourrir est important. Cela devient essentiel lorsqu'on pratique le sport de haut niveau. Les dirigeants sportifs sont appelés à s'investir pour intégrer l'aspect Alimentation dans la préparation des athlètes. De leur côté, les athlètes doivent bien comprendre les règles de l'alimentation. Qui fera le premier pas?

G.-S.M.

Adieux de l'ambassadeur de Cuba

Fier de contribuer à l'émergence du sport congolais

En fin de mission, l'ambassadeur de Cuba au Congo, Manuel Serrano Acosta, est allé faire ses adieux, jeudi 18 octobre dernier, au ministre des Sports et de l'éducation physique, Hugues Ngouelondélé. Il s'en va, fier d'avoir contribué à la nouvelle dynamique dans la coopération sportive entre les deux pays.



La séparation entre Manuel Serrano Acosta et Hugues Ngouelondélé

Entre le Congo et Cuba c'est une histoire ancienne et profonde, y compris dans le domaine du sport. Le diplomate cubain a déclaré qu'il part du Congo avec «un profond sentiment de gratitude et de bonheur» et qu'il «emporte de bons souvenirs», soulignant que durant ses quatre années passées au Congo, il a pu contribuer au projet de renouvellement du protocole d'accord entre les deux pays dans le domaine du sport. «On a des relations historiques: l'échange des visites des sportifs... Il y avait un accord, et on va essayer de le renouveler pour aider le Congo. Nous sommes un pays fort dans le domaine du sport, il faut donner l'expérience aux pays frères, le cas du Congo», a-t-il déclaré. Il a exprimé aussi la fierté de l'archipel de Cuba pour sa contribution au processus d'émergence sportif engagé par le Gouvernement congolais, par le truchement du ministre des Sports.

Larsain Polmer NKENDA ZASSET

Karaté à Pointe-Noire

Naissance annoncée de la Coupe OKC

A peine élu président général d'Olympic karaté club (OKC) le 27 avril 2018, sensei (maître) Alisther Amboulou Mongo, ceinture noire 2e dan, a fait un don de matériel au club et annoncé l'organisation d'une compétition dotée d'un trophée portant le nom de ce club. Interview.

***Maître! Comment êtes-vous arrivé au karaté?**

**Je repreciser d'abord que je n'aime pas le sport viril. Mais, dans les années 2000, tombé malade, mon médecin traitant m'avait recommandé de pratiquer le sport de mon choix pour tenter de sauvegarder ma santé. Vivant dans la même parcelle qu'Equateur Denis Ngumbi, au quartier Foucks, et voyant mon physique toujours flémarde, ce dernier m'a supplié de l'accompagner un soir à l'entraînement de karaté à son dojo sis dans l'enceinte du CEG 30 mars 1970. J'y suis allé. Au deuxième jour, il m'a doté d'un karatégi complet neuf, pour com-



Alisther Amboulou Mongo

mencer avec les séances entraînements aux côtés des sensei André Brice Ndinga, Balou Sambou, Makosso Tchiapi, Franck Douma, Eloi Akembi, Nal Dahomba, Equateur Denis Ngumbi et autres juniors comme Diabeno Lejoux, Gaël Tchiapi, Loussakoueno Baigan, Nkodia, etc. Voilà comment, je suis arrivé dans le monde du karaté. C'est donc sensei Equateur qui est mon père spirituel.

***Quels sont vos grands moments?**

**En dehors des entraînements d'ensemble au dojo, maître Equateur m'encadrerait aussi à la maison pendant le week-end. Du coup, j'ai vite accéléré techniquement et tactiquement. En 2000, à peine ceinture verte 3e kyu, mes maîtres m'ont aligné en individuel, pour la première fois, au championnat régional du Kouilou dans la catégorie des moins 60 kg. Pour un essai, ce fut une réussite! J'ai arraché avec brio la médaille de bronze. Je la garde soigneusement jusqu'aujourd'hui. Cette performance m'a conduit à la sélection régionale du Kouilou. La même année, OKC était finaliste à la 8e édition du championnat national, à Djambala. Me Antoine Mbeté Tchivanga, alors directeur technique régional, m'a intégré dans l'équipe régionale; j'avais remporté la médaille d'argent à Brazzaville. Le staff technique national sous Symphorien Motole n'a pas hésité, il m'a enrôlé dans l'équipe nationale Juniors en 2001. J'étais champion du Congo de ma catégorie au championnat national de 2003. Ce sont là mes grands moments.

***Vous avez raccroché pour présider aux destinées d'OKC. Quelle est votre feuille de route?**

** Aussitôt élu, j'ai doté le club du matériel neuf. Je puis vous rassurer qu'au Congo, il n'y a pas un seul club de karaté mieux équipé que le nôtre. Nous avons restructuré le club sur tous les plans. Notre objectif est de faire qu'OKC soit un club semi-professionnel. En partenariat avec la ligue départementale de karaté de Pointe-Noire, et pour permettre aux budokas de terminer en beauté l'année en cours, et afin de mieux aborder la nouvelle, nous allons organiser, fin décembre prochain, la première édition de la Coupe de karaté dénommée: Coupe OKC. Comme gratifications, il y aura des trophées, des médailles et des diplômes dans toutes les catégories.

***Y'a-t-il des conditions pour y participer?**

**Non! Il n'y a pas des conditions particulières à remplir, il suffit d'être karatéka et membre d'un club reconnu par la ligue. Tous les clubs sont conviés car, au-delà de la compétition, c'est pour nous une grande fête!

Propos recueillis par Noëlie BOUANGA


BUROTOP IRIS

**ACHETER UN TELEVISEUR SMART
 N'EST PLUS UN LUXE**

VESTEL



- 32" HD : 119 000 FCFA HT**
- 43" FULL HD : 219 000 FCFA HT**
- 50" FULL HD SMART : 369 000 FCFA HT**
- 55" FULL HD SMART : 419 000 FCFA HT**
- 65" ULTRA HD SMART : 999 000 FCFA HT**

4 Avenue FOCH - Centre Ville - Brazzaville Tél.: 055 777 888 - 066 69 60 60
Avenue Moe Katt Matou - après le Rond Point Kassaï - Pointe-Noire Tél.: 044 53 53 53 - 056 056 056